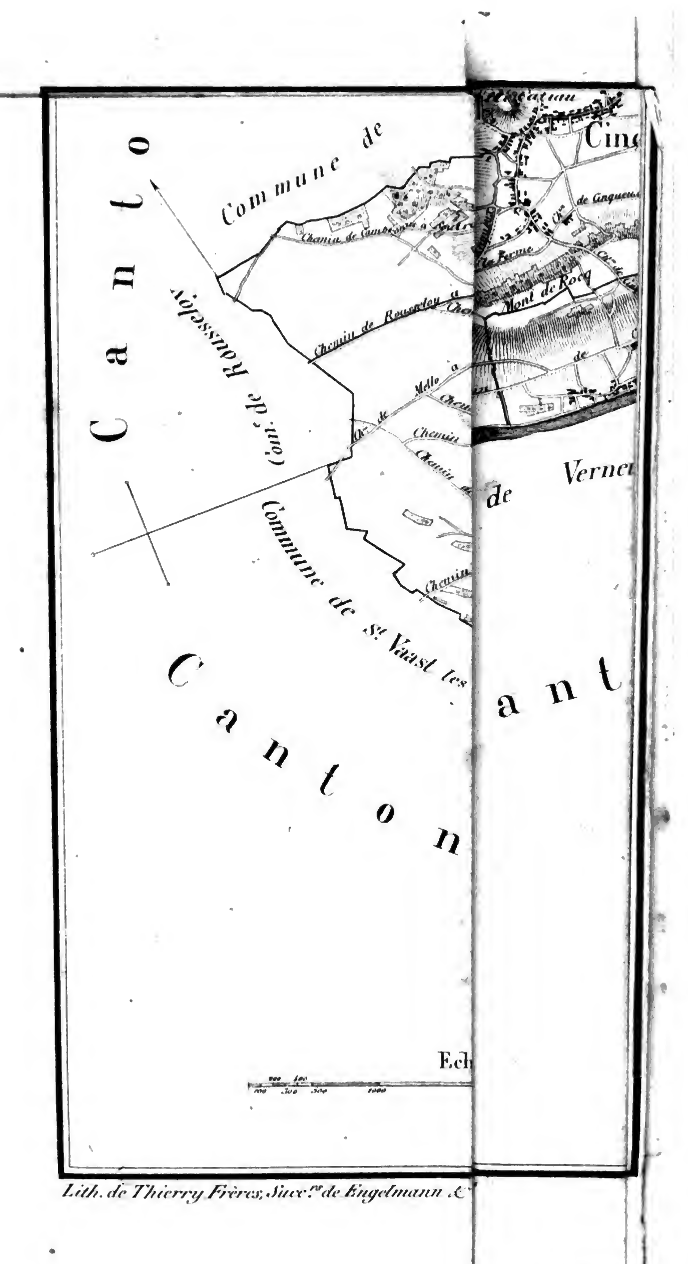

Canton
Commune de
Com.e de Roussefoy
Chemin de Rouvroy
Chemin de Mello
Mont de Rocq
de Gagueux
La Ferme
Cinq
de
Verne
Commune de St Vaast les
Canton
ant
Ech
Lith. de Thierry Frères, Succ.rs de Engelmann &

PRÉCIS STATISTIQUE

SUR LE

CANTON DE LIANCOURT,

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT (OISE).

§. 1. *Topographie physique.*

Le canton de *Liancourt* est situé dans la région centrale moyenne du département de l'Oise et vers la limite méridionale de l'arrondissement de Clermont dont il fait partie. Il s'étend au Sud-Est et à l'Est de cette ville, entre la troisième minute 31" et la dix-neuvième minute de longitude orientale. Il est compris entre la dix-septième minute et la vingt-quatrième minute 20" du quarante-neuvième degré de latitude septentrionale.

Son territoire, considéré dans sa forme générale, semble affecter la figure d'un trapèze, dont le plus grand côté serait tourné au Midi, et dont le plus petit ferait face à l'Est; le périmètre présente d'ailleurs des irrégularités nombreuses résultant en partie de la circonscription même donnée au canton. C'est ainsi que sur le côté Nord, le territoire de Choisy-la-Victoire forme, en dedans de la limite extérieure, un prolongement dont l'étendue dépasse six mille mètres; les territoires d'Epineuse, d'Avregny et de Blincourt, voisins de celui de Choisy et dépendant comme lui du canton de Clermont, constituent une échancrure large et sinueuse qui occupe les deux tiers du même côté. Le territoire entier de *Sacy-le-petit*, placé vers l'angle Nord-Est, se trouve resserré entre cette échancrure et le canton d'Estrées-Saint-Denis; un prolongement de la même commune s'étend sur la limite orientale entre les territoires de Grandfresnoy et d'Houdancourt, du canton d'Estrées. Au Midi de celui-ci, un autre prolongement de figure semi-circulaire est produit par la section dite de *l'Evêché*, entre Houdancourt et Pont-point canton de Pont. Au Midi, la commune de Villers-Saint-Paul, canton de Creil, forme une échancrure entre celles de *Rieux* et de *Monchy-St.-Eloy*. D'autres irrégularités moins saillantes résultent,

A

sur la limite occidentale, d'angles saillans et rentrans appartenant aux cantons de Mouy et de Clermont.

La plus grande dimension du canton, du Nord au Sud, est d'environ treize mille sept cents mètres, étant mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles, dont l'une passerait par l'angle saillant au Nord-Ouest du bois de *Luchy* sur la limite septentrionale du territoire de *Catenoy*, et l'autre par l'angle saillant le plus méridional du territoire de *Laigueville*, entre le chemin de ce village à Montataire et celui dit de Beauvais à Creil.

Sa plus grande étendue de l'Est à l'Ouest peut être évaluée à dix mille six cent soixante mètres, mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles élevées, l'une sur la ligne médiane de l'Oise à l'extrémité orientale du prolongement formé par le territoire de *Sarron*, l'autre sur la limite occidentale au point de rencontre des territoires de *Laigueville*, Cambronne et Rousseloy, canton de Mouy.

Sa principale dimension doit être mesurée du Sud-Ouest au Nord-Est; elle forme une ligne de vingt mille neuf cent cinquante mètres environ depuis l'angle saillant extrême du territoire de *Laigueville* sur celui de Saint-Vaast-les-Mello, canton de Creil, jusqu'au point de rencontre sur la limite Nord-Est des territoires de *Sacy-le-petit*, Moyvillers et Grandfresnoy du canton d'Estrées.

Les opérations cadastrales ont assigné au canton de *Liancourt* une contenance totale de 13,955 hectares 91,80.

La section de l'Evêché, dépendant de la commune de *Sarron*, comprenant une étendue de cent quarante-sept hectares, est placée sur la rive gauche de l'Oise; tout le reste du canton est à la droite de cette rivière qui forme une partie de la limite méridionale.

Le canton de *Liancourt* est limité au Nord par celui de Clermont, à l'Ouest par le canton de Clermont encore et celui de Mouy, au Midi par les cantons de Creil et de Pont-Sainte-Maxence, dépendant de l'arrondissement de Senlis, à l'Est par celui d'Estrées-Saint-Denis qui est compris dans l'arrondissement de Compiègne.

Mètèréologie. Les variations habituelles du thermomètre s'étendent du huitième degré au-dessous de zéro au vingtième degré au-dessus. L'hiver est réputé rigoureux lorsque la température descend à dix degrés, bien qu'on ait des exemples de son abaissement, instantané à la vérité, à quatorze. Le maximum de la chaleur ne dépasse pas vingt-cinq degrés, et même il n'en atteint pas vingt-deux avec quelque persistance.

Les froids rigoureux se font sentir surtout dans les parties marécageuses du canton. Du reste, sa surface tourmentée favorise beaucoup la diversité comparative de la température.

Les grands froids ont lieu depuis le vingt décembre jusqu'aux premiers jours de février.

La saison chaude commence vers le quinze juin; elle se continue, avec intermittence, jusqu'à la fin d'août.

La glace est passagère; cependant elle a une durée sensiblement plus longue sur la plaine qui forme la région septentrionale du canton.

La neige est passagère aussi bien que la glace, cependant elle séjourne quelquefois quinze à vingt jours sur les pentes des coteaux exposés au Nord.

Les gelées printannières commencent vers le quinze mars pour durer pendant tout le mois d'avril; celles qui se continuent en mai sont fort nuisibles dans tous les lieux où le sol est humide; elles sont funestes aussi aux arbres fruitiers.

La grêle fait peu de ravages; cependant on en cite des exemples importans le 14 juillet 1789 à *Laigueville* et à *Monchy-St.-Eloy*, le 31 juillet 1804 et le même jour de l'année suivante, à *Laigueville*. Le 13 juillet 1788 les communes de *Bailleval*, *Catenoy*, *Laigueville*, *Liancourt*, *Nointel* et *Rantigny* furent dévastées par un orage, ainsi que quarante-sept autres paroisses des cantons voisins; cet événement causa une perte évaluée à neuf cent mille francs. On n'avait pas éprouvé un désastre aussi général depuis un siècle, et il ne s'est pas reproduit jusqu'à ce moment. Les orages remontent habituellement le cours de l'Oise et de la Brêche sans laisser des traces fâcheuses de leur passage.

Le vent de Sud-Ouest domine en automne, celui du Nord et ses composés vers l'Ouest pendant l'hiver. Le vent de Sud-Est est propre au printems avec quelques variations vers le Sud-Ouest. Le Nord-Est est le vent de la sécheresse continue; le Sud-Ouest, au contraire, précède et accompagne presque toujours la pluie.

La température habituelle tient autant de l'humidité que de la sécheresse; elle varie beaucoup selon les localités, les sols calcaires étant presque constamment secs, tandis que les coteaux sablonneux ont une tendance marquée vers une humidité continue.

Eaux. Le canton de *Liancourt* appartient au bassin de la rivière d'Oise qui forme une partie de sa limite méridionale.

L'Oise pénètre vers l'est en dedans du périmètre en séparant la section dite de l'Evêché, du canton d'Estrées-Saint-Denis; elle continue dans le territoire même de *Sarron* qu'elle parcourt pendant mille mètres, et marque ensuite la limite entre cette com-

mune et le canton de Pont, jusqu'au quai du Mesnil-Sarron à l'entrée de Sainte-Maxence. Elle décrit dans cette première partie de son trajet une double courbe qui approche de la figure d'une S irrégulière et qui offre un développement de cinq mille deux cent soixante mètres.

Cette rivière reparaît sur la limite méridionale qu'elle n'abandonne plus, à deux mille trois cents mètres environ à l'ouest du point où elle l'avait quittée; elle se dirige avec quelques ondulations vers le sud-sud-ouest en séparant les territoires de *Brenouille* et de *Rieux* du canton de Pont, et atteint, après un nouveau parcours de cinq mille quatre cent cinquante mètres, la commune de Villers-Saint-Paul, canton de Creil. Son développement total est à-peu-près de dix mille sept cents mètres, et les pentes réunies de ses deux sections d'à-peu-près un mètre et demi.

Sa largeur est de quatre-vingts mètres à la limite orientale, de soixante-quatorze mètres devant le barrage de *Sarron*, de soixante-six mètres par le travers de l'île, de soixante-dix mètres devant *Brenouille* et *Rieux*. La hauteur moyenne d'eau en rivière est de huit cent soixante-dix millimètres; la hauteur maxime est de deux mètres cinquante-huit centimètres, au-delà desquels il y a débordement.

Le fond de la rivière est un banc de gravier de deux mètres de puissance mêlé de coquilles vivantes et fossiles roulées, assis en plusieurs points sur un lit de glaise bleue, dure, compacte. Ses bords, creusés dans le sable, subissent des déplacemens accidentels par l'action des eaux qui les sappent.

Un îlot situé devant *Sarron*, a cent quatre-vingt-cinq mètres de longueur sur vingt-quatre de largeur. Un autre îlot en aval de celui-ci, nommé Ile de Noue ou de Sarron, dépend de la commune de Pontpoint.

L'Oise a plusieurs affluens dont le plus élevé est le ruisseau de *Frète* naissant de deux sources, l'une dans les jardins de *Villette*, l'autre à la fontaine froide, et à l'œil péreuse près de *Saint-Martin-Longueau*. Leurs eaux ont été réunies devant la voirie du *Plessis-Villette* pour servir de fossé à la route royale de Flandre; ce fossé n'a pas moins de trois mille mètres de longueur rectiligne au bout de laquelle il tourne sur l'ancien mur du Mesnil-Sarron, et se jette dans l'Oise au pont qui forme la limite de Saint-Maxence et de *Sarron*.

Un autre ruisseau, nommé *ru de la Fontaine* ou la *Contentieuse*, naît au nord de celui-ci dans le village même de *Bazicourt*, et grossi du *fossé des Parcelles* qui vient de *Villette*, il entre après un trajet

court et sinueux sur le territoire d'Houdancourt, pour rejoindre l'Oise dans le canton d'Estrées-Saint-Denis.

Le ruisseau de *Popincourt*, prenant naissance dans la plaine des *Ageux*, court au sud-sud-ouest sur la limite de *Monceaux*, où il reçoit un ruisselet venant de *Cinqueux* et se jette dans l'Oise vers le milieu du village de *Brenouille*, après un trajet d'une lieue.

Le *Rhony* ou *Rhonel*, autre affluent de l'Oise, a sa source dans le parc de *Verderonne*, d'où il s'écoule au midi en passant à l'ouest de *La Presle*, dans *Angicourt*, à *Cafosse* et à *Rieux*, où il rejoint l'Oise après un parcours sinueux de cinq mille mètres; ce ruisseau est quelquefois à sec en été.

La *Brêche* est aussi un affluent de l'Oise, quoiqu'elle n'atteigne pas cette rivière dans l'étendue du canton. Son lit sépare le territoire de *Bailleval* du canton de Clermont et ensuite de *Rantigny*; elle passe à *Uny-Saint-Georges*, puis au moulin de *Rantigny*, où elle forme une anastomose; de là elle court sur les limites de *Liancourt* et de *Cauffry* où elle a été canalisée; elle arrive au moulin de *Sailleville*, puis s'écoule sur les territoires de *Laigueville* et de *Monchy-Saint-Eloy*, et pénètre dans le canton de Creil au-dessous de *Candilly*. Son trajet entier peut être évalué en ligne directe à six mille mètres; elle court du nord au midi jusqu'à *Laigueville*, et se détourne au sud-est après avoir dépassé ce village. Elle présente des anastomoses ou fausses rivières qui ont été pratiquées en différens tems, soit pour dessécher la vallée, soit pour l'usage de l'industrie.

La *Béronelle* est un affluent de la Brêche qui coule sur la rive gauche depuis le canton de Clermont, en passant à *Senecourt*, à la ferme de *Louveaucourt* et dans le parc de *Liancourt*, où elle a été détournée et canalisée vers 1635 pour servir à l'embellissement des jardins; elle pénètre ensuite dans le marais de *Mogneville*, et se jette dans la Brêche un peu au-dessus du point où les territoires de *Mogneville*, de *Cauffry* et de *Monchy-Saint-Eloy* se rencontrent. La longueur générale de cette petite rivière peut être évaluée à cinq mille cinq cents mètres dans le canton.

Un ruisseau dit du *Pont-Mathieu*, descendant du marais de *Béthencourt-Saint-Nicolas*, se jette dans la *Béronelle*, vis-à-vis *Louveaucourt*.

Le ruisseau du *Prés-de-Chelle* ou de la *Fontaine-Titancourt* qui descend du coteau de Neuilly-sous-Clermont, coule à l'est sur la limite nord du territoire de *Rantigny*, pour se réunir à l'Oise au dessus d'*Uny-Saint-Georges*.

Un autre ruisselet nommé le *Fossé-du-Rayon*, venant de Vaux,

canton de Mouy, passe entre *Uny-Saint-Georges* et le moulin de *Rantigny*, après lequel il se perd dans l'Oise. Ces deux ruisseaux sont souvent desséchés pendant la saison chaude.

Un autre petit cours d'eau, descendant de *Soustraine*, rejoint l'Oise près de *Sailleville*.

Des sources assez nombreuses existent sur les pentes des coteaux qui constituent la région moyenne du canton. On indique au pied de la montagne de *Catenoy* celles nommées *Froide-Fontaine* et *Fontaine-Trinquette*; une autre source à *Nointel*; la *Fontaine-des-Rémées* qui donne naissance au ruisseau du Pont-Mathieu, au-dessus de *Béthencourt*; la fontaine *Saint-Nicolas*, celle des *Acquets*, une autre à *Senecourt*. Il y a plusieurs sources dans le parc de *Liancourt*. On trouve à *Rantigny* la fontaine *Couverte* et celle *des Vignes*; à *Mogneville*, la fontaine *Saint-Denis* et celle du *Gris-Caillou*; à *Soustraine*, la fontaine *Huet*, et la fontaine *Noire* près de *Laigueville*. On remarque dans le vallon de Rhony les fontaines dites du *Parc* et du *Marais* près de *Rieux*, celle qui coule dans le cimetière même de *Rieux*; les fontaines *Chaudron*, de *Salifeu* et de l'*Ordibé* sur le territoire d'*Angicourt*. On trouve près de *Monceaux* la fontaine *à l'Argent*; à *Cinqueux*, celle de *Saint-Martin*; à *Rozoy*, les fontaines de *La Croue* et de *Bouland*. Les marais de *Sacy-le-grand* sont remplis de sources parmi lesquelles on distingue, à cause de leur abondance, la *Fontaine-Froide*, celle de l'*Œil-Péreuse*; vis-à-vis *Ladrancourt*, qui forme une sorte de fondrière, celle de *Nufroid* près de *Labruyère*; enfin on en voit un grand nombre dans les marais du *Plessis-Villette* et de *Bazicourt*.

Quelques unes de ces sources sont légèrement ferrugineuses; une partie tarit ou diminue considérablement pendant l'été, et l'on signale à *Sacy-le grand*, à *Labruyère*, à *Verderonne*, à *Soustraine*, à *Sarron*, l'existence ancienne de plusieurs fontaines dont il ne reste aujourd'hui que l'emplacement. Le dessèchement partiel des marais voisins a contribué sans doute à leur disparition.

La rivière de *Fontaine-le-Comte* n'est qu'un fossé traversant de l'ouest à l'est les marais de *Sacy-le-grand*, et creusé dans le dix-septième siècle pour faciliter l'égoutement vers l'Oise des eaux stagnantes de ces marais qui constituaient, dans des tems reculés, un lac assez vaste : un lac ou étang moins considérable existait aussi au lieudit la *Grande-Mer* dans la plaine *des Ageux*.

Les étangs qui embellissent le parc du *Plessis-Villette* sont des créations de l'industrie humaine.

L'Oise couvre quelquefois, dans les grandes crues, les parties

des communes de *Sarron*, de *Brenouille* et de *Rieux*, voisines de son lit. Du reste, malgré l'abondance des sources, le canton est peu sujet aux inondations et à la stagnation des eaux, à cause de la nature sablonneuse et perméable du sol des vallées.

Configuration du sol. Le canton de *Liancourt* peut être considéré comme divisé en deux régions physiques distinctes : l'une placée vers le nord et vers l'est forme une plaine généralement inclinée du nord au midi; l'autre, occupant surtout la partie du territoire située au sud-ouest, constitue un pays tourmenté, coupé de vallons et de collines, et traversé par la vallée de la Brêche.

Le pays de plaine se rattache vers le nord au grand plateau de Picardie; il s'étend depuis *la Couarde* jusqu'à *Sacy-le-petit*, et se continue par *Sacy-le-grand*, *Saint-Martin-Longueau*, *Bazicourt*, *les Ageux*, *Sarron*, jusqu'à la rivière d'Oise; sa superficie est parsemée d'inégalités dont les plis ont leur direction plus ou moins ondulée vers le midi.

Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer, mesurées dans cette partie du canton, ont donné les côtes suivantes : ferme de la *Couarde*, 114 mètres; — ferme de *Luchy*, 114 mètres aussi; — bois de *Luchy*, 118 mètres; — tuilerie contre le bois de *Nointel*, 92 mètres; — moulin rouge au nord-est de *Catenoy*, 86 mètres; — *Saint-Antoine*, 59 mètres; — lisière du bois de Favières, 88 mètres; — le tertre de *Sacy*, au midi de ce bois, 76 mètres; — *Sacy-le-petit*, 49 mètres.

La butte de *Sacy-le-petit*, située au nord-est de ce village, et tenant aux coteaux de Grandfresnoy, canton d'Estrées-Saint-Denis, domine toute la plaine; son plateau est à 115 mètres de hauteur.

En allant vers le midi, on trouve à l'église de *Sacy-le-grand*, 41 mètres de hauteur; — au moulin vert, 56 mètres; — à *Ladrancourt*, 38 mètres; — à l'église de *Saint-Martin*, 33 mètres; — à *Bazicourt*, 34 mètres; — au bois des *Ageux*, situé sur un tertre, 43 mètres; — au château de *Villette* et aux *Ageux*, 32 mètres; — à *Sarron* et à *l'Evêché*, 31 mètres : cette côte paraît être celle de toute la prairie qui longe l'Oise depuis *Sarron* jusqu'à *Monceaux* et *Brenouille*.

Ainsi la pente absolue de cette région, depuis le bois de *Luchy* au nord jusqu'aux approches de l'Oise, serait de quatre-vingt-sept mètres, ou d'un mètre par cent vingt-quatre; mais cette inclinaison n'est pas uniforme; elle est interrompue vers la partie moyenne de la plaine par le bassin dit de Fontaine-le-Comte, ancien lac des-

séché qui s'étend de l'ouest à l'est, et dont les bords ont au nord et au midi une hauteur de trente-six à quarante mètres.

La région montueuse commence, dans la partie moyenne du canton, par un coteau courant de l'est à l'ouest au-dessus de *Catenoy* et de *Nointel*, s'avançant vers l'est en cap aigu, et s'étendant du côté opposé dans le canton de Clermont; il présente un front transversal d'environ six mille mètres, et se continue ensuite vers le midi en un plateau étroit qu'on nomme la montagne de *Liancourt*, et qui pénètre dans le canton de Creil; le bord oriental de ce plateau décrit un arc de cercle irrrégulier, dans la concavité duquel sont placées plusieurs buttes dont l'ensemble est séparé de la montagne de *Liancourt* par le vallon de Rhony. La montagne de *Verderonne*, la principale de ces buttes, est une colline plate à bords ondulés; au midi de celle-ci est la montagne *Moimont*, alongée du nord au midi, et à l'est de cette dernière, près de l'Oise, la montagne de Rocq, plus étroite, et dirigée de l'est à l'ouest; la butte de *Catiau* ou *Cateau* est une éminence conique surbaissée, entre la montagne *Moimont* et celle de *Verderonne*; on voit à l'est de celles-ci quelques mamelons coniques, désignés sous les noms de Montbernier, Montille, Aigumont, Mont-Berthaut, Montcailleux.

Le versant occidental du plateau de *Liancourt* forme un des côtés de la vallée de Brêche; il présente vers le nord une échancrure semi-ellipsoïde qui a trois mille mètres de profondeur, et qui constitue ce qu'on nomme le vallon de *Bailleval*; on observe une autre échancrure moins profonde au-dessus de *Papillon*, et une troisième masquée par un cap obtus qui porte les bois de *Mogneville*; l'ensemble de ces sinuosités rend le contour général de la vallée très-irrégulier, et rétrécit le plateau supérieur au point qu'il ne forme plus qu'un col étranglé au-dessus de *Béthencourt*, en face de *Papillon*, et près des carrières de *Mogneville*; une butte alongée et isolée, connue sous le nom de *petite montagne*, est placée à l'extrémité de ce plateau vers *Monchy-Saint-Eloy*.

Les limites du canton demeurent dans la vallée jusqu'à *Rantigny*; plus au midi elles s'élèvent sur les coteaux découpés et sinueux qui ferment à l'ouest la vallée de Brêche.

La largeur moyenne de cette vallée peut-être évaluée à deux mille mètres, prise de l'ouest à l'est, entre la poste de *Liancourt* sur la grande route et le hameau de *Mognevillette*; sa largeur réelle n'est guère que de mille mètres, en la mesurant sur la limite méridionale par une droite perpendiculaire au cours de la Brêche, depuis *Monchy-Saint-Eloy* jusqu'à la route de Paris; elle dépasse trois

mille mètres si on la constate entre *Soustraine* et *Mogneville.*

Les hauteurs ci-après ont été reconnues dans l'étendue du plateau de *Liancourt :* au moulin de César au-dessus de *Catenoy*, 156 mètres; — dans le bois de *Nointel*, 154 à 158 mètres ; — sur la route de *Liancourt* à *Catenoy* au carrefour du chemin de *Labruyère*, 133 mètres;—vis-à-vis la faïencerie de *Liancourt*, 134 mètres; — sur le chemin de *Mogneville* à *Verderonne*, 114 mètres; — sur le plateau entre *Rieux* et *Monchy*, 109 mètres.

Ainsi, l'élévation de ces coteaux diminue de quarante-sept mètres en allant du nord au midi, depuis les hauteurs de *Nointel* jusqu'au-dessus de *Rieux*, ce qui établit une hauteur moyenne de 134 mètres.

Leur surface est à 99 mètres au-dessus de *Saint-Antoine*, de *Catenoy*; à 101 mètres au-dessus du niveau moyen des marais de *Sacy-le-grand ;* à 80 mètres au-dessus de *Sailleville* et de l'Oise, vis-à-vis *Rieux*. (Ces mesures, prises sur des parallèles à l'équateur passant par les points comparés.)

Le plateau de la montagne de *Verderonne* varie entre 120 et 115 mètres de hauteur; — la montagne *Moincourt* est à 106 mètres, et celle de *Rocq* à 107; ces côtes sont sensiblement les mêmes que celles des parties correspondantes des coteaux de *Liancourt*, ce qui est une preuve qu'elles ne formaient dans l'origine qu'un seul plateau. Les autres buttes, moins considérables, sont aussi moins élevées; elles ne dépassent pas 75 mètres.

L'église de *Monceaux* est à un niveau de 41 mètres; celle de *Brenouille*, sur les pentes de *Rocq*, à 46 mètres; *Rieux* à 32 mètres, et le bord de l'Oise devant ce village, à 29 mètres.

Dans la vallée de Brêche on trouve à *Uny-Saint-Georges*, 56 mètres; à *Rantigny*, 49 mètres; à l'église de *Liancourt*, sur la pente du coteau, 48 mètres; à *Mogneville*, 51 mètres; à *Sailleville*, 40 mètres; à l'église de *Monchy*, 34 mètres ; à *Candilly*, 32 mètres.

On a constaté dans le vallon de *Bailleval*, 43 mètres au moulin de *Senecourt*, 65 mètres à l'église de *Bailleval*, 70 mètres à *Béthencourt-Saint-Nicolas*.

Le versant occidental de la vallée de Brêche est au niveau de 104 mètres au-dessus de la pente de *Liancourt*; — de 93 mètres au-dessus de *Soustraine ;* — de 78 mètres à l'église de *Laigueville*, et de 100 mètres au point culminant au sud-ouest de cet édifice. Toutes ces côtes, prises à l'origine des pentes dans la vallée, s'accordent avec celles des points correspondant sur la montagne de *Liancourt*.

L'inclinaison générale du sol vers le midi, les accidens de sa ré-

région montueuse, font du canton de *Liancourt* une contrée riche en paysages gracieux et variés. La partie de la vallée de Brêche qui en dépend, est nommée Vallée dorée, à cause de sa fécondité et de ses agrémens. « Des montagnes boisées la dominent » à l'est; c'est un paysage enchanteur dont rien n'égale la va» riété, la fraîcheur et la verdure. La terre produit toute sorte de » légumes dans mille et mille jardins si chargés de cerisiers, de » merisiers, de noyers, de pommiers, de treilles, etc., que le soleil » a peine à les pénétrer.... En passant sur la croupe de la monta» gne qui s'avance vers le sud-est, on peut, de la hauteur qui do» mine Rieux, parcourir l'immense et délicieuse vallée de l'Oise, » promener son œil sur les rives de la forêt d'Halatte, et voir s'éle» ver dans le lointain, du milieu des prairies près de Creil, la mon» tagne et le château de Montataire. Au nord-est, la vue s'étend jus» qu'au-delà de la forêt de Compiègne. » (Cambry, descript. de l'Oise, tom. 1, pag. 306, 312.) Elle atteint même au-dessus de la vallée d'Autonne et du Longmont les sommités de la forêt de Villers-Cotterets. La vue est plus étendue encore sur les hauteurs qui dominent *Nointel* et *Catenoy*. Le camp romain, placé sur un cap au-dessus de ce dernier village, est comme le centre d'un panorama d'où l'on découvre la butte Saint-Christophe audelà de Pont-Sainte-Maxence, les collines de la forêt de Compiègne, celles de Longueil-Sainte-Marie, de Grandfresnoy, les environs de Saint-Just-en-Chaussée, ceux de Beauvais; au-dessus de la forêt de Hez on aperçoit même les sommités du pays de Bray, et une partie de la falaise crayeuse qui sépare cette contrée du Vexin français. Le vallon d'*Angicourt*, celui de *Cinqueux* qui en dépend, les environs de *Labruyère*, présentent des sites agrestes, un mélange de coteaux boisés, de friches, de pâturages, dont l'ensemble produit des tableaux d'un aspect à la fois doux et sévère.

Géognosie. Le terrain de calcaire grossier reposant sur la craie, forme la constitution géologique du canton de *Liancourt*.

Le grand plateau crayeux de la Picardie a dans cette partie du département sa limite sur les territoires de *Catenoy* et de *Nointel*. La craie blanche paraît au nord de ces villages, et elle arrive même très-près des coteaux de *Liancourt*, car on la voit dans la grande rue de *Catenoy*; elle se montre aussi en affleurement entre le Tertre et *Villers-sous-Catenoy*, et près des moulins de *Sacy-le-grand*.

Elle paraît encore au-delà de *Sacy-le-petit* vers Blincourt : ainsi tout le pays situé au nord d'une ligne tirée de la butte de *Sacy* à *Villers*, et delà au bas de *Nointel*, est crayeux, et le voisinage de

la roche crayeuse est indiqué partout où elle est recouverte, par les silex pyromaques qui sont répandus à la surface des champs. Cette craie contient les échinites, belemnites et autres corps fossiles propres aux bancs supérieurs de la formation.

Il y a près des bois de *Nointel* et de *Luchy* quelques dépôts de sable peu épais. On en trouve un autre plus considérable au lieudit le *Tertre-de-Sacy*, entre *Sacy-le-grand* et la route royale de Compiègne. Le sable y montre plusieurs mètres de puissance; il est jaune-verdâtre, mêlé de zones ochracées ou ferrugineuses; il contient des morceaux de grès roux sans consistance et quelques petits galets : ces dépôts sont évidemment des lambeaux de la grande couche sablonneuse inférieure au calcaire grossier.

Tout le reste du canton est formé de terrains tertiaires. La craie est à quelques pieds au-dessous du sable à *Sacy-le-petit*, *Saint-Martin-Longueau*, *Ladrancourt*; elle s'enfonce plus profondément en allant au midi, et l'on marche sans cesse sur le sable jusqu'aux bords de l'Oise. Cette couche sablonneuse est jaune-verdâtre, sans fossiles, sans concrétions; elle contient des lits interrompus et minces d'argile, dont le voisinage est constamment indiqué par des sources ou des cours d'eau. La profondeur moyenne des puits varie entre cinq et dix mètres seulement dans tout le pays compris entre les coteaux de *Liancourt* et la limite orientale du canton; ils sont dans le sable et s'arrêtent toujours sur un lit argileux.

On y trouve aussi des traces de lignite. On remarque entre le village de *Longueau* et le bois des *Ageux* quelques lits d'argile plastique grise et fauve, contenant du bois pétrifié identique à celui qui abonde dans les cendrières du Soissonnais.

On voit un dépôt semblable près de *Monceaux* où il a une épaisseur assez considérable pour pouvoir être exploité par l'industrie. La tuilerie au nord de ce village met en œuvre une argile gris-bleuâtre, contenant quelques filets de mauvais lignite terreux et du bois pétrifié; elle est recouverte d'une marne argileuse traversée par des lits ou *cordons* de coquilles brisées, et repose sur du sable jaune.

Sarron, *Bazicourt*, *le Plessis-Villette*, *St.-Martin-Longueau*, *les Ageux*, sont sur le sable, soit nu, soit caché par le limon marécageux.

Il y a dans le fossé de l'allée de Coutard, près de *Longueau*, un dépôt de coquilles marines fossiles, enfoui dans le sable à quelques pieds de profondeur : ces fossiles, remarquables par leur

belle conservation, forment un lit peu étendu qui peut avoir au plus un mètre de puissance. Ce sont les analogues des couches qu'on trouve à Bracheux, Noailles, Abbecourt près Beauvais, et dans divers lieux de l'arrondissement de Compiègne où ils paraissent alterner avec les lignites.

Les coteaux de *Liancourt* sont formés d'une masse sablonneuse couronnée par des bancs de roche calcaire; le sable est gris-verdâtre, quelquefois roux, mêlé de paillettes de mica et de grains verts, présentant d'ailleurs des variétés dans sa consistance et dans les nuances de sa coloration.

L'escarpement au-dessus de *Nointel* et de *Catenoy* laisse voir dans le bas, du sable quartzeux rubanné, à gros grains verts;

Ensuite du sable contenant des concrétions calcaires tuberculeuses, à formes souvent bizarres, à couleurs variées, dont le volume augmente à mesure qu'on s'élève; ces rognons se développent en roche et blocs isolés, puis en bancs irréguliers; ils alternent vers le haut du coteau avec un banc calcaire gris à grains verts, facile à casser malgré sa dureté; on trouve au-dessous une couche mince de sable calcaire blanc d'une tenuité extrême, et tout au sommet du calcaire grossier blanc à texture lâche inégale.

La même disposition règne autour du cap qui porte le camp de César; le plateau du camp montre des lits de sable roux et de sable blanc; les rognons calcaires tuberculeux paraissent à la surface.

En descendant de *Liancourt* à *Labruyère* on voit successivement du calcaire grossier blanc friable;

Du calcaire jaunâtre ochreux pétri de nummulites, d'huîtres et de moules d'autres coquilles;

Roche dure sablonneuse empâtant des nummulites;

Sable jaunâtre à concrétions tuberculeuses;

Sable jaune-verdâtre;

On remarque une disposition semblable plus au midi, en descendant vers *Angicourt* : on voit de haut en bas, dans la cavée :

Du calcaire grossier friable, alternant avec des bancs durs;

Sable gris-verdâtre fin, avec des nummulites, des anomies, etc.;

Le même sable agglutiné en roche;

Sable vert et roux par bandes;

Petit lit d'argile plastique, feuilletée, grise et fauve, contenant du bois pétrifié;

Sable grossier, noir et gris;

Sable roux et vert, rubanné.

L'escarpement de la cavée de *Rieux*, à l'extrémité méridionale

du plateau, offre la même série de roches, avec une plus grande puissance pour le calcaire grossier. Il y a plusieurs bancs de pierre exploitable, ensuite de la roche glauconieuse à nummulites, du sable verdâtre à nummulites et anomies, du sable à couleurs variées, et dans le bas du sable rubanné, grossier, mêlé de mica.

Le versant de la vallée de Brêche ne diffère en rien de remarquable du précédent. Le vallon de *Bailleval* est creusé presqu'en entier dans le sable. *Senecourt* est sur le sable jaune; *Bailleval* sur le sable à rognons tuberculeux, ainsi que *Béthencourt;* on voit au-dessus la roche mêlée de sable et de calcaire qui forme toujours le banc inférieur du calcaire exploitable.

En montant dans le parc de *Liancourt*, on trouve des sables roux, puis des sables jaunes-verdâtres, ensuite le sable glauconieux à nummulites et anomies, au-desssus duquel sont les bancs de roche, et enfin le calcaire moyen qui a plusieurs mètres de puissance.

La cavée de *Mogneville* montre de bas en haut :

Du sable glauconieux vert et roux, rubanné, mêlé de mica et de concrétions;

Un lit de fossiles marins dans le même sable;

Sable avec roche en blocs irréguliers empâtant des nummulites;

Calcaire grossier tendre formant plusieurs bancs.

Les carrières de *Monchy-Saint-Eloy* laissent voir sous dix pieds de décomble une masse de calcaire partagée en deux parties; la supérieure, d'une puissance de quatre mètres, forme la roche connue sous le nom de vergelet ou pierre de grain à cause des miliolites qu'elle contient en quantité prodigieuse; la seconde masse est divisée en cinq ou six bancs ayant ensemble huit mètres d'épaisseur, et donnant une bonne pierre de construction. On y remarque des filets de calcaire siliceux nommés *queusses* qui traversent irrégulièrement la roche tendre;

Au-dessous, roche glauconieuse dans un sable calcaire pulvérulent;

Roche à nummulites;

Masse de sable glauconieux à couleurs variées, traversée par des lits de marne blanche et de marne verdâtre;

Sable ochracé;

Sable rubanné, micacé à gros grains.

La surface du plateau est en calcaire grossier qui augmente d'épaisseur en allant du nord au midi; la roche est recouverte de diluvium rougeâtre peu consistant. Il y a beaucoup de grès quartzeux à écorce rougeâtre épars en moellons, entre *Rieux* et *Monchy-Saint-Eloy*.

Les coteaux à droite de la Brèche sont pareils à ceux de *Liancourt;* une masse puissante de sable couronnée par du calcaire en bancs horizontaux, constitue leur ensemble; les variations de détail, les fossiles et autres accidens, sont les mêmes sur les deux côtés de la vallée. La colline de *Laigueville* offre comme celle de *Monchy* une masse de calcaire grossier, mais le vergelet a une épaisseur plus considérable.

Les collines de Verderonne, de Moimont, de Rocq, de Cateau, présentent un ensemble et une disposition de couches conformes en tout à celles du plateau de *Liancourt*, ce qui est une nouvelle preuve de leur commune origine. Il y a des fossiles près de *Tourteaucourt*, à *Cinqueux* même, et dans plusieurs autres lieux. On remarque sur les pentes, notamment à Moimont et à *Brenouille*, de gros blocs de roche descendus des bancs supérieurs, lorsque le sable sur lequel ils reposaient a été enlevé. On en voit aussi dans le vallon de *Bailleval.*

La butte de *Sacy-le-petit* est formée de sable grossier, contenant vers le sommet des rognons calcaires tuberculeux, la plupart en boule ou chapelet; ils ont l'aspect d'un grès à cassure lamellaire ou cristalline; ils sont disséminés en assises peu distinctes et bien moins abondans que sur la colline de Grandfresnoy qui tient cependant sans discontinuité à celle de *Sacy*. Il y a dans la partie moyenne de cette butte des lits de coquilles brisées, entourés d'une marne argileuse fauve, et sur les talus, des couches de sable blanc ou roux contenant des galets de toute dimension, depuis la grosseur d'une noisette jusqu'à celle du poing. Le bas de la colline est en sable grossier, rubanné de fauve, de gris et de verdâtre; il se lie au sable de la plaine.

Le talus des coteaux de *Nointel*, de *Catenoy*, de *Labruyère*, de *Bailleval*, est couvert d'un dépôt sablonneux formant terrasse, qui paraît avoir été transporté ou remanié par les eaux; on y trouve beaucoup de petits galets, et en plusieurs lieux des lits ou amas de coquilles fossiles brisées pareilles à celles qui accompagnent les lignites du Soissonnais. On en voit en quantité au-dessus de *Nointel*, vis-à-vis *Courcelle*, au-dessus de *Villers-les-Catenoy* où les champs sont remplis de cyrènes brisées. On retrouve ces mêmes coquilles en fragmens au-dessous de *Labruyère*. Elles sont très-abondantes autour de *Monceaux* et dans le village même, ainsi qu'au bas de *Cinqueux*, près de *Rozoy*, et dans les marais de *Béthencourt-St.-Nicolas*.

Toutes les couches qui viennent d'être indiquées appartiennent

au calcaire grosssier inférieur et moyen. Il existe au midi des marais de *Sacy* quelques lambeaux d'un terrain qui semble postérieur ; c'est un dépôt quartzeux formé de sable blanc, pur, analogue par son aspect aux sables marins supérieurs; il occupe une partie du bois du *Plessis-Villette;* on le retrouve près de *Longueau* à côté du terrain de lignite qui a été indiqué plus haut; il forme plusieurs tertres entre les marais et les bois d'*Hardencourt*, et parvient jusqu'au pied de l'éminence qui porte le village de *Rozoy*. Sa superficie a l'aspect des sols de bruyère; on y trouve des blocs de grès lustré blanc, très-dur, et des rognons ou fragmens d'une roche qui a la plus grande analogie avec le calcaire siliceux; il y a aussi près des *Ageux* quelques silex blonds, empâtant des coquilles (des potamides); enfin ce sable est accompagné presque partout de petits cailloux noirs roulés.

La vallée de Brêche est tourbeuse dans toute l'étendue du canton.

On voit entre le sol tourbeux et les coteaux, des amas d'argile diluvienne fauve remarquables par leur épaisseur, notamment à *Laigueville*; il y a des amas semblables près de *Rieux* et d'*Angicourt*.

Il existe un dépôt de tourbe considérable entre *Sacy-le-grand*, *Saint-Martin-Longueau*, *les Ageux*, *Monceaux* et *Hardancourt*; il occupe l'espace nommé bassin de Fontaine-le-Comte, emplacement d'un ancien lac qui s'étendait de l'est à l'ouest, sur une longueur d'une lieue et demie environ et sur une largeur moyenne de mille mètres. L'épaisseur de la tourbe varie d'un à dix pieds; sa plus grande puissance est vers la partie supérieure et rapprochée du canal d'écoulement qui traverse d'un bout à l'autre le marais. Elle est couverte d'un dépôt qui paraît n'être que de la tourbe décomposée; elle contient des lits ou amas terreux, mêlés de coquilles, et elle est parsemée elle-même, surtout dans la partie inférieure de la masse, de coquilles lacustres; on y trouve aussi de tems à autre des ossemens, des bois de cerf et autres débris animaux; on y a également rencontré des armes romaines, des bateaux, divers ustensiles ou instrumens. La consistance de la tourbe varie beaucoup depuis la texture lâche et chanvreuse, jusqu'à l'état le plus compacte, depuis la couleur fauve-clair jusqu'à la teinte noire; il y a des lits mêlés de marne blanche, et l'ensemble du dépôt repose sur des marnes argileuses, grises et vertes, au-dessous desquelles on retrouve le sable qui paraît à jour sur tous les bords du bassin.

Règne végétal. La végétation forestière qui occupe maintenant

un cinquième de la superficie du canton, couvrait primitivement toute la plaine du nord d'où les progrès de l'agriculture l'ont expulsée; elle s'est reportée sur les pentes sablonneuses et sur les friches des coteaux qui étaient encore nues et stériles au dix-septième siècle, et qui ont été fertilisées par des plantations dues à l'industrie humaine.

Le chêne, le charme, l'orme, le coudrier, le bouleau sont les essences principales des bois en côte; le peuplier, l'aune, le frêne, la boursaude, le saule dominent dans les taillis et dans les bosquets des lieux bas. Il y a quelques alisiers et quelques châtaigniers sur les coteaux de *Nointel* et de *Bailleval*.

La flore naturelle, favorisée par la disposition tourmentée du pays, par les différentes expositions et par la nature variée du sol, est nombreuse en espèces, car elle comprend la plus grande partie de la flore parisienne. Le revers oriental des coteaux de *Liancourt*, les bois d'*Hardencourt* et de *Mogneville* sont les lieux où l'on observe la plus riche végétation.

Aucune espèce ne paraît appartenir exclusivement à cette partie du département.

On peut citer parmi les plantes les plus remarquables :

Les *Anemona sylvestris*, *Hepatica triloba*, *Cardamine hirsuta*, *Viola rothomagensis*, *Stellaria nemorum*, *Potentilla recta*, *Ajuga genevensis*, dans les bois de *Bailleval* et de *Liancourt* ;

Ranunculus tripartitus, *Epilobium molle*, *Hippuris*, *Butomus*, *Achillæa ptarmica*, *Echinops sphærocephalus*, dans la vallée de la Brêche ;

Geranium sanguineum, *Lepidium iberis*, *Helianthemum guttatum*, *Chrysocome linosyris*, *Digitalis lutea*, *Primula elatior*, *Calamagrostis epigeos*, *Andropogon ischæmum*, dans les bois de *Labruyère* ;

Silene conica, *Campanula persicifolia*, sur la butte de *Sacy-le-petit*, et au camp de César;

Trifolium squarrossum, *Asclepias vincetoxicum*, *Ornithopus*, sur tous les coteaux sablonneux;

Convallaria polygonatum, *Orchis simia*, au bois rouge, près *Liancourt*, à *Mogneville*, à *Rieux*;

Orchis viridis, *coriophora*, à *Rieux* ;

Ornithogalum pyrenaicum, *Ophrys monorchis*, *Allium ursinum* et *sphærocephalum*, dans le parc de *Liancourt* ;

Anagalis tenella, *Limodorum abortivum*, près de *Rozoy* ;

Euphorbia gerardiana et *cyparissias*, sur la plupart des terrains sablonneux;

Linum tenuifolium, à *Mogneville*, *Monchy*, *Laigueville*, *Liancourt* ;

Silene nutans, près de *Labruyère*;

Orchis laxiflora, *Orchis palustris*, *Scorzonnera angustifolia*, *Thalictrum flavum*, *Spiræa filipendula*, *Spergula subulata*, *Lathyrus palustris*, *Montia fontana*, *Schœnus mariscus*, *Eriophorum angustifolium*, *Salix depressa*, dans les tourbières de *Sacy-le-grand* ;

Trifolium ochroleucum, à *Béthencourt-St.-Nicolas*, à *Monceaux*, à *Nointel* ;

Medicago falcata, à *Sacy-le-grand* ;

Carex arenaria, *Genista anglica*, *Arenaria rubra* et *setacea*, sur les tertres d'*Hardencourt*, aux *Ageux* ;

Salvia pratensis, à *Mogneville*, *Rieux*, *Cinqueux* ;

Euphorbia palustris, à *Cauffry* ;

Medicago orbicularis, *Brunella laciniata*, à *Rieux* ;

Adonis flava, dans les moissons à *Catenoy*, *Sacy-le-grand* ;

Senecio erucæfolius, *Potentilla argentea*, à *Liancourt* ;

Inula helenium, dans les bois de *Verderonne*;

Veronica spicata, *Euphrasia lutea*, sur les collines de Catiau, de Moimont ;

Stachys alpina, à la maladrerie de *Liancourt* ;

Peltidea saccata, dans les bois de *Catenoy* et de *Labruyère* ;

Le *Coronilla emerus*, provenant de graines échappées des jardins, croit abondamment dans les carrières de *Mogneville*.

Les roches et friches calcaires sont couvertes de lichens crustacés, tels que *Placodium fulgens*, *albescens*, *epigeum*, *Squammaria crassa*, *Psora vesicularis*, *Cetraria nivalis*, etc.

Règne animal. Le *loup* ne multiplie pas et n'habite pas dans le pays qui est trop découvert pour qu'il puisse y séjourner ; on ne le voit qu'en passage. Il en est de même du *sanglier*, du *cerf*, du *chevreuil*.

Le *renard* est commun dans tous les bois sablonneux, à *Sacy-le-petit*, *Catenoy*, *Labruyère*, *Verderonne*, *Monchy*, etc.

Le *blaireau*, moins commun que le renard, habite cependant toutes les parties du canton.

Il y a des *loutres* dans l'Oise, dans la vallée de Brêche et dans les marais de *Sacy-le-grand*.

Les petits carnassiers sont abondans autour des villages.

Les bois de *Labruyère* sont les seuls où l'on rencontre de tems à autre quelques *vipères*.

La couleuvre à collier multiplie dans tous les lieux marécageux.

Le *lézard vert* n'est pas rare dans les bois de *Laigueville* et de *Monchy-Saint-Eloy*.

L'Oise est poissonneuse devant *Brenouille* et *Rieux*. On y pêche des *brochets*, *anguilles*, *barbillons*, *meuniers*, *carpes*, *brêmes*, etc.

On y trouve des *écrevisses*, qui sont plus abondantes cependant dans la Brêche ; on en voit aussi dans le grand marais de *Sacy*.

Ce marais nourrit également des sangsues.

On rencontre des sangsues noires dans le ruisseau de Rhony.

Les mollusques fluviatiles abondent dans les marais à *Bazicourt*, au *Plessis-Villette*, à *Sacy-le-grand*.

L'exploration des bois de *Nointel*, de *Liancourt*, de *Verderonne*, de *Sacy-le-petit*, procurerait d'abondantes collections aux amateurs d'entomologie.

§. 2. *Population.*

Le tableau ci-dessous indique l'état numérique de la population à six époques, depuis l'année 1720 jusqu'à 1831. Les chiffres de la première colonne ont été puisés dans le *Dénombrement du Royaume par généralités* (1720, in-4.°). Les autres documens ont été produits par les recensemens administratifs. Les dernières colonnes ont pour objet de faire connaître les rapports de la population de chaque commune à sa superficie territoriale.

COMMUNES.	ANNÉES						Contenances (fractions négligées.)	Nombre d'hectares par individu.
	1720.	1791.	1806.	1821.	1826.	1831.	hect	
Angicourt	238	270	279	256	254	261	495	1,8
Bailleval	557	467	567	542	546	540	801	1,48
Bazicourt	136	181	206	189	208	200	381	1,90
Brenouille	165	224	256	246	238	206	430	2,08
Catenoy	404	740	684	659	662	630	1260	2,00
Cauffry	207	282	335	298	272	289	474	1,64
Cinqueux	564	769	817	762	752	740	675	0,91
Labruyère	210	265	261	261	262	273	241	0,80
Laigueville	356	505	641	660	700	753	853	1,13
Les Ageux	203	227	255	228	234	253	500	1,97
Liancourt	716	1074	1236	1262	1370	1266	474	0,37
Mogneville	266	214	225	222	237	242	391	1,61
Monceaux	288	278	300	329	352	360	660	1,82
Monchy-Saint-Eloy	156	288	306	322	366	364	387	1,06
Nointel	648	672	660	650	676	649	935	1,44
Rantigny	272	364	381	392	442	471	415	0,88
Rieux	210	244	257	226	241	213	233	1,09
Rozoy	258	247	252	247	260	251	495	1,97
Sacy-le-grand	469	581	654	634	644	770	1761	2,28
Sacy-le-petit	240	299	323	296	292	311	745	2,39
St.-Martin-Longueau	106	191	259	338	350	347	357	1,02
Sarron	200	294	337	334	349	396	650	1,64
Verderonne	232	253	233	25[illegible]	250	262	332	1,26
TOTAUX	7101	8929	9724	9610	9957	10047	13945	
	ajoutant pour fractions négligées						10	
							13955	1,38

La comparaison des chiffres totalisés au bas de chaque colonne fait connaître que dans l'intervalle des cent dix années comprises entre 1720 et 1831, la population s'est accrue de 2946 individus, quantité égale à 3/7 environ de la population de 1720, et à 2/7 de la population actuelle.

Entre 1720 et 1791, l'augmentation est de 1828, ou d'un peu plus du quart du contingent de 1720, et d'un peu plus du cinquième du chiffre de 1791.

L'accroissement entre 1791 et 1806 est de 795, ou de près d'un onzième.

On constate une diminution de 114 individus dans la période de quinze années, comprise entre 1806 et 1821.

Il y a une augmentation de 347 individus depuis 1821 jusqu'à 1826, et de 90 entre 1826 et 1831 : ainsi l'augmentation dans la période décennale de 1821 à 1831 est de 427, chiffre équivalant à la vingt-deuxième partie du contingent de 1821, et à la vingt-troisième de la population actuelle.

L'accroissement total pendant les quarante années comprises entre 1791 et 1831, a été de 1118, ou du huitième de la population de 1791.

L'augmentation moyenne annuelle est de 20 3/10 entre 1720 et 1791 ;— de 27 9/10 entre 1791 et 1831 ;— de 26 7/10 entre 1720 et 1831 ; d'où il suit que la force du principe de population s'est accrue depuis 1791 dans la proportion de cinq à sept.

La diminution de 114 individus, signalée pendant la période de 1806 à 1821 a porté sur quinze communes.

La population a diminué depuis l'année 1720 dans les communes de *Bailleval*, de *Mogneville* et de *Rozoy* ; elle est restée stationnaire à *Nointel* et à *Rieux*. Il y a eu accroissement dans toutes les autres communes.

A dater de 1791, il y a eu aussi réduction dans le nombre des individus à *Angicourt*, *Brenouille*, *Catenoy*, *Cinqueux*, *Nointel* et *Rieux*.

De 1720 à 1831, la population s'est accrue d'un tiers à *Bazicourt*, *Catenoy*, *Cauffry*, *Sacy-le-grand*; de moitié à *Cinqueux*, *Laigneville*, *Monceaux* ; de 5/12 à *Liancourt* ; de 7/12 à *Monchy-Saint-Eloy* et *Rantigny* ; elle a doublé à *Sarron*, et triplé à *Saint-Martin-Longueau*.

La population moyenne actuelle par commune est de quatre cent trente-six individus, et défalcation faite du bourg de *Liancourt*, de trois cent quatre-vingt-dix-neuf.

Les communes les moins peuplées, eu égard à leur étendue superficielle, sont celles de *Brenouille*, *Catenoy*, *Sacy-le-grand*, *Sacy-le-petit*. Celles de *Cinqueux*, *Labruyère*, *Liancourt*, *Rantigny*, présentent les aglomérations les plus nombreuses, proportionnellement à l'étendue de leur territoire.

Le tableau qui suit a pour objet de faire connaître la division de la population par sexe et par état civil des individus, selon les résultats du recensement nominatif exécuté dans l'année 1831.

COMMUNES.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	TOTAL.
Angicourt	60	50	66	66	3	11	5	261
Bailleval	106	110	146	146	7	19	6	540
Bazicourt	44	42	50	50	6	5	3	200
Brenouille	35	40	58	59	3	11	"	206
Catenoy	123	107	177	179	11	33	"	630
Cauffry	68	61	67	70	10	13	"	289
Cinqueux	181	167	162	163	20	42	5	740
Labruyère	61	54	71	71	6	9	1	273
Laigueville	173	169	183	185	10	28	5	753
Les Ageux	65	52	58	58	5	13	2	253
Liancourt	294	288	284	289	25	75	11	1266
Mogneville	52	54	59	60	6	11	"	242
Monceaux	77	82	88	90	8	14	1	360
Monchy-Saint-Eloy	86	90	79	80	6	21	2	364
Nointel	138	124	170	170	13	30	2	649
Rantigny	127	108	106	107	7	12	4	471
Rieux	35	43	59	58	8	10	"	213
Rozoy	37	58	69	69	7	11	"	251
Sacy-le-grand	160	161	207	207	13	20	2	770
Sacy-le-petit	68	63	76	78	5	18	3	311
St.-Martin-Longueau	81	69	88	86	5	13	5	347
Sarron	96	82	94	94	4	18	8	396
Verderonne	66	46	65	65	4	14	2	262
TOTAUX	2213	2120	2482	2520	192	453	67	10047

Total des hommes : 4,954. — Total des femmes : 5,093. — Différence en plus dans le nombre des femmes : 139, environ la soixante-

douxième partie de la population totale, et la trente cinquième ⅗ de la population masculine. — Population libre : 4,400. — Population mariée : 5,002. — Population veuve : 645, environ la quinzième partie de la population totale, et la septième 1/10 de la population mariée. — Différence entre le nombre des veufs et celui des veuves : 261, ce qui les établit dans le rapport de 1 : 2 36/100.

La population militaire équivaut à la cent cinquantième partie de la population totale, et à la soixante-quatorzième partie de la population mâle.

Les recensemens de 1806 et de 1821 avaient donné les quantités suivantes :

	1806	1821
Garçons	2497	2151
Filles	2556	3322
Hommes mariés	1898	2212
Femmes mariées	1899	2207
Veufs	198	181
Veuves	398	454
Population militaire	278	83
Sa proportion à la population mâle	17e	56e
—— à la population totale	35e	115e
Total des hommes	4871	4627
Total des femmes	4853	4983
Différence en moins dans le nombre des femmes	18	en plus 356
Sa proportion à la population totale	540e	27e
—— à la population féminine	269e	mascul. 13e
Population libre	5331	4556
—— mariée	3797	4419
—— veuve	596	635
Sa proportion à la population totale	16e	15e
—— à la population mariée	6e ⅕	7e
Excédant des veuves sur les veufs	200	273
Rapport des veufs aux veuves	1 : 2	1 : 2 ½

Le tableau ci-après présente la division de la population par âges selon le recensement administratif de l'année 1831.

COMMUNES.	au-dessous de 5 ans	5 à 10.	10 à 12.	12 à 15.	15 à 20.	20 à 30.	30 à 40.	40 à 50.	50 à 60.	60 à 70.	70 à 80.	80 à 90.	TOTAL
Angicourt..........	16	26	10	13	18	44	38	26	30	26	12	2	26[illegible]
Bailleval..........	46	48	16	31	38	81	77	61	57	58	23	4	54[illegible]
Bazicourt	10	18	8	11	16	36	26	22	24	22	6	1	20[illegible]
Brenouille,........	15	13	5	11	17	30	35	31	15	18	15	1	20[illegible]
Catenoy	35	54	17	46	40	77	106	102	70	48	31	4	63[illegible]
Cauffry............	23	28	10	20	29	42	33	35	33	25	10	1	28[illegible]
Cinqueux..........	65	59	20	48	74	111	101	83	82	66	27	4	74[illegible]
Labruyère	25	26	10	11	32	47	34	23	36	18	8	3	27[illegible]
Laigueville.........	80	76	23	41	63	119	117	88	62	46	34	4	75[illegible]
Les Ageux.........	25	34	6	13	23	33	43	28	22	15	8	3	25[illegible]
Liancourt..........	101	122	45	71	104	193	180	146	126	110	52	16	126[illegible]
Mogneville.........	27	18	5	10	22	27	38	33	21	20	19	2	24[illegible]
Monceaux	35	46	14	19	29	47	67	34	29	24	16	"	36[illegible]
Monchy-Saint-Eloy.	44	46	17	20	34	43	65	43	20	18	11	3	36[illegible]
Nointel...........	43	54	21	37	64	92	78	88	80	61	24	7	6[illegible]
Rantigny...........	46	52	13	24	41	79	74	65	30	32	14	1	47[illegible]
Rieux	12	23	4	2	9	33	47	22	25	25	9	2	21[illegible]
Rozoy.............	11	21	12	21	22	32	37	30	23	21	15	6	25[illegible]
Sacy-le-grand	62	88	17	30	70	115	125	86	85	58	22	12	7[illegible]
Sacy-le-petit	24	23	16	22	26	52	35	44	37	20	9	3	3[illegible]
St-Martin-Longueau.	24	36	16	18	32	47	67	44	28	20	13	2	3[illegible]
Sarron	33	36	13	17	32	80	56	46	28	42	11	2	3[illegible]
Verderonne	23	26	12	10	27	37	33	36	20	26	8	4	2[illegible]
Totaux.....	825	973	330	546	862	1497	1512	1216	983	819	397	87	100[illegible]

La population au-dessous de cinq années comprend environ la douzième partie du nombre total. La population au-dessous de quinze ans (2674) équivaut au 3.e 7/10 de la population générale. La période de quinze à trente équivaut au quart. Le nombre des sexagénaires est dans le rapport de 1 : 7 7/10; celui des septuagénaires dans le rapport de 1 : 20 7/10 ; celui des octogénaires dans le rapport de 1 : 115 1/2.

On n'indique pas de nonogénaires; mais il y a en ce moment aux *Ageux* une femme âgée de cent ans passés.

Le tableau ci-après fait connaître le mouvement de la population pendant la période décennale comprise entre les années 1832 et 1833.

COMMUNES.	NAISSANCES.	PROPORTION annuelle à la population actuelle.	MARIAGES.	PROPORTION pour un an à la population actuelle.	DÉCÈS.	PROPORTION pour un an à la population actuelle.
Angicourt	49	52e	32	87e	41	65e
Bailleval	133	41	138	41	118	49
Bazicourt	31	66	16	100	18	120
Brenouille	50	41	44	51	43	51
Catenoy	128	48	128	52	116	57
Cauffry	73	41	60	48	72	41
Cinqueux	202	37	155	49	191	39
Labruyère	49	54	32	91	34	80
Laigueville	220	34	13	58	175	44
Les Ageux	30	84	52	50	18	140
Liancourt	314	40	232	55	332	38
Mogneville	61	40	44	60	52	48
Monceaux	97	36	86	45	87	45
Monchy-Saint-Eloy	119	33	62	60	98	37
Nointel	139	49	142	46	124	54
Rantigny	132	36	80	59	99	47
Rieux	44	53	52	42	55	39
Rozoy	31	83	14	187	30	84
Sacy-le-grand	230	33	128	64	155	51
Sacy-le-petit	81	39	62	52	69	45
St-Martin-Longueau	90	38	90	38	90	38
Sarron	171	23	100	39	116	34
Verderonne	86	33	66	43	77	34
	2562	39e	1956	51e	2210	45e

Le rapport des naissances à la population est supérieur de six à celui des décès.

Le nombre des décès est plus considérable que celui des naissances dans les communes de *Liancourt*, *Nointel*, *Rieux*, ce qui concorde dans ces deux dernières communes avec la diminution constatée de la population.

Il y a compensation entre les deux nombres à *Cauffry*, *Rozoy*, *Saint-Martin-Longueau*.

La proportion des mariages aux naissances est comme 1 : 1 $^{30}/_{100}$. Celle des mariages aux décès est comme 1 : 1 $^{13}/_{100}$. La proportion des naissances aux décès est de 1 : 1 $^{15}/_{100}$.

Le nombre total des naissances excède de 352, c'est-à-dire de près d'un sixième celui des décès.

La population du canton de *Liancourt* forme la neuvième partie $^{1}/_{10}$ de celle de l'arrondissement de Clermont, et un peu moins de la trente-neuvième partie de la population totale du département.

Constitution physique. La population n'a point de caractère qui lui soit particulier, ni de différence tranchée avec celle des cantons voisins; elle appartient à la race propre aux environs de Paris plutôt qu'au type picard, et elle a de l'affinité avec la population

urbaine, ce qui s'explique par l'influence que les travaux manufacturiers introduits depuis long-tems dans le pays ont déjà exercée sur le développement des individus. Il y a plus de tailles moyennes que de hautes statures, plus de cheveux noirs que de blonds, plus de visages ovales que d'arrondis. L'expression générale des physionomies a un caractère de finesse et d'intelligence.

L'espèce humaine est sensiblement plus faible, plus lymphatique dans les villages qui bordent les plaines marécageuses depuis *Bazicourt* jusqu'à *Labruyère*, et depuis *Sarron* jusqu'à *Monceaux*.

Le relevé des opérations du recrutement, pendant l'intervalle des dix années comprises entre 1821 et 1830, a fait constater les résultats ci-dessous exposés, relativement à la taille des jeunes gens et aux causes de réforme.

Individus ayant moins de	1m598mil.	(4 pieds 11 pouces). .	15
	— 625	(5 pieds).	24
	— 652	(5 pieds 1 pouce). . .	23
	— 679	(— 2 pouces) . . .	22
	— 706	(— 3 pouces) . . .	44
	— 733	(— 4 pouces) . . .	16
	— 761	(— 5 pouces) . . .	20
	— 788	(— 6 pouces) . . .	6
	— 815	(— 7 pouces) . . .	5

La taille moyenne est d'un mètre six cent soixante-seize millimètres, ou cinq pieds un pouce dix lignes.

Nombre total des individus : 858. — Nombre moyen par an : 86. — Nombre d'individus examinés par le conseil de révision : 465. — Nombre moyen par an : 46 (remplacés : 58.)

Nombre de réformes : 205. — Terme moyen annuel : 20.

CAUSES DES RÉFORMES.	NOMBRE DES CAS.
Perte de doigts.	4
Perte de dents.	22
Mutisme et surdité	2
Perte d'autres organes	7
Goître	3
Claudication.	3
Autres difformités.	36
Myopie	4
Maladies des yeux	13
Teigne	2
Affections scrophuleuses	15
Maladies de poitrine.	4
Hernies.	12
Epilepsie.	4
Maladies diverses	16
Faiblesse de constitution	30
Défaut de taille.	28

Les réformes déterminées par défaut de taille ou par faiblesse de constitution comprennent plus du quart des exemptions, ce qui fournit une nouvelle preuve que, comme dans la plupart des autres cantons, l'âge légal du recrutement est trop précoce sous ce climat; un grand nombre d'individus sont d'ailleurs retardés dans leur développement par leur admission à un âge trop tendre dans les manufactures. Les cas de scrophule, d'opthalmie chronique, d'édentation ont pour cause commune l'humidité trop constante des lieux habités; ils comprennent ensemble un autre quart des réformes. Les difformités qui sont très-nombreuses, et les hernies qui embrassent réunies un troisième quart des exemptions, doivent être attribuées à l'excès du travail dans l'âge de croissance.

On connaît en ce moment dans le canton quinze aveugles de naissance.

On y compte trois hommes et quatre femmes affectés de mutisme avec surdité.

Le canton de *Liancourt* ne peut pas être considéré comme un pays mal sain, au moins dans toutes ses parties; mais la situation de la plupart des villages dans les vallées expose la population aux maladies qui prennent leur origine dans l'excès de l'humidité. Cette disposition est due aux plantations qui entourent beaucoup de lieux habités et les dérobent à l'action du vent et de la chaleur. Cependant ces causes morbides sont atténuées par la nature sablonneuse du sol qui facilite sans cesse l'infiltration des eaux : aussi les épidémies sont-elles rares, et l'on n'en peut citer qu'un petit nombre d'exemples.

La commune des *Ageux* fut atteinte, dans l'été de 1811, d'une fièvre adynamique qui sévit sur beaucoup d'individus. La moitié des malades succomba, malgré les soins empressés de M. *Spicq*, médecin de Grandfresnoy.

Une épidémie de fièvre muqueuse régna dans la commune de *Catenoy* depuis le mois de juillet 1821 jusqu'en janvier 1822 : presque toute la population fut successivement atteinte, et l'on eut à regretter la perte de trente individus.

La fièvre typhoïde est fréquente à *Liancourt;* cette affection a paru dans ces derniers temps vers le mois de mai 1828, et s'est maintenue jusqu'au mois d'août 1829; elle s'est montrée de nouveau depuis le mois d'avril jusqu'à celui d'octobre 1831. La moitié des individus atteints succombe presque toujours dans les épidémies de cette sorte.

Le choléra de 1832 ne fut pas très-grave dans cette partie du département; il se manifesta par quelques cas isolés en avril, mai et juin dans les villages de *Sarron*, de *Rieux*, de *Cinqueux*, de *Mogneville :* il prit ensuite le développement dont les circonstances sont indiquées au tableau qui suit :

COMMUNES.	DATE de l'invasion.	Nombre des malades. Hommes.	Femmes.	Nombre des décès. Hommes.	Femmes.	DATE de la cessation.
Laigueville	2 juillet.	13	15	7	9	11 août.
Monchy	9 juin.	1	7	"	4	23 août.
Monceaux	18 août.	8	9	4	8	30 août.
Sacy-le-petit	6 juillet.	3	3	2	1	12 juillet.
Sarron	7 juin.	9	4	5	2	16 juillet.
		34	38	18	24	
		72		42		

Il y eut encore au mois de septembre quelques cas isolés à *Bailleval* et à *Saint-Martin-Longueau ;* mais on put considérer l'épidémie comme terminée à la fin d'août; elle avait duré quatre-vingt-deux jours, emporté les quatre septièmes des individus atteints, et avait frappé la trentième partie de la population; la mortalité fut plus forte d'un quart parmi les femmes.

La fièvre muqueuse est endémique à *Bazicourt* et dans tous les villages voisins du marais de *Sacy-le-grand*; elle était autrefois une cause continuelle de dépopulation, car on voit dans un rapport fait par ordre de l'intendant de Soissons, que de 1740 à 1780 ces villages avaient perdu un quart de leurs habitans. Le marais est devenu moins insalubre maintenant par les travaux dont il a été l'objet, et la population a trouvé dans l'amélioration générale de son état, à la suite de la révolution de 1789, des forces plus énergiques pour résister aux influences délètères.

Vaccine. La vaccine a été introduite dans le canton en l'année 1800 par le duc de *La Rochefoucauld*, au moment où cet illustre citoyen fonda à Paris le comité chargé de propager le procédé dont la France lui était redevable. Quelques expériences avaient même été tentées à *Liancourt*, avant l'institution du comité, en sorte que ce bourg est le premier lieu du royaume où l'opération de la vaccine ait été pratiquée. Ces essais furent accueillis avec la froideur et la méfiance que les choses les plus utiles rencontrent ordinairement dans la population, mais la persévérance de M. de *La Rochefoucauld*, son ardeur infatigable pour le bien, les secours de tout genre qu'il distribuait aux familles pauvres pour obtenir l'autorisation de vacciner leurs enfans, domptèrent en peu de tems toutes les résistances. Le nouveau procédé s'étendit successivement à *Mogneville*, à *Bailleval*, à *Cinqueux*, à *Sacy-le-grand*. Le village de *Catenoy* ayant été atteint d'une épidémie variolique au mois de mars 1801, les habitans entraînés par les conseils pressans de M. de *La*

Rochefoucauld, et par l'influence de M. *Prévost*, leur maire, consentirent à se laisser vacciner en masse : la petite vérole cessa subitement ses ravages, et cet évènement dissipa tout-à-coup les préventions du pays. Dès lors, la vaccination est entrée dans les mœurs de la population et dans la pratique habituelle de la médecine.

Le tableau ci-dessous présente l'état numérique des opérations qui ont été pratiquées depuis vingt ans par les soins de l'administration. Le chiffre de chaque année est en général peu éloigné du nombre moyen des naissances (256) (1). — On peut admettre comme certain que la vaccine suit depuis long-tems, avec exactitude, dans le canton de *Liancourt*, le mouvement de la population.

COMMUNES.	ANNÉES									
	1815	1818	1820	1821	1825	1826	1828	1829	1832	1833
Angicourt	"	"	2	5	41	1	16	13	1	6
Bailleval	2	36	"	"	29	8	24	6	3	9
Bazicourt	"	7	5	"	4	4	10	"	"	"
Brenouille	8	14	"	13	19	"	7	5	"	7
Catenoy	20	"	"	"	37	40	7	9	10	6
Cauffry	"	"	"	18	17	10	9	4	12	5
Cinqueux	61	20	"	25	63	12	12	15	1	26
Labruyère	31	"	"	"	48	6	9	"	"	"
Laigueville	15	18	1	40	22	17	12	14	28	19
Les Ageux	"	17	"	6	6	2	"	"	"	"
Liancourt	70	"	36	"	64	27	52	33	21	22
Mogneville	14	6	4	6	14	4	8	6	4	5
Monceaux	"	34	"	"	12	1	11	14	2	3
Monchy-Saint-Eloy	16	"	3	13	6	4	8	10	8	14
Nointel	30	"	10	44	10	5	19	2	"	"
Rantigny	22	8	"	"	22	6	24	15	19	15
Rieux	20	8	"	"	12	"	11	2	6	"
Rozoy	4	17	"	"	7	5	"	"	"	13
Sacy-le-grand	2	65	2	"	8	10	27	12	40	17
Sacy-le-petit	6	31	24	"	26	5	6	2	14	"
St.-Martin-Longueau	12	47	"	"	4	"	11	2	7	14
Sarron	2	35	2	7	4	6	17	8	18	15
Verderonne	5	9	"	8	10	"	20	8	8	8
	340	366	89	185	485	173	320	180	262	199

Habitations. Le tableau qui suit fait connaître le nombre des

(1) Il le dépasse pour les années 1818, 1825, 1828, 1831, parce que les vaccinations des années immédiatement précédentes ont été confondues dans les comptes-rendus.

maisons de chaque commune en 1791, 1821 et 1831, et le rapport de chacun de ces nombres à la population.

COMMUNES.	NOMBRE DES MAISONS EN					
	1791.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1821.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1831.	Nombre moyen d'habitans par maison.
Angicourt	58	4 3/5	69	3 7/10	81	3 1/5
Bailleval	129	3 3/5	155	3 1/2	161	3 3/10
Bazicourt	48	3 7/10	51	3 7/10	55	3 3/5
Brenouille	45	4 9/10	62	3 9/10	67	3
Catenoy	198	3 7/10	192	3 2/5	194	3 1/5
Cauffry	70	4	83	3 3/5	92	3 1/10
Cinqueux	187	4 1/10	195	3 9/10	224	3 3/10
Labruyère	60	4 2/5	71	3 3/5	90	3
Laigueville	110	4 3/5	167	3 9/10	222	3 2/5
Les Ageux	64	3 1/2	66	3 2/5	84	3
Liancourt	201	5 3/10	242	5 1/5	273	4 3/5
Mogneville	54	3 9/10	60	3 7/10	73	3 3/10
Monceaux	63	4	84	3 9/10	103	3 2/5
Monchy-Saint-Eloy	67	4 3/10	80	4	97	3 7/10
Nointel	199	3 3/10	190	3 2/5	200	3 1/5
Rantigny	76	4 4/5	93	4 1/5	104	4 1/2
Rieux	70	3 1/2	66	3 2/5	79	2 7/10
Rozoy	72	3 2/5	74	3 3/10	85	2 9/10
Sacy-le-grand	152	3 4/5	190	3 3/10	214	3 3/5
Sacy-le-petit	73	4 1/10	81	3 3/5	89	3 1/2
St-Martin-Longueau	45	4 1/5	88	3 4/5	97	3 3/5
Sarron	74	3 9/10	75	4 2/5	112	3 1/2
Verderonne	53	4 3/10	62	4	77	3 2/5
	2178	4 1/10	2496	3 4/5	2873	3 1/2

Le nombre des maisons s'est accru de 318 dans l'intervalle de trente années compris entre 1791 et 1821. Cette quantité équivaut au septième environ du chiffre de 1791; elle correspond à un accroissement moindre de moitié dans la population. De 1821 à 1831 l'augmentation a été de 377 ou d'un sixième 2/3, tandis que la population n'a augmenté que d'un vingt-deuxième environ.

Les habitations se sont multipliées pendant cette seconde période dans toutes les communes sans exception. L'accroissement a été d'un septième environ à *Cinqueux*, *Liancourt*; d'un cinquième à *Monceaux* et *Monchy-Saint-Eloy*; d'un quart à *Labruyère*, *les Ageux*, *Mogneville*, *Verderonne;* d'un tiers à *Laigueville*, et de près de moitié à *Sarron*.

L'accroissement général du nombre des maisons entre 1791 et 1831, est de 695, chiffre égal au tiers du recensement de 1791.

Le nombre moyen actuel des maisons, par commune, est de cent vingt-quatre.

Les villages sont pour la plupart disposés en une rue principale, accompagnée de quelques ruelles latérales. D'autres ont une forme générale carrée ou circulaire, déterminée par l'arrangement des rues qui partent en divergeant d'une place centrale; tels sont les anciens bourgs de *Liancourt* et de *Sacy-le-grand*.

Laigueville est formé de deux rues parallèles, dont l'une est sur l'alignement de la route de Paris, tandis que l'autre représente le village tel qu'il existait avant la construction de cette route. D'autres villages, tels que *Brenouille*, *Verderonne*, *Saint-Martin-Longueau*, sont comme divisés en plusieurs quartiers dont chacun indique autant de hameaux que des constructions intermédiaires ont réunis peu-à-peu en une même agglomération.

Les rues sont garnies d'une chaussée en pavé mal entretenue; la plupart sont sinueuses, dépourvues d'alignement régulier et mal nivelées.

Les maisons sont en général solidement bâties, soit en pierre de taille, soit en moëllons bruts ou équarris; les maisons en torchis sont aussi rares dans ce canton qu'elles sont communes dans la partie septentrionale du département : plusieurs lieux tels que *Rantigny*, *Laigueville*, *Liancourt*, *Rieux*, *Monchy*, rappellent même par l'élégance de leurs constructions l'aspect des environs de Paris. Les vieux bâtimens ont été remplacés par des maisons modernes, et la plupart des villages paraissent avoir été renouvelés en entier depuis cent ans.

Il y a quelques maisons en cave ou carrière à *Monchy-Saint-Eloy*, *Cinqueux* et *Rozoy*.

Les matériaux de construction sont tirés des carrières d'*Angicourt*, *Catenoy*, *Laigueville*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Mogneville*; de celles d'Ars, de Neuilly et de Rousseloy, dans le canton de Mouy; de Villers-Saint-Paul dans le canton de Creil, et de Pont-Sainte-Maxence.

On ne fait aucun usage du grès : le petit nombre de bornes qu'on peut rencontrer en cette matière vient d'Apremont, canton de Creil ou des bois d'*Hardencourt*.

On achète le plâtre dans les magasins de *Liancourt*, de Clermont, de Creil, de Pont-Sainte-Maxence : on en va chercher aussi aux carrières de Seine-et-Oise.

Le tableau qui suit présente l'état numérique de chaque espèce de toiture, constaté dans l'année 1831.

COMMUNES.	1831. MAISONS COUVERTES EN				
	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	Total.
Angicourt	"	16	3	62	81
Bailleval	2	24	24	111	161
Bazicourt	"	15	"	40	55
Brenouille	"	22	31	14	67
Catenoy	"	28	30	136	194
Cauffry	"	15	7	70	92
Cinqueux	1	45	4	174	224
Labruyère	1	32	"	57	90
Laigueville	"	126	"	96	222
Les Ageux	2	36	"	46	84
Liancourt	17	188	19	49	273
Mogneville	"	22	19	32	73
Monceaux	"	33	1	69	103
Monchy-Saint-Eloy	2	39	4	52	97
Nointel	2	50	49	99	200
Rantigny	1	23	18	62	104
Rieux	"	54	1	24	79
Rozoy	"	20	"	65	85
Sacy-le grand	1	106	"	107	214
Sacy-le-petit	"	33	"	56	89
Saint-Martin-Longueau	"	40	"	57	97
Sarron	2	58	"	52	112
Verderonne	1	26	"	50	77
Totaux	32	1051	210	1580	2873

Il résulte de ce tableau que les toits d'ardoise forment environ la quatre-vingt-dixième partie de la totalité;

Que les toits en tuiles entrent dans le contingent pour un peu plus du tiers;

Et que les couvertures en chaume comprennent encore les quatre septièmes du nombre total.

Les chaumières ne disparaissent guère que par suite des reconstructions : beaucoup ont été détruites depuis quarante années.

Le nombre des couvertures solides est plus considérable que celui des toits de chaume à *Brenouille*, *Laigueville*, *Liancourt*, *Rieux*, *Sarron*. Il y a compensation à *Sacy-le-grand*.

Les tuiles employées sont prises à *Monceaux*, *Nointel*, *Rantigny*, à Neuilly-sous-Clermont (canton de Mouy), à Nogent les-Vierges (canton de Creil), et surtout à Fleurines, dans le canton de Pont.

Les briques sont achetées dans les mêmes usines, ainsi qu'à Houdancourt et à Grandfresnoy, dans le canton d'Estrées-Saint-Denis.

On a compté sept incendies dans la période décennale de 1820 à 1830; ils ont détruit vingt-quatre maisons et occasionné une perte totale évaluée à quarante-un mille francs. Deux ont été attribués à la malveillance : les autres ont eu pour cause divers accidens.

Mœurs, instruction, etc. La population considérée en général partage les mœurs et les usages des cantons de Mouy et de Creil dont elle est voisine et dans lesquels l'amour du travail, l'économie, l'esprit de propriété, exerçent, ainsi qu'on l'a dit en traitant de ces pays, une influence salutaire et permanente. Le canton de *Liancourt* peut même être regardé comme ayant donné à cet égard une impulsion qui s'est propagée peu à peu dans les lieux environnans; il l'avait reçue lui-même du duc de *La Rochefoucauld*, qui, pendant une longue carrière consacrée tout entière au bien public, n'a cessé de contribuer par son exemple et par ses bienfaits à la prospérité du pays et aux progrès véritables de la civilisation. L'introduction des manufactures dans le canton est due à cet illustre citoyen; cet élément de travail répandu dans une contrée dont le sol était médiocre, a créé des ressources qui manquaient, et a produit avec un accroissement de richesse tous les effets salutaires qui dérivent d'une amélioration réelle dans l'état matériel de la population. L'habitude du travail a pénétré partout, et avec elle l'esprit d'ordre et d'économie, le respect des lois et des propriétés, une réforme notable des mœurs.

La population quoique rurale, se rapproche à plusieurs égards des usages de la vie urbaine : cette remarque est applicable surtout aux communes situées dans la vallée de la Brêche.

Il n'y a pas de bras inoccupés dans le pays. La mendicité y est inconnue. Le nombre des individus qui ont un besoin réel d'assistance est au plus de quatre-vingts ou d'un cent vingt-cinquième de la population totale. Le morcellement du territoire étant poussé à l'extrême, chacun est propriétaire, et ce n'est guères que parmi les infirmes ou les vieillards qu'on rencontre de véritables indigens; encore leur dénuement est-il plutôt un accident temporaire qu'un état continu.

Les croyances superstitieuses ont beaucoup perdu de leur empire; les habitudes nuisibles invétérées, cèdent plus facilement

qu'ailleurs aux conseils de l'expérience. Ainsi il n'y a plus que quatre cimetières sur vingt-six dans lesquels les sépultures aient encore lieu par famille, au mépris de la disposition légale qui prescrit d'inhumer à la file. La translation des cimetières hors l'enceinte des villages, déjà exécutée dans quelques communes, pourrait être partout accomplie sans résistance.

La nourriture habituelle se compose de pain, de porc, de légumes et de fruits. On y joint de la viande de boucherie dans les communes situées sur les grandes routes, telles que *Saint-Martin-Longueau*, *Catenoy*, *Liancourt*, *Laigueville.*

On boit du vin dans la plupart des villages. La consommation du cidre est médiocre comme la production. Dans quelques communes telles que *Sarron*, *les Ageux*, *Bazicourt*, *Sacy-le-grand*, la population consomme plus d'eau que de boissons fermentées.

La langue française est parlée assez correctement dans tous les villages. L'idiome picard est inconnu, si ce n'est dans les fermes de la *Couarde* et de *Luchy* qui tiennent au grand plateau de Picardie.

On remarque une amélioration évidente dans les habillemens et les chaussures; l'usage des bottes a pénétré partout.

Les jeux de tamis, de galet, existent de toute ancienneté. Il y a maintenant des billards dans la plupart des communes.

Le nombre des noms de famille s'élève à six cent trente-sept. Les plus répandus sont ceux de *Bouchez* qui compte pour un quinzième, *Lemaire* pour un seizième, *Lefèvre*, *Lejeune* chacun pour un vingtième, *Bricogne* pour un vingt-deuxième, *Minguet*, *Pelletier*, *Féron*, *Leclercq*, *Caron*, *Fontaine.* Il y a quelques noms bizarres dans leur orthographe ou leur sonorité, tels que *Aubijoux*, *Barro*, *Best*, *Charrateur*, *Doilliard*, *Delaquis*, *Fachers*, *Montdange*, *Rovera*, *Odmer*, *Razoir*, *Vantribout*, *Yvance.*

Chaque commune possède une école primaire. Le bourg de *Liancourt* a de plus une école de filles dirigée par deux religieuses de la congréation de Nevers, sous la surveillance de l'hospice, et une salle d'asile établie en 1833.

Le tableau suivant fait connaître le nombre des élèves des écoles primaires en 1823 et en 1834, celui des individus de chaque commune qui savaient lire et écrire en 1831, et la proportion de ce nombre à la population.

COMMUNES.	NOMBRE D'ÉCOLIERS EN 1823.	1834.	NOMBRE D'INDIVIDUS sachant lire et écrire en 1831.	PROPORTION relativement à la population.
Angicourt	26	70	107	2 2/5
Bailleval	22	84	135	4
Bazicourt	"	16	107	1 4/5
Brenouille	28	25	94	2 1/5
Catenoy	38	80	209	3
Cauffry	17	45	75	3 4/5
Cinqueux	58	85	148	5
Labruyère	43	58	190	1 2/5
Laigueville	57	71	253	2 9/10
Les Ageux	"	30	104	2 2/5
Liancourt	156	166	698	1 4/5
Mogneville	"	20	95	2 1/2
Monceaux	40	69	123	2 9/10
Monchy-Saint-Eloy	"	41	75	4 4/5
Nointel	121	90	252	2 1/2
Rantigny	33	65	191	2 2/5
Rieux	40	35	120	1 7/10
Rozoy	30	36	60	4 1/5
Sacy-le-grand	61	98	202	3 4/5
Sacy-le-petit	52	50	91	3 2/5
Saint-Martin-Longueau	26	38	168	2
Sarron	43	48	195	2
Verderonne	33	50	144	1 4/5
	824	1370	4437	3 3/10

Le nombre des écoliers s'est accru de plus de moitié depuis douze années ; il égale maintenant la septième partie de la population et la totalité des individus âgés de cinq à douze ans.

Les élèves des deux sexes sont partout réunis dans un même local, *Liancourt* excepté.

Ils vont à l'école depuis l'âge de quatre ou cinq ans jusqu'à douze ou treize. La classe est fermée pendant quatre ou cinq mois à *Bazicourt, Brenouille*, *Catenoy*, *les Ageux*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Rozoy*, *Sacy-le grand*, *Sacy-le-petit*, *Saint-Martin-Longueau*, *Verderonne*, et pendant deux mois seulement dans les autres communes, excepté à *Laigueville* et à *Liancourt* où les écoles sont permanentes.

L'enseignement donné comprend la lecture, l'écriture, l'arpentage, le chant ou plutôt le plain-chant. Quelques instituteurs y joignent des notions de grammaire et de géographie.

L'école de *Liancourt* est tenue selon les principes de l'enseignement mutuel que le duc de *La Rochefoucauld* y avait introduit dès 1816. Cette méthode a été pratiquée aussi à *Rantigny* et à *Rieux* pendant quelques tems.

Les écoles de *Liancourt*, de *Verderonne*, de *Laigueville*, construites exprès pour leur destination, réunissent toutes les conditions d'étendue et de salubrité désirables ; on peut en dire autant de l'école de *Nointel.* On ne trouve dans les autres communes que des locaux trop petits, mal éclairés, privés d'air, confondus avec l'habitation du maître.

Le traitement fixe des instituteurs varie de deux cents à quatre cents francs suivant l'importance financière des communes. Le prix mensuel des écolages est de vingt cinq, cinquante, soixante-quinze centimes, un franc, selon l'âge des élèves. Il y a une centaine d'enfans qui reçoivent gratuitement l'instruction.

Le maximum du revenu des instituteurs ne dépasse pas deux cent quarante francs dans quelques communes, et ne s'élève dans aucune au-dessus de sept cents francs, *Liancourt* excepté.

La plupart des instituteurs cumulent, avec l'exercice de leur état, les fonctions de clerc-laïque et de secrétaire de mairie; quelques-uns sont en outre arpenteurs ou débitans de tabac.

Crimes et délits. Le tableau qui suit indique le nombre des délits et crimes qui ont été constatés dans l'étendue du canton, pendant la période décennale comprise entre les années 1821 et 1830.

NATURE DES FAITS.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	TOTAUX.
Vol dans une église	"	1	"	"	"	"	"	"	»	»	1
Vol avec escalade et effraction	5	2	2	3	"	"	4	3	»	4	23
Vol avec escalade	1	2	1	"	2	"	"	"	»	1	7
Vol d'animaux ruraux	1	1	1	1	"	"	1	"	»	»	5
Vol d'effets	1	4	3	3	1	1	1	1	1	4	20
Vol d'argent	1	2	1	"	1	2	1	"	»	1	9
Vol de récoltes	1	"	"	"	1	"	"	1	1	»	4
Assassinat	1	"	"	"	1	"	2	"	»	»	4
Escroquerie	1	"	"	1	"	"	"	1	1	»	4
Incendie	"	1	"	"	"	"	1	1	»	»	3
Menaces d'incendie	"	2	1	"	1	"	"	"	»	»	4
Destruction d'animaux domestiques	"	1	"	"	"	"	"	"	»	»	1
Sévices	"	1	1	1	"	3	2	"	1	1	10
Vol sur un chemin public	"	1	"	"	"	"	"	"	»	»	1
Insultes	"	"	1	"	"	"	"	"	»	»	1
Destruction d'arbres fruitiers	"	"	"	"	1	1	1	"	»	»	3
Vagabondage	"	"	"	"	"	1	"	"	»	»	1
Exercice illégal de la médecine	"	"	"	"	"	"	1	"	»	»	1
	12	18	11	9	8	8	14	7	4	11	102

Le terme moyen est de dix par an et de quatre ⅖ par commune.

Les faits sont ainsi répartis entre les communes : *Verderonne*, 9. — *Liancourt*, 8. — *Sacy-le-grand*, *Saint-Martin-Longueau*, chacune 7. — *Angicourt*, *Laigueville*, chacune 6. — *Bailleval*,

Catenoy, *les Agcux*, *Monceaux*, *Nointel*, *Rozoy*, *Sacy-le-petit*, *Sarron*, chacune 5. — *Cinqueux*, *Rieux*, chacune 4. — *Bazicourt*, *Brenouille*, *Labruyère*, *Mogneville*, *Monchy*, chacune 2. — *Cauffry*, 1. — Aucune contravention n'a été constatée dans la commune de *Rantigny*.

Le nombre total des délits est égal à la quatre-vingt-dix-huitième partie de la population, et leur nombre moyen annuel à la neuf-cent-quatre-vingt-cinquième partie.

On présente dans l'état suivant le nombre des jugemens rendus par la cour d'assises et par le tribunal correctionnel, contre des individus domiciliés dans le canton, pendant la période décennale de 1821 à 1830.

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	TOTAUX.
	Par la cour d'assises.											
Vol dans une maison	Emprisonnement	"	"	1	"	"	"	"	1	1	2	5
Vol dans une auberge	Travaux forcés à tems	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1
Assassinat	La mort	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Vol d'argent	Prison	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Coups par un fils à sa mère	Réclusion temporaire	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Vol de récoltes	Emprisonnement et surveillance	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
		"	"	1	1	1	"	"	1	4	2	10
	Par la police correctionnelle.											
Exercice illégal de la médecine	Amende	1	"	"	1	"	"	1	"	"	"	3
Ecole tenue sans autorisation	Amende	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Maraudage	Amende	1	2	"	"	"	1	1	"	1	"	6
Vol d'effets mobiliers	Prison et amende	1	"	1	3	"	"	"	"	3	2	10
Vagabondage	Prison	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	2
Injures	Amende	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	2
Sévices	Prison et amende	"	"	1	1	2	1	1	1	"	"	7
Vol d'argent	Prison	"	"	1	"	3	2	"	"	"	"	6
Enlèvement de bornes	Amende	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Insulte à l'autorité	Amende	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	2
Vol de récoltes	Prison et amende	"	"	"	1	2	3	1	1	"	"	8
Incendie par imprudence	Amende	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	2
Destruction d'arbres	Prison et amende	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	2
Diffamation	Amende	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Bris de clôture	Amende	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Contravention aux lois sur les boissons	Amende	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
		4	4	4	8	8	9	5	4	6	3	55
	Total général	4	4	5	9	9	9	5	5	10	5	65

Les jugemens prononcés par la cour d'assises ont porté sur neuf hommes et sur une femme.

Les jugemens correctionnels ont atteint quarante un hommes, treize femmes, un enfant du sexe féminin.

Le terme moyen des condamnations, par commune, est de 2 4/5.

Leur terme moyen annuel est de 6 1/2.

Leur nombre total est à la population dans le rapport de un à cent cinquante-quatre.

Il y a eu, dans la période de 1821 à 1830, onze morts accidentelles : une par écrasement sous les rouages d'un moulin, une autre par étouffement, huit par submersion, et une par suite de chûte.

On a constaté, pendant la même période, douze suicides, deux par submersion et dix par pendaison. Cinq de ces événemens sont attribués à l'aliénation mentale, un à la misère, un autre au chagrin, un autre à un désespoir amoureux. Les causes des quatre derniers n'ont pas été reconnues.

Huit de ces suicides ont été commis par des hommes, et le reste par des femmes âgées.

Professions et métiers. Voici l'énumération des principales professions exercées dans l'étendue du pays :

Arpenteurs	9	*Report.*	346
Aubergistes et cabaretiers	50	Couvreurs en chaume	19
Bergers	23	— en tuiles	5
Bimblotier	1	Cultivateurs	950
Blanchisseuses	5	Domestiques	132
Bonnetiers	41	Employés d'administration	76
Bouchers	9	Entrepreneur de bâtimens	1
Boulangers	8	Epiciers	16
Bourreliers	12	Fabricant de bluteaux	1
Briquetiers	3	Facteurs	2
Carriers	8	Garçons meuniers	15
Chantre	1	Gardes champêtres	23
Chanvriers	47	— particuliers	10
Chapelier	1	Grainetier	1
Charcutiers	7	Horloger	1
Charpentiers	24	Huissiers	2
Charrons	23	Instituteurs	22
Chaudronniers	2	Jardiniers	25
Cordiers	6	Juge de paix et Greffier	2
Cordonniers	55	Maçons	79
Corroyeur	1	Maître de poste	1
Couturières	10	Ouvriers et manouvriers	530
A reporter.	346	*A reporter.*	2259

Report. . .	2259	*Report.* . .	2393
Marchands d'allumettes . .	2	Peigneurs de laine.	2
— d'avoine	4	Perruquiers	3
— de beurre . . .	1	Postillons	3
— de bois.	2	Prêtres	9
— de chiffons . . .	2	Rentiers.	3
— de cuir.	1	Régisseurs.	2
— de draps	1	Religieuses	4
— de fromages . .	2	Saboliers	15
— de moutons . .	1	Sages-femmes.	9
— de pains d'épice.	1	Scieurs de long	11
— de poissons. . .	4	Tabletiers.	5
— de toile	1	Taillandiers.	9
— de vaches . . .	1	Tailleurs	34
— de vins.	1	Teinturiers	2
— fariniers	3	Tisserands.	65
— fruitier.	1	Tonneliers.	13
Maréchaux.	24	Tourbiers	13
Matelassier	1	Tourneurs en bois.	5
Médecins et officiers de santé	5	Traiteurs	2
Menuisiers.	38	Tréfileurs	8
Meuniers.	18	Tricoteurs.	180
Notaires.	3	Vanniers	4
Ouvriers faïenciers	8	Vigneron	1
Paveurs.	3	Vitriers	3
Pêcheurs	6	Voituriers.	6
A reporter . .	2393	TOTAL . . .	2804

Le nombre des individus exerçant une branche quelconque de l'agriculture (973) équivaut au tiers de la totalité. Le nombre de ceux adonnés à l'industrie en comprend un autre tiers (900). Les individus vivant de traitement sont dans le rapport de un à vingt-sept; ceux en état de domesticité, dans le rapport de un à quatre.

§. 3. *Administration.*

Le territoire du canton de *Liancourt* était compris, avant la révolution de 1789, dans l'étendue du diocèse de Beauvais. Les paroisses étaient distribuées ainsi qu'il suit, entre les diverses circonscriptions ecclésiastiques :

Archidiaconné de Breteuil. — Doyenné de Pont-Sainte-Maxence : *Angicourt*, *Bailleval*, *Bazicourt*, *Brenouille* et *Les Ageux*, *Catenoy*, *Cinqueux*, *Labruyère*, *Liancourt*, *Mogneville*, *Monceaux*,

Nointel, *Rieux*, *Rozoy*, *Sacy-le-grand*, *Sacy-le-petit*, *Saint-Martin-Longueau*, *Sarron*, *Verderonne*.

Archidiaconné et doyenné de Clermont : *Cauffry*, *Laigueville*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Rantigny*, *Uny-Saint-Georges*.

Le canton appartenait en entier à l'ancien baillage de Senlis; à la création du baillage de Clermont en 1531, une partie des villages fut retirée de la juridiction de Senlis au profit de la nouvelle circonscription.

Depuis cette époque, une partie d'*Angicourt*, de *Catenoy*, de *Cinqueux*, de *Liancourt*, de *Monchy-Saint-Eloi*, de *Rozoy*, et de *Sarron*, dépendit du baillage de Clermont, ainsi que *Bailleval*, *Cauffry*, *Laigueville*, *Mogneville*, *Nointel*, *Rantigny*, *Sacy-le-grand*, *Sacy le-petit*, *Uny-Saint-Georges* et *Verderonne*.

Bazicourt, *Brenouille* et *Les Ageux*, *Labruyère*, *Monceaux*, *Rieux*, *Saint-Martin-Longueau*, demeurèrent dans le ressort de Senlis avec l'autre partie des sept paroisses ci-dessus désignées.

Bazicourt, *Cinqueux*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Saint-Martin-Longueau* et *Le Plessis-Villette* ressortissaient de la châtellenie royale de Creil qui était un membre du baillage de Senlis.

Une autre dépendance de ce baillage, connue sous le titre de mairie royale, comprenait les paroisses de *Brenouille* et de *Rieux*.

Relativement à l'administration civile, le canton était partagé entre les intendances de Paris et de Soissons.

Brenouille, dont *Les Ageux* et *Monceaux* étaient annexes, dépendait avec *Rieux* de l'élection de Senlis, généralité de Paris.

Tout le reste appartenait à l'élection de Clermont dans la généralité de Soissons.

L'organisation départementale instituée en 1790, comprit le territoire entier du canton dans le district de Clermont. Les communes y furent ainsi réparties :

Canton de *Liancourt* : *Angicourt*, *Bailleval*, *Bethencourt*, *Brenouille*, *Cauffry*, *Cinqueux*, *Labruyère*, *Laigueville*, *Les Ageux*, *Liancourt*, *Monceaux*, *Monchy*, *Mogneville*, *Rantigny*, *Rieux*, *Rozoy*, *Uny-Saint-Georges*, *Verderonne*.

Canton de *Sacy-le-grand* : *Bazicourt*, *Catenoy*, *Le Plessis-Villette*, *Nointel*, *Sacy-le-grand*, *Sacy-le-petit*, *Saint-Martin-Longueau*, *Sarron*, et de plus Avregny, Blincourt, Choisy-la-Victoire, Epineuse.

L'arrêté du gouvernement du vingt-trois vendémiaire an dix qui réduisit le nombre des justices de paix dans le département de l'Oise, apporta une première modification à cet état de choses. Les cantons de *Liancourt* et de *Sacy-le-grand* furent supprimés. Les

communes *des Ageux*, *Bazicourt*, *Catenoy*, *Labruyère*, *Le Plessis-Villette*, *Monceaux*, *Nointel*, *Rozoy*, *Sacy-le-grand*, *Sacy-le-petit*, *Saint-Martin-Longueau*, *Sarron* et *Verderonne*, furent comprises dans un nouveau canton qui eut Bailleul-le-Soc pour chef-lieu, et qui reçut aussi les communes d'Avreguy, Blincourt, Choisy, Epineuse.

Bailleval, *Béthencourt-Saint-Nicolas*, *Liancourt*, *Rantigny* et *Uny-Saint-Georges*, furent incorporés au canton de Clermont.

Les communes d'*Angicourt*, *Brenouille*, *Cauffry*, *Cinqueux*, *Laigueville*, *Mogneville*, *Monchy-Saint-Eloy* et *Rieux* accrurent l'étendue du canton de Mouy.

Cette circonscription peu conforme à l'état physique des lieux, et peu favorable à leurs intérêts, n'eut qu'une durée momentanée. Un nouvel arrêté du gouvernement rendu le trois ventose an dix, et dont le pays fut redevable à l'influence du duc de *Larochefoucauld*, restitua au bourg de *Liancourt* la justice de paix qui fut enlevée à Mouy. On réunit à ce canton les communes des *Ageux*, *Monceaux*, *Rozoy*, *Verderonne*, détachées de celui de Bailleul-le-Soc et celles de *Bailleval*, *Béthencourt*, *Liancourt*, *Rantigny*, *Uny-Saint-Georges*, retirées au canton de Clermont. Le nouveau canton de *Liancourt* comprit en outre les communes d'*Angicourt*, Angy, *Brenouille*, Bury, Cambronne, *Cauffry*, *Cinqueux*, *Laigueville*, *Monchy*, *Mogneville*, *Rieux*, Mouy et Rousseloy, provenant de l'ancien canton de Mouy.

Les intérêts de ces dernières localités, concentrés surtout dans la vallée du Thérain, étaient évidemment lésés par la suppression de leur justice de paix. Leurs plaintes furent accueillies, et le gouvernement réinstitua le vingt-six ventose an onze le canton de Mouy.

Angy, Bury, Cambronne, Mouy et Rousseloy retournèrent à leur ancienne juridiction. Le canton de *Liancourt* reçut en compensation les communes de *Bazicourt*, *Catenoy*, *Labruyère*, *le Plessis-Villette*, *Nointel*, *Sacy-le-grand*, *Sacy-le-petit*, *Saint-Martin-Longueau*, *Sarron*, provenant du canton de Bailleul-le-Soc qui demeura supprimé.

L'étendue du canton de *Liancourt* n'a pas éprouvé de modifications depuis cette époque. Seulement, le nombre de ses communes a subi quelques variations par la suppression des municipalités de *Bazicourt*, *Béthencourt-Saint-Nicolas*, *Labruyère*, *Le Plessis-Villette*, *Les Ageux*, *Rozoy*, *Uny-Saint-Georges*, et par le rétablissement récent de l'administration municipale à *Bazicourt*, *Labruyère*, *Les Ageux* et *Rozoy*.

Le nombre actuel des communes est de vingt-trois.

Angicourt, *Angicort* (*Ungiscurtis*, *Angicurtis*, *Angicuria*, *Anglicuria*), dans la région méridionale, entre *Verderonne* au nord, *Cinqueux*, *Rieux* à l'est, *Mogneville*, *Monchy-Saint-Eloy* à l'ouest, Villers-Saint-Paul (canton de Creil) au midi.

Le territoire de médiocre étendue, de forme à peu près triangulaire, occupe le vallon de Rhony, se développant à l'est sur le coteau de Moimont, au nord sur celui de *Verderonne*, et à l'ouest sur le plateau de *Liancourt*. Le chef-lieu est assis dans la vallée au bord du ruisseau qui coule du nord au midi du territoire; il est formé surtout d'une rue tortueuse descendant de l'ouest vers le lit du ruisseau; les maisons sont éparses et ombragées par de nombreuses plantations.

Angicourt est un des lieux anciens du diocèse de Beauvais. La seigneurie en fut donnée à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras à la fondation de ce monastère sous le roi Théodoric Ier; donation confirmée en 869 par Charles-le-Chauve. Les religieux l'échangèrent avec l'abbaye de Jumièges, en 1024, contre la prévôté d'Hipres, près Cambray, avec l'approbation du roi Robert; ils rentrèrent en sa possession au treizième siècle, en cédant à la place les terres de Saint Hubert et de Saint-Acheux.

Cette seigneurie constitua sous le nom de prévôté un bénéfice dans lequel l'abbaye de Saint-Vaast tenait un de ses religieux; elle avait des revenus spéciaux qui s'accrurent vers 1264 par les dons de Oudart Cholet, chevalier, possesseur d'une partie du territoire. Le fief de Lamotte-d'Ancourt, maintenant écart d'Avregny, en dépendait.

Par lettres-patentes de septembre 1783, la prévôté d'*Angicourt* fut détachée de la masse conventuelle pour être laissée en toute propriété aux religieux; elle valait alors trois mille livres.

L'abbaye de Saint-Germer avait le patronage de la cure d'*Angicourt*, aujourd'hui simple annexe de la succursale de *Brenouille*.

L'église placée sous l'invocation de saint Vaast est une construction en pierre, assez vaste, dont le plan est devenu irrégulier par les additions faites à différentes époques. La nef est de la transition. Le portail est une arcade ogive-romane, à boudins et colonnettes, dont les chapiteaux garnis de feuilles plates ont leurs angles terminés en volute. Une fenêtre de même style est percée dans le pignon supérieur; deux autres petites fenêtres correspondent aux collatéraux. Un porche appuyé sur des colonnes courtes, et éclairé par des jours ogives, précède l'entrée de l'édifice. Les fenêtres latérales de la nef et de ses bas-côtés sont des ogives simples; il y a une corniche à feuilles saillantes sur la face

du nord; des arcs-boutans partant du comble de la nef s'appuient sur les contreforts qui soutiennent les collatéraux.

Le transept méridional a une tourelle angulaire, hexagone, portant une corniche à corbeaux en console, et un toit en maçonnerie figurant des écailles; ce transept a un pignon et des restes d'une corniche pareille à celle de la tour.

L'autre bras a deux pignons réunis par un mur intermédiaire; chacun est percé d'une large fenêtre ogive entourant quatre ogivettes et trois roses festonnées, à moulures cylindriques.

L'abside est plate et à pignon avec un prolongement correspondant au transept; on y voit deux fenêtres pareilles en tout à celles qui viennent d'être indiquées.

Le clocher est central, carré, en batière, percé sur chaque face de deux fenêtres à cintre plein, séparées par des groupes de colonnettes; chaque fenêtre est sous-divisée par une colonnette grêle en deux ogives à têtes trilobées. La corniche est à feuilles saillantes.

On descend par plusieurs marches dans l'église qui est fort humide. La nef et les collatéraux ont des voûtes romanes soutenues par deux grosses colonnes et un pilier intermédiaire recouvert de futs. Les chapiteaux de colonnes supportent des colonnettes grêles qui montent jusqu'à l'origine des voûtes. Les arcades sont des ogives très-lourdes dont le contour est marqué par un boudin. Les fenêtres, percées très-haut, sont entourées du même ornement, retombant sur des colonnettes grêles.

Les collatéraux s'ouvrent dans les transepts par des arcades en fer à cheval. Les gros piliers du clocher sont garnis de colonnes romanes fasciculées qui portent encore des traces évidentes de peintures.

Les voûtes du chœur ont des arcs aigus; les transepts sont à boudins comme la nef. On remarque dans celui du sud une niche à dais pointu et garni de crochets qui recouvrait, dit on, une statue du roi Théodoric. L'autre transept conserve les débris d'une passion en bois doré du quatorzième siècle.

Les fonts baptismaux figurent un chapiteau roman à angles en volutes.

Cet édifice est remarquable par ses caractères. On voit auprès les restes du bâtiment de la prévôté qui montrent des portes à voussures en boudins portant sur des colonnettes.

La commune a six écarts ou hameaux. Le *Pont*, comprenant six maisons, est au nord dans la vallée. La *Presle*, à l'est du précédent, en compte une quinzaine. Le *Fresne*, au midi de la *Presle*, en a seize. *Tourteaucourt*, qu'on appelait anciennement *Judas de Tourteaucourt*, a une douzaine d'habitations à l'est des deux ha-

meaux précédens, avec lesquels il ne forme réellement qu'un même village.

Cafosse-d'Angicourt, situé à la limite méridionale dans la vallée, comprend six maisons; le reste du village est sur le territoire de *Rieux*.

On assure qu'il y eut un établissement religieux au lieu nommé le *clocher-du-bois*, au sud-ouest d'*Angicourt*, sur la pente du coteau.

On trouve des débris de tuiles romaines au *Champ-César*, qui est situé sur le plateau à l'est de la vallée.

La commune possède une maison d'école et un hectare et demi de terres à l'état de prairies. Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Il y a dans l'étendue du territoire, deux carrières de pierres de taille ou moellons.

La population adonnée aux travaux agricoles fait commerce de fruits rouges.

Contenance : Terres labourables, 375 h. 43,85. — Jardins, 2 h. 68,80. — Bois, 47 h. 06,95. — Vignes, 2 h. 45,60. — Vergers et pépinières, 0 h. 01,85. — Oseraies et aunaies, 26 h. 05,30. — Friches, 18 h. 10,90. — Pâtures, 0 h. 08,80. — Marais, 1 h. 44,50. — Prés, 8 h. 89,25. — Eaux, 0 h. 03,65. — Places, rues et chemins, 10 h. 32,10. — Propriétés bâties, 3 h. 19,40. — Total, 495 hect. 80,45.

Distance de *Liancourt*, 4 kil. — De Clermont, 1 myr. 1 kil. — De Beauvais, 3 myr. 8 kil. — Marchés, *Liancourt*, Pont-Sainte-Maxence, Senlis. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 261. — Nombre de maisons, 81. — Revenus communaux, 578 fr. 98 c.

BAILLEVAL, *Baillonval*, *Balleval*, *Baillonal*, *Balva* (*Balliavallis Baillavavallis*), sur la limite occidentale entre *Nointel*, *Catenoy* au nord, *Labruyère* à l'est, *Rozoy*, *Liancourt* au sud-est, *Rantigny* au sud-ouest.

Le territoire est divisé de l'est à l'ouest par un vallon qui descend de la montagne de *Liancourt*, en s'évasant vers la Brêche; cette rivière court sur la limite occidentale; la Béronelle traverse aussi du nord au midi la partie basse de la commune. De nombreuses plantations d'arbres à fruit couvrent le vallon, dont les hauteurs sont garnies de bois.

Le chef-lieu est à peu près au centre du territoire, étant formé d'une rue principale, sinueuse, pavée.

Bailleval est, comme *Angicourt*, un des lieux anciens du Beau-

vaisis; il en est fait mention dans des titres du septième siècle, sous le nom de *Bactilione-vallis*.

La seigneurie relevait du comté de Beauvais.

La cure fut donnée à l'abbaye de Saint-Quentin près Beauvais, dans le onzième siècle, par l'évêque Guy, fondateur de ce monastère. C'est aujourd'hui une succursale.

L'église dédiée à Saint-Martin, a pour façade un grand pignon irrégulier et un portail à moulures du seizième siècle, couronné par une fenêtre moderne.

Le côté nord de la nef est éclairé par quatre fenêtres étroites, simples; le côté sud, beaucoup plus bas, a une fenêtre de trois ogives interrompues par le toit. L'abside est formée de deux pignons, l'un à fenêtre ogive geminée, ornée de colonnettes, de boudins et d'une rose; l'autre du style ogival flamboyant, ayant une fenêtre à quatre ogives trilobées et des moulures prismatiques. On y remarque aussi un cordon de violettes traversant le mur et les contre-forts, et sur l'un de ceux-ci une arcade romane simulée avec contre-corbeaux et colonnettes à têtes monstrueuses. Le cordon de violettes se continue sur le mur du nord, autour de petites fenêtres à cintre plein; une tourelle polygone sépare de ce côté le chœur de la nef. Le côté sud du chœur est éclairé par une fenêtre de style ogival à roses.

Le clocher est placé sur la moitié méridionale de l'église, qui est sans aucun doute le reste de la construction primitive. Il est carré et percé sur chaque face du premier étage d'une arcade ogive à boudins et colonnettes, sousdivisée en trois ogivettes à moulures aiguës. Il y a au deuxième étage deux fenêtres à ogives trilobées. Une corniche à feuillages règne au-dessous du toit d'ardoises qui couvre cette tour.

A l'intérieur, la nef est élevée, sombre, lambrissée, ainsi que le seul collatéral qui règne à droite; il y a deux chœurs, l'un à ogives romanes massives, le deuxième à moulures aiguës; on monte de la nef dans l'un et l'autre chœur.

La croix du cimetière est appuyée sur un gros piédestal octogone, dont chaque face présente une ogive trilobée, couronnée d'un fronton.

Senecourt, *Senescourt*, *Senicourt*, hameau de quarante maisons, est situé près de la Béronelle, au nord-ouest et au-dessous du chef-lieu.

Caigneux et *Louveaucourt*, hameaux ayant chacun une douzaine d'habitations, sont au midi et fort rapprochés l'un de l'autre.

Béthencourt-Saint-Nicolas, *Bétencourt*, situé dans la vallée, à l'ouest et au-dessus de *Bailleval*, en dépendait avant la révolution.

Devenu commune vers 1790, il fut de nouveau réuni à son premier chef-lieu par ordonnance du cinq octobre 1825.

Ce lieu qui était compris anciennement dans la châtellenie de *Catenoy* et dans le comté de Beauvais, en fut aliéné en 1569.

Loysel (Mém. Beauvoisis, p. 205) dit que Jean de Bétancourt, qui découvrit les isles Canaries au commencement du quinzième siècle, était de ce pays; mais d'autres historiens font naître ce voyageur à Dieppe ou en Belgique.

Il y avait, sous le titre de Saint-Nicolas, un prieuré à la nomination de l'abbé de Saint-Quentin.

L'église fut démolie au commencement de la révolution. Les habitans réclamèrent en 1793 l'autorisation de la remplacer par une chapelle; mais le directoire du département repoussa leur demande, attendu, dit la décision en date du vingt-six juin, que dans un régime républicain le gouvernement ne doit autoriser d'autres monumens publics que des autels à la patrie. On attendit donc que le tems des autels patriotiques fût passé, et l'on bâtit ensuite une chapelle qu'on a eu soin de conserver malgré la suppression de la commune. On y célèbre la messe le neuf mai, jour de la translation de saint Nicolas, le six décembre, jour de la fête patronale, et les deux dimanches suivans.

Bèthencourt comprend environ soixante maisons, et il existe autour du village de nombreux vestiges d'anciennes constructions. La tradition locale prétend que vers 1670 une épidémie détruisit la population au point qu'il ne resta qu'une seule famille.

La route départementale de Noailles à *Catenoy* passe sur la limite orientale du territoire.

La commune a une maison d'école et des marais tourbeux. Le cimetière entoure l'église.

Il y a un moulin à eau à *Senecourt*.

La population est exclusivement occupée de travaux agricoles.

Contenance : Terres labourables, 269 h. 72,65. — Jardins, 3 h. 71,20. — Bois, 378 h. 77. — Vignes, 3 h. 28. — Vergers et pépinières, 2 h. 34,80. — Friches, 1 h. 17,15. — Marais, 66 h. 49,80. — Prés, 49 h. 41,75. — Eaux, 2 h. 02,70. — Places, rues et chemins, 18 h. 00,80. — Propriétés bâties, 6 h. 05,55. — Total, 801 hect. 01,40.

Distance de *Liancourt*, 3 kil. — De Clermont, 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marchés, Clermont, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 540. — Nombre de maisons, 161. — Revenus communaux, 1094 fr. 19 c.

Bazicourt, *Bazincourt*, *Bazincurt*, dans la région orientale,

entre *Sacy-le-petit* au nord, *Saint-Martin-Longueau* à l'ouest, *Sarron* au midi, Houdancourt (canton d'Estrées) à l'est.

Le territoire est assis sur un sol marécageux, ombragé de plantations qui entretiennent et accroissent son humidité naturelle. Le village qui consiste en une large rue, est à peu près au centre. Des eaux trop abondantes, privées d'un écoulement régulier, et le rouissage du chanvre, en rendent le séjour insalubre.

La commune de *Bazicourt* qui avait été réunie en 1828 à celle de *Saint-Martin-Longueau*, en a été séparée de nouveau par ordonnance royale du quatre février 1834.

La terre de *Bazicourt* relevait de la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence; elle fut incorporée au marquisat du *Plessis-Villette.*

La cure aujourd'hui comprise dans la succursale de *Saint-Martin-Longueau*, était à la nomination de l'évêque diocésain.

L'église, sous l'invocation de saint Nicolas, est un petit édifice qui a subi une reconstruction générale vers 1815; on détruisit alors l'un des bas-côtés, et l'on diminua l'étendue du chœur. Le clocher, recouvert d'ardoises, est placé sur la porte dont la forme ogivale est dépourvue d'ornemens. Un plafond a été substitué aux anciennes voûtes; on voit dans le chœur plusieurs pierres tombales de la famille Flavacourt qui possédait autrefois la seigneurie.

La route royale de Flandre touche quelques points du territoire sur la limite occidentale.

La commune n'a pas de propriétés bâties. Elle possède des terres à l'état de prairies et de bruyères.

Le cimetière, demeuré autour de l'église, est clos par des murs et un fossé.

Il y a un moulin à eau sur le ruisseau de Contentieuse.

La population s'adonne à la culture et au commerce du chanvre.

Contenance : Terres labourables, 211 h. 55,05. — Jardins, 3 h. 09,55. — Bois, 61 h. 92,05. — Vergers et pépinières, 1 h. 54,20. Oseraies et aunaies, 2 h. 17,50. — Friches, 8 h. 17,90. — Prés, 80 h. 25,65. — Sablonnières, 0 h. 20,25. — Eaux, 0 h. 88,95. — Places, rues et chemins, 9 h. 45,70. — Propriétés bâties, 2 h. 61,55. — Total, 381 hect. 88,35.

Distance de *Liancourt*, 1 myr. 2 kil. — De Clermont, 1 myr. 7 kil. — De Beauvais, 4 myr. 4 kil. — Marché, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Pont-Sainte-Maxence. — Population, 200. — Nombre de maisons, 55. — Revenus communaux, 328 fr. 70 c.

Brenouille-sur-Oise, *Brenouille en Beauvoisis*, *Brenouilles*, *Brenoalle*, *Bernouille*, *Bregnoul*, *Bernuille*, *Bernulle*, *Brennes*, *Bre-*

nulle, *Bernullie*, *Brenouil*, *Bernouville* (*Bernulia* en 1131, *Villa-Bernosa* en 1182, *Bernullium* en 1223, *Bernolium*), à la limite méridionale, l'Oise formant la séparation du canton de Pont-Sainte-Maxence, entre *Rieux* à l'ouest, *Cinqueux*, *Monceaux* au nord, *Sarron* au nord-est.

Le territoire a dans la direction parallèle à l'Oise une étendue triple de sa dimension du nord au midi; il s'élève au nord sur la montagne de Rocq. Le chef-lieu qui consiste en une rue sinueuse, est placé entre la montagne et la rivière que le rû de Popincourt vient rejoindre vers le milieu du village.

Brenouille avait sous le nom de mairie royale une juridiction spéciale qui relevait de la châtellenie et du baillage de Senlis. L'autorité du maire s'étendait sur les villages d'*Angicourt*, *Brenouille*, *Cinqueux*, *Labruyère*, *Les Ageux*, *Liancourt* en partie, *Monchy-Saint-Eloy*, *Mogneville*, *Rieux*, *Rozoy*, *Sacy-le-grand* en partie, *Saint-Martin-Longueau*, *Verderonne*, et sur une partie de Villers-Saint-Paul, y compris Morfontaine (canton de Creil). Le siège de la juridiction qui se tenait d'abord à *Rieux*, fut transféré à *Brenouille* en 1539. Les officiers étaient le maire, le procureur du roi, un greffier des présentations, cinq sergens-priseurs, un clerc de greffe, quatre procureurs; ils étaient nommés par le seigneur du lieu.

La seigneurie et mairie de *Brenouille* fut délaissée avec le comté de Senlis et d'autres domaines de la couronne, par Henri III, à la reine Marguerite de Navarre sa sœur. Cette reine la donna en nue propriété le 6 mars 1606, à Louis XIII, alors dauphin, et par une autre disposition du 10 avril 1609 elle y ajouta l'usufruit qui fut converti en une rente équivalente, avec faculté de disposer sur ces biens jusqu'à la concurrence de quarante mille écus. En vertu de cette réserve, la reine vendit le 5 juin 1613, sous condition de rachat perpétuel, à Louis de Fécan, sieur de Villers, le domaine de Pont-Sainte-Maxence et ses dépendances, dans lesquelles elle comprit la mairie de *Brenouille* et le droit de pêche dans l'Oise, moyennant dix-huit mille livres. Le 13 septembre 1613, elle céda définitivement au même acheteur la mairie et le droit de pêche pour trois mille six cents livres.

Louis de Fécan aliéna ces deux objets le 24 septembre suivant, au profit de Philippe-Lebel, seigneur de la Boissière. Ils restèrent dans cette famille jusqu'en 1714, qu'ils furent cédés à la comtesse de Verderonne, dont le fils les vendit lui-même le 16 décembre 1739 au comte Dandlau. La possession de celui-ci fut maintenue, sauf l'exercice de la faculté de rachat, par lettres-patentes du 17 juillet 1765.

La *Boissière* dont il vient d'être question, était un fief considérable ayant haute et moyenne justice, et dépendant de la seigneurie de Choisy-la-Victoire (canton de Clermont). La ferme de *Brenouille* en faisait partie. Il y avait une tour. Il appartenait en 1512 à Pierre Gaude, avocat du roi au comté de Ponthieu, qui le vendit au sieur de Hennecourt, doyen de Notre-Dame d'Amiens et seigneur de Beaurepaire (canton de Pont). Le neveu de celui-ci aliéna cette propriété en 1539, moyennant quatorze cents livres, au profit de Nicolle-Lebel, avocat au baillage de Senlis, dont le fils aîné Philippe acquit aussi la mairie royale.

Celui-ci ajouta à sa seigneurie de *Brenouille* le fief dit de la Montagne, le fief de Sermoise qui avait haute justice, ceux de Mello et de Saint-Leu à haute justice aussi, que les couvens de ces lieux furent obligés de vendre pour contribuer à la subvention de cinquante mille écus, accordée par le clergé au roi Charles IX. Son fils Louis Lebel, maréchal-de-camp, y réunit encore le fief de Siry, et la seigneurie de *Brenouille,* devenue considérable par ces diverses additions, vendue en même tems que la mairie royale à la comtesse de Verderonne, fut cédée avec elle au comte Dandlau.

Le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent avait le patronage de la cure de *Brenouille*, qui n'est plus qu'une succursale embrassant dans sa circonscription les communes de *Rieux* et d'*Angicourt*.

L'église, dédiée à saint Rieul, est placée au nord et au-dessus du village, près de l'ancien chemin de Creil à Compiègne, et sur un tertre entouré d'un gros mur qui semble avoir dépendu d'une fortification. Cet édifice, construit en pierre et couvert en tuiles, a une nef et un clocher qui datent de 1789, des transepts à pignons, une abside présentant aussi deux pignons; le transept du nord est soutenu par un long contrefort qui rappelle les bâtimens civils du quatorzième siècle; il a deux fenêtres ogives simples et des restes d'une corniche à corbeaux en console; le transept méridional est du même style, mais dans de moindres proportions. L'abside est éclairée par deux fenêtres divisées chacune en trois ogives trilobées, supportant une rose à festons.

Les arcades intérieures du chœur et des transepts sont des ogives romanes à nervures en boudins retombant sur des colonnes à long fût et à chapiteaux de feuillages.

L'autel est orné de panneaux sculptés. Il y a plusieurs pierres sépulcrales d'un dessin remarquable.

Le château de *Brenouille* qui était situé près de l'église, avait, sous le titre de Saint-Etienne, une chapelle fondée au dix-septième siècle par Louis Lebel. Il ne reste plus aucune trace de ces deux établissemens.

Les communes de *Monceaux* et des *Ageux* étaient anciennement de simples hameaux de *Brenouille*.

La pierre Saint-Eutrope située au nord de l'église, la pierre de Rocq sur la colline, entre *Monceaux* et *Brenouille*, sont des blocs énormes de roches descendus du haut du coteau, et que quelques personnes ont pris par erreur pour des monumens celtiques.

L'abbaye de Chaalis qui avait des propriétés territoriales dans cette commune, y possédait aussi dès le treizième siècle un bac à perche, servant au passage de l'Oise. Le cardinal d'Est, abbé commendataire, le vendit en 1577 à Philippe Lebel, moyennant trois cent une livres, pour payer sa part dans le don de cinquante mille écus fait au roi par le clergé. Ce bac fut supprimé par arrêt du 20 décembre 1740.

Les propriétés communales comprennent une école et quelques parcelles de terrains marécageux.

Le cimetière entoure l'église.

Il y a un moulin à vent sur la montagne de Rocq.

Quelques habitans fabriquent des toiles de chanvre.

Contenance : Terres labourables, 279 h. 90,05. — Jardins, 3 h. 98,50. — Bois, 16 h. 37,30. — Vignes, 9 h. 42,35. — Vergers et pépinières, 2 h. 90,80. — Oseraies et aunaies, 13 h. 04,95. — Friches, 9 h. 79,95. — Pâtures, 0 h. 20,85. — Prés, 63 h. 88,60. — Eaux, 13 h. 64,10. — Places, rues et chemins, 14 h. 19,50. — Propriétés bâties, 3 h. 22,05. — Total, 430 hect. 59.

Distance de *Liancourt*, 6 kil. — De Clermont, 1 myr. 3 kil. — De Beauvais, 4 myr. — Marchés, Pont-Sainte-Maxence, *Liancourt*. — Bureau de poste, Pont-Sainte-Maxence. — Population, 206. — Nombre de maisons, 67. — Revenus communaux, 1144 fr. 30 c.

Catenoy, *Castenoy*, *Cathenoy*, *Casthenoy*, *Castenoi*, *Castenoix*, *Catenoi* (*Castenetum*, *Castiniacum*, *Castanetum*, *Castanedum*), à la limite septentrionale, entre *Sacy-le-grand* au sud-est, *Labruyère*, *Bailleval* au midi, *Nointel* à l'ouest, Mainbeville, Epineuse (canton de Clermont) au nord et à l'est.

Le territoire constitue une vaste plaine dépourvue d'eau courante, bornée au midi par des coteaux boisés. Le chef-lieu consiste en une longue rue qui se prolonge depuis le pied de ces coteaux jusqu'à la route de Beauvais à Compiègne, et qui se termine au midi par une place de médiocre étendue.

Catenoy était le chef-lieu d'une châtellenie qui dépendait du comté de Beauvais; il en est fait mention expresse sous le nom de *Villâ-Castiniaco* dans la charte du roi Robert, de l'année 1015, portant confirmation de la donation du comté à l'évêché.

Cette châtellenie avait une mesure particulière pour les grains, et sous le nom de prévoté une justice dont le ressort fut longtems contesté par le baillage de Senlis à celui du comté-pairie de Beauvais auquel un arrêt de parlement, rendu le 26 août 1760, le maintint définitivement.

Les rois de France avaient droit de gîte à *Catenoy*.

Ce bourg fut dévasté par la jacquerie du quatorzième siècle. Froissart rapporte (tom. 1, chap. 181), que les gentilshommes étrangers se réunirent à ceux du pays pour arrêter la *forcennerie* des jacquiers. « *Si commencèrent à tuer et à découpper ces meschans* » *gens et les tuaient et pendaient par tropeaulx aux arbres qu'ils trou-* » *voient, mesmement le roy de Navarre en myt ung jour a fin plus de* » *trois mille assez près de Clermont en Beauvoisin.* » Le lieu de ce massacre, encore connu sous le nom de champ de bataille, est situé à l'ouest de *Catenoy* sur la limite vers *Nointel.*

En 1357, le dauphin, régent du royaume, rendit une ordonnance pour l'érection d'un marché à *Catenoy*, à la sollicitation de Jean de Dormans, chancelier de France, qui administrait alors le diocèse de Beauvais dont il devint évêque deux années plus tard; cette mesure qui fut confirmée au mois d'avril 1361, par le roi Jean au retour de sa prison, avait pour objet de réparer les dommages que la jacquerie avait causés à la seigneurie épiscopale. Le château qui avait été détruit ne fut pas rétabli.

Le patronage de la cure fut donnée en 1161 au chapitre cathédral de Beauvais par Henri de France, archevêque de Reims et ancien évêque du diocèse.

L'église, placée sous l'invocation de Saint-Michel et Saint-Vaast, est remarquable par les ornemens de son architecture qui appartient à l'époque du style roman. Le portail est à plein-cintre et à voussures en retraites chargées de feuillages, de bâtons rompus, de zig-zags entourant un tympan étroit; ces arcs portent sur douze colonnettes à chapiteaux très-fouillés. Une fenêtre à cintre intérieur en zig-zag, à cordon d'étoiles, est pratiqué au-dessus du portail qui est accompagné de deux contreforts collés dont les angles sont garnis de colonnettes montant jusqu'au cordon de la fenêtre: il y a entre ces contreforts et ceux des angles extérieurs de la façade, des arcades romanes bouchées; des dents de scie marquent la crête du pignon.

Les fenêtres de la nef, pratiquées au côté nord seulement, sont modernes.

Les transepts sont en pignon et percés d'une fenêtre ogive géminée couronnée d'une rose; le chœur, terminé carrément, a une

fenêtre semblable. Le transept du nord a une porte en ogive romane.

Le clocher est central, carré, trapu; chacune de ses faces est percée de deux fenêtres, dont les arcs sont entourés d'un cordon de billettes; elles sont sous-divisées par des colonnettes de même style que celles des contreforts du portail. Un cordon en torsade règne au-dessous de ces fenêtres, et au-dessus une corniche ornée, profilée en biseau et à corbeaux variés.

On remarque dans l'intérieur à côté du portail deux colonnes courtes à gros chapiteaux, entourées de futs plus minces, desquelles partent des arcades romanes simulées se continuant sur le mur du côté sud jusqu'à la première travée. A gauche est un collatéral séparé par quatre grandes arcades ogives à boudins portant sur des colonnes romanes à socles élevés. Le collatéral est tapissé de petits arcs et de colonnettes.

Le chœur est du style à plein cintre. Tout l'édifice est lambrissé; son niveau est inférieur à celui du sol qui l'entoure. Il renferme le tombeau de Jean de Chepoix, amiral de France, mort à *Catenoy* dans le quatorzième siècle, en sortant de la forteresse de Creil où il avait été retenu prisonnier par les anglais.

A côté de l'église sont les débris du château qui consistent en quelques pans de murs ayant sept à huit pieds d'épaisseur; les restes de la salle de justice et des prisons ont subsisté jusque dans ces derniers tems.

Il y avait, outre la cure, un prieuré sous l'invocation de Saint-Antoine dont l'évêque était collateur; il fut réuni à l'église Saint-Antoine de Paris. L'église encore debout est de la fin du quinzième siècle; ses fenêtres aujourd'hui bouchées étaient des ogives trilobées à moulures creuses; la porte qui était latérale formait une large arcade à tympan, décorée de pampres et de trois niches; les contreforts portaient des clochetons.

Le hameau de *Courcelles-lez-Catenoy*, *Coursel*, comprenant vingt maisons, est à l'est du chef-lieu.

Vizigneux-lez-Castenoy, *Visigneux*, *Visignieux*, *Visegnuel* (*Visignolium*), autre hameau de vingt maisons aussi, est à l'ouest et très-près du village principal.

Villers-les-Catenoy ou *sous Catenoy*, comprenant environ soixante habitations, est au midi de *Vizigneux* duquel il est à peine séparé. Ce lieu appartenait de toute ancienneté à la maison de Villers-Saint-Paul.

Au midi de *Villers* et sur le promontoire aigu qui s'avance entre *Catenoy* et *Sacy-le-grand*, existe une enceinte connue sous le nom de camp de César. Cette enceinte est déterminée vers l'ouest par

un fossé et un boulevard qui coupent en segment de cercle l'étendue du coteau entre ses deux talus. Le fossé a cent quatre-vingt-dix mètres de longueur; les anciens plans le désignent sous les titres de fossé Monseigneur et de fossé de M. de Beauvais. Le boulevard revêtu de cailloutis cimenté est élevé en dos d'âne de sept à huit mètres sur vingt mètres de largeur. La crête extérieure du fossé est garnie d'un autre rebord moins exhaussé.

Le côté nord offre aussi quelques traces des retranchemens; mais tout le reste de l'enceinte n'est défendu que par l'escarpement du coteau. La superficie intérieure est de quatre hectares 63,10, dont un quart dépend du territoire de *Sacy-le-grand*.

Selon l'abbé de Fontenu (Mémoires acad. inscript. tom. 13, pag. 425), le plan de ce terrain suffirait seul pour décider que ce ne fut jamais un camp romain, et qu'il ne pouvait avoir l'antiquité qu'on lui donne; mais cet écrivain paraît avoir ignoré qu'on y a trouvé en quantité des médailles, des armures et des ustensiles qui ne laissent aucun doute sur son origine. Il ignorait aussi que ce monument était placé à proximité de deux voies romaines traversant la plaine, et qu'il pouvait avoir pour objet de protéger : si cet emplacement n'a pas été un camp régulier, il paraît incontestable que c'était au moins un poste fortifié qui remonte à l'époque de la domination romaine.

Luchy, *Lucy*, ferme considérable qui dépendait du comté de Clermont, forme un écart dans la plaine au nord de *Catenoy*.

Il y eut autrefois une maladrerie près de Saint-Antoine.

Un peu plus loin était une chapelle Saint-Vaast détruite depuis long-tems, près de laquelle on a trouvé des tombes de pierre tendre.

La ferme d'Orcamp, aujourd'hui démolie, qui appartenait à l'abbaye de ce nom, était située du côté de *Sacy*.

La route royale de Rouen à Reims traverse le territoire et l'extrémité du village de *Catenoy*. La route départementale de Noailles à *Catenoy* rejoint la première au nord de *Courcelles*.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une mairie, une école. Le cimetière est à côté de l'église.

Il y a une foire le jour de Saint-Michel, principal patron du lieu.

On trouve trois moulins à vent et une tuilerie dans l'étendue de la commune.

Le territoire est très morcelé et la population est livrée presque exclusivement aux travaux agricoles.

Contenance : Terres labourables, 967 h. 48,45. — Jardins, 18 h. 54,95. — Bois, 213 h. 83,50. — Vergers et pépinières, 0 h. 29,65.

— Friches, 11 h. 99,85. — Places, rues et chemins, 40 h. 07,60. — Propriétés bâties, 8 h. 48,35. — Total, 1260 hect. 73,35.

Distance de *Liancourt*, 6 kil. — De Clermont, 7 kil. — De Beauvais, 3 myr. 4 kil. — Marchés : Clermont, *Liancourt*, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Clermont. — Population, 630. — Nombre de maisons, 194. — Revenus communaux, 842 fr. 91 c.

CAUFFRY, *Caufrit*, *Caufry*, *Caufri*, *Chauffry*, *Coffry*, *Cauffery* (*Caufratum*), dans la région occidentale entre *Laigueville* au midi, *Mogneville*, *Liancourt* à l'ouest, *Rantigny* au nord, Cambronne, Rousseloy (du canton de Mouy) à l'est.

Petite commune dont le territoire a sa principale direction de l'est à l'ouest, depuis la rivière de Brêche qui lui sert de limite jusqu'au plateau voisin du canton de Mouy. Un ruisseau descend de ce plateau en coulant vers l'est. Le chef-lieu, formé de maisons espacées, disposées en une seule rue, est dans la vallée, près de la rivière.

La seigneurie appartenait à la maison d'Hédouville, qui la vendit vers 1610 à Charles du Plessis, seigneur de *Liancourt*. Il y eut un manoir fortifié situé du côté de *Mogneville*, vers le lieu qu'on nomme encore le Vieux-Château; détruit anciennement, les débris de ses fondations ont été retrouvés depuis peu.

La cure de *Cauffry*, aujourd'hui comprise dans la succursale de *Rantigny*, était conférée par le prieur de Saint-Leu-d'Esserent.

L'église, devenue irrégulière par diverses reconstructions, est bâtie en pierres de taille. Le chœur est terminé en un pignon au-dessous duquel sont ouvertes trois fenêtres étroites à plein cintre, unies par un cordon un peu aigu qui se continue sur le côté méridional au-dessus d'une fenêtre pareille. Une corniche romane règne sur la nef, dont le côté opposé est moderne ainsi que la façade. Le clocher, à peu près central, est carré, terminé en batière, ayant sur chaque face deux fenêtres romanes, séparées par des grouppes de colonnettes et sous-divisées par une colonnette isolée. La corniche est formée de petites arcades entremêlées de contre-corbeaux et portant sur des modillons variés. On remarque au bas de cette tour une fenêtre romane à longues colonnettes. L'édifice est humide et sombre à l'intérieur. Une grosse colonne romane est tout ce qui subsiste d'ancien dans la nef qui est lambrissée. Le chœur est du tems de la transition, mais il a été retouché.

Les fonts baptismaux représentent une grosse cuve soutenue par quatre colonnettes.

Cette église a pour patrons saint Aubin et sainte Geneviève. Une

chapelle dédiée à saint Aubin, était autrefois un bénéfice particulier.

Le hameau de *Soustraine, Soustrayne, Sousteraine*, qui comprend soixante feux, est situé au pied des coteaux vers l'ouest. Il y avait une chapelle sous le titre de Saint-Roch, fondée en 1605 par Jean Fremin, notaire royal à Clermont. Démoli dans la révolution, ce petit édifice a été reconstruit vers 1820. On y dit la messe le lendemain de Pâques et de Pentecôte, et le quinze août, jour de la fête patronale.

On a trouvé près de *Soustraine* des cercueils de pierre tendre.

La route royale de Paris à Dunkerque traverse le territoire en passant entre *Cauffry* et *Soustraine*. La route départementale de Noailles à *Catenoy* forme une partie de la limite au nord.

Une maison, servant de bureau de poste, placée à la rencontre des deux routes, constitue un écart au nord-est du chef-lieu.

La commune n'a aucune propriété bâtie; elle possède à peu près vingt-cinq hectares de pâtures marécageuses. Le cimetière environne l'église de trois côtés, étant clos de murs à hauteur d'appui.

Il y a deux moulins à eau sur le territoire.

La culture des terres et des jardins maraichers occupe la population.

Contenance : Terres labourables, 359 h. 12,35. — Jardins, 11 h. 46,75. — Bois, 34 h. 96,10. — Vignes, 2 h. 12,95. — Vergers et pépinières, 0 h. 30,15. — Friches, 2 h. 20,25. — Pâtures, 18 h. 19,25. — Prés, 31 h. 67,25. — Eaux, 1 h. 11,40. — Places, rues et chemins, 10 h. 11,65. — Propriétés bâties, 3 h. 06,05. — Total, 474 hect. 34,15.

Distance de *Liancourt*, 2 kil. — De Clermont, 7 kil. — De Beauvais, 3 myr. 4 kil. — Marchés, Clermont, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 289. — Nombre de maisons, 92. — Revenus communaux, 593 f. 30 c.

Cinqueux, *Cinquez*, *Sinqueux*, *Saincqueux*, *Sanquez* (en 1160), *Saint-Queux*, *Saint-Queulx*, *Saint-Quez* (*Senqatium* (en 1060), *Sinuquetum*, *Sinquetum* (en 1400), entre *Angicourt*, *Verderonne* à l'ouest, *Sacy-le-grand* au nord, *Monceaux* à l'est, *Brenouille*, *Rieux* au midi.

Cette commune occupe une partie des coteaux qui constituent la région méridionale du canton; elle s'étend vers le nord jusqu'aux marais de *Sacy-le-grand*. Le chef-lieu situé dans une gorge qui sépare les collines dites de Rocq, de Moimont, de *Verderonne* et de *Cateau*, comprend trois rues décrivant par leur en-

semble une sorte de demi-cercle depuis le Cateau jusqu'à la montagne de Rocq.

Il est fait mention de *Cinqueux* dans un diplôme de 1060 par lequel le roi Philippe I.er donna à l'abbaye de Saint-Lucien tous les droits qu'il possédait tant dans ce village que dans ceux de *Rozoy* et de *Verderonne*.

Ce lieu était le siége d'une juridiction particulière sous le nom de mairie royale qui ressortissait à la châtellenie de Creil.

Il avait dans le moyen-âge une forteresse située près de la montagne du Cateau; elle fut démantelée par la jacquerie et par les guerres des Anglais, au point que Charles VII dans ses lettres du 10 avril 1431 en prescrivit la démolition, ainsi que des forts de Vez, Béthizy-Saint-Pierre, Verberie, etc., qui servaient comme celui-ci de repaire aux voleurs.

Le patronage de la cure appartenait au prieuré de Saint-Leu-d'Esserent. Cette cure est devenue le chef-lieu d'une succursale qui comprend dans son étendue la commune de *Monceaux*.

L'église, dédiée à saint Martin, est solidement construite en pierres de taille; sa façade terminée en pignon, avait un portail roman qu'on remplaça vers 1622 par une nouvelle entrée, au-dessus de laquelle on voit encore une fenêtre à plein cintre entre deux cordons de billettes. Le pignon est percé d'une rose ornée de boudins et de dents de scie.

Les fenêtres de la nef ont été refaites; le côté du nord a conservé une corniche en torsade et des corbeaux à têtes plates. Le transept est à pignons et à fenêtre ogive simple, avec une corniche à consoles. Le transept méridional a deux pignons à crochets, trois fenêtres sans ornemens, divisées en deux et trois ogivettes, et une corniche à feuilles en bouquets. Le chœur qui est carré a deux fenêtres latérales pareilles, et une seule simple au fond.

Le clocher est central.

La nef est lambrissée, sombre, élevée, garnie de collatéraux très-bas, séparés par des piliers massifs, dont quelques-uns ont des tailloirs étroits et sculptés. Le chœur est de l'époque de la transition, ainsi que le transept de droite qui a trois travées, et dont les parois sont décorées de colonnettes et d'arcades à boudins.

Cette église est garnie de dalles; on y voit les restes d'une passion en bois doré, et des fonts baptismaux à huit pans ornés chacun d'une ogive entre deux colonnes.

La ferme de *Mauvinet* ou *Montvinet* qu'on appelait *Longueau* dans le seizième siècle, forme un écart au sud de *Cinqueux*. Appartenant d'abord à l'abbaye de la Victoire de Senlis, ce fief de *Mauvinet-Longueau* passa successivement aux sieurs de Harbon-

nières, puis à Philippe de Boulainvillers, gouverneur du comté de Clermont, dont le fils Charles, seigneur de Verneuil-sur-Oise, le vendit en 1519; il fut acquis vers 1602 par Philippe-Lebel, déjà propriétaire de *Verderonne* et de *Brenouille*.

Ce lieu avait haute, moyenne et basse justice. Au nombre des droits seigneuriaux était celui de faire jeter la *schoulle* le jour de carême prenant. On appelait schoulle une grosse balle remplie de bourre, que le dernier marié de *Cinqueux* était obligé de fournir et de porter le jour du mardi gras sur la place du Caradeau, près de l'église, où la population se trouvait réunie. Le sergent justicier du fief faisait, à haute et intelligible voix, les cris et défenses à toute personne de porter la schoulle hors du champ ordinaire, ni d'avoir couteaux et bâtons, à peine de soixante sous parisis d'amende. Après ces prohibitions, le dernier marié de l'année jetait la balle sur la place; alors les hommes et les garçons divisés en deux bandes couraient pour la ramasser, ce qui durait plusieurs heures, après lesquelles le parti victorieux allait présenter la schoulle au seigneur de *Mauvinet-Longueau* qui faisait distribuer des rafraîchissemens auxquels la bande vaincue ne participait point. Ce jeu qui subsiste dans plusieurs provinces, fut aboli à *Cinqueux* vers le commencement du dix-huitième siècle, à cause des rixes et des accidens qu'il occasionnait. Le lieu où il se pratiquait est encore désigné par le nom de rue de la schoulle.

La commune a un presbytère, une école, des tourbières, et des pâtures.

Le cimetière clos de murs en mauvais état, entoure l'église.

Il a un bureau de bienfaisance.

Il y a deux moulins à vent dans l'étendue du territoire.

La population est exclusivement agricole.

Contenances : Terres labourables, 338 h. 91,25.—Jardins, 7 h. 73,30. — Bois, 85 h. 53,25. — Vignes, 8 h. 64,85. — Vergers et pépinières 0 h. 03,20. — Oseraies et aunaies, 0 h. 13,20. — Friches, 15 h. 22,30. — Pâtures, 0 h. 00,65. — Marais, 96 h. 15. — Prés, 101 h. 91,30. — Eaux, 0 h. 55,05. — Places, rues et et chemins, 13 h. 26,10. — Propriétés bâties, 7 h. 33,45. — Total, 675 hect. 42,90.

Distance de *Liancourt*, 5 kil. — De Clermont, 1 myr. 2 kil. — De Beauvais, 3 myr. 9 kil. — Marchés, Pont-Sainte-Maxence, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 740. — Nombre de maisons, 224.—Revenus communaux, 1058 f. 71 c.

LABRUYÈRE, *La Bruyère*, *La Bruyère-lez-Catenoy*, *La Brière*, *La Bruière*, *Bruières*, (*Urneria*, *Bruyeria*, *Brueria*), entre *Cate-*

noy au nord, *Sacy-le-grand* à l'est, *Rozoy* au midi, *Bailleval* à l'ouest.

Petite commune adossée vers le nord au coteau qui porte le camp de César; son territoire est montueux et boisé à l'ouest où il est limité par la route départementale de *Liancourt* à *Catenoy*; il descend à l'est vers les marais de *Sacy-le-grand*. Le chef-lieu, à-peu-près central, est formé de maisons éparses réparties en trois ou quatre rues.

Labruyère n'était au douzième siècle qu'un hameau de la commune de *Catenoy*. Il en fut séparé et obtint même une charte de commune, car on voit dans le Recueil des Ordonnances (tom. 5. pag. 719) des lettres de Charles V, datées de mai 1371, portant confirmation des priviléges de la ville de *La Bruyère-les-Catenoy*.

La seigneurie appartint long-tems à la maison de Villers-Saint-Paul qui avait aussi celles de *Verderonne*, *Rozoy*, etc. Charlotte de Villers, épouse de Christophe de Lannoy, seigneur de la Boissière, la vendit le 17 mars 1584 à Louis Potier de Gesvres, secrétaire d'état, qui s'était déjà rendu acquéreur de *Verderonne*.

Cette petite commune qui avait été réunie à celle de *Sacy-le-grand*, en a été séparée de nouveau par ordonnance royale du 15 septembre 1833; mais elle a continué d'être comprise dans la succursale de *Sacy*.

La cure dédiée à saint Pierre et saint Paul, était conférée par le chapitre cathédral de Beauvais.

La façade de l'église terminée en pignon soutenu par deux contreforts, est percée d'une petite fenêtre romane et d'un portail du seizième siècle; un ruban de dents de scie marque les trois côtés du pignon. La nef est moderne ainsi que le transept sud. Le transept du nord a une fenêtre ogive simple et une corniche en boudin. Le chœur qui est à pignon est éclairé par une grande fenêtre formée de deux ogives trilobées du quinzième siècle : cette fenêtre coupe l'ancienne corniche romane qui est surchargée d'ornemens divers, tels que dentelures imbriquées, torsades, figures bizarres ou monstrueuses, têtes plates, etc.

Le clocher est central, roman, en batière, carré; chacune de ses faces est éclairée par deux fenêtres dont l'arcade intérieure est découpée en zigzag; une colonnette grêle les sous-divise en deux petits arcs semi-circulaires; la corniche est formée de petites arcades entourant des contre-corbeaux aigus et de modillons à dessins variés.

La nef et les collatéraux sont lambrissés et séparés par des colonnes romanes massives. Les chapiteaux de la travée centrale sont remarquables par la bizarrerie des monstres dont ils sont chargés.

Le transept gauche est du quinzième siècle. Le vaisseau offre des traces de peinture à fresque.

Une chapelle latérale formait un bénéfice qui était conféré par l'abbé de Saint-Vandrille.

Il y a une école, une tourbière et des prairies communales. Le cimetière entoure l'église.

Une partie de la population fabrique des tabatières et des boutons de corne.

Contenances : Terres labourables, 64 h. 16,35. — Jardins, 1 h. 78,15. — Bois, 99 h. 37,75. — Vignes, 0 h. 05,95. — Vergers et pépinières, 0 h. 05,45. — Oseraies et aunaies, 4 h. 45. — Friches, 4 h. 63,55. — Pâture, 29 h. 67,55. — Prés, 29 h. 55,95. — Eaux, 0 h. 02. — Places, rues et chemins, 5 h. 07,20. — Propriétés bâties, 2 h. 22,50. — Total, 241 hect. 07,40.

Distance de *Liancourt*, 7 kil. — De Clermont, 8 kil. — De Beauvais, 3 myr. 5 kil. — Marchés, *Liancourt*, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Clermont. — Population, 273. — Nombre de maisons, 90. — Revenus communaux, 383 fr. 98 c.

Laigueville, *Laingueville*, *Langueville*, *Laguerille*, *Lingueville*, *Laigneville*, *Lagneville-sur-Breche*, *Lagnieville*, *Largueville* (*Liniagavilla*, *Agnivilla*, *Laguevilla*), à la limite sud-ouest, entre *Cauffry* au nord, *Monchy-Saint-Eloy* à l'est, Nogent-les-Vierges, Saint-Vaast-les-Mello (du canton du Creil) au midi, Rousseloy (du canton de Mouy) à l'ouest.

Le territoire, de forme générale ovalaire, s'étend dans la vallée de la Brêche et sur le plateau qui sépare cette vallée de celle du Thérain. Le chef-lieu est formé de plusieurs rues tortueuses qui tendent de la rivière vers la route de Clermont; la traverse de cette route constitue une rue nouvelle, remarquable par ses belles constructions.

Le village était situé autrefois sur le coteau à l'ouest de la route, autour de l'église qu'on y voit encore. L'établissement d'usines à farine sur la Brêche attira sans doute la population vers la vallée, et plus tard la construction de la route d'Amiens détermina l'abandon de l'emplacement primitif de la commune.

Don Germain a avancé à tort que *Laigueville* devait être le *Litanobriga* et le *Latiniacum* de l'itinéraire d'Antonin (De re diplom., pag. 290—335), erreur reproduite par Félibien dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis (Preuves, pag. 19). On a déjà dit que l'emplacement de *Litanobriga* avait été retrouvé près de Nogent-les-Vierges, au-dessus du pont de Creil; et quant à *Latiniacum*, l'abbé Lebœuf a prouvé d'une manière irrécusable (Dissertation

sur le palais Vernum, et sur Latiniacum et Litanobriga, dans le recueil de ses écrits, tom. 1, page 88) que cette métairie royale existait au lieu où est maintenant le village de Lagny-le-sec (canton de Nanteuil-le-Haudouin).

Les templiers eurent un établissement considérable à *Laigueville*. On trouve l'indication de deux chevaliers sous ce nom, dans le procès de l'ordre; ceux de Malte possédèrent après eux la seigneurie et y formèrent, sous le titre de Saint-Georges, une commanderie dont les propriétés s'étendaient à Monchy-Saint-Eloy, Saint-Vaast-les-Mello, etc. Le moulin appelé aujourd'hui encore de la Commanderie en dépendait; ce bénéfice ne valait pas plus de mille écus lors de sa suppression.

La cure de *Laigueville* appartenait à l'abbaye de Saint-Symphorien, près Beauvais, selon la confirmation qui en fut accordée par bulle de 1182. Il y avait une maladrerie dans l'étendue de la paroisse.

Cette commune dépend aujourd'hui de la succursale de *Monchy-Saint-Eloy*.

L'église, dédiée à saint Remy, est isolée sur une colline au midi du village. La façade et la nef appartiennent à l'époque de la transition; le portail est formé d'une ogive romane surmontée d'un fronton aigu; la porte carrée supporte un tympan dessiné en ogive tréflée et garnie de pommes de pin. Une fenêtre supérieure et celles de la nef et du transept sont romanes, sans ornemens, mais entourées d'un arc en dents de scie, clous ou violettes. La corniche des transepts est formée d'arcades arrondies, mêlées de contre-corbeaux et appuyant sur des corbeaux à dessins variés.

Le chœur a des fenêtres tertiaires géminées, couronnées de quatre feuilles. Il est terminé par deux pignons et deux fenêtres ogives tertiaires, à trois divisions et à roses. Le côté nord du chœur a une porte ogive bouchée du même style que le portail.

Le clocher est central, carré, roman, éclairé sur chaque face par deux fenêtres que sépare un grouppe de colonnettes et que lie un cordon de hachures; les colonnettes portent sur un cordon de billettes; un ruban en étoiles court à la hauteur des chapiteaux, et un second cordon de billettes forme la corniche. Le toit est en batière ou selle.

La nef est voûtée à gros boudins qui s'arrêtent sur des socles; des arcades ogives simulées décorent ses parois. Les transepts ont des voûtes semblables, mais à plus gros boudins et à colonnettes grêles. Les voûtes du chœur sont à vive-arête, et les piliers qui les supportent sont d'anciennes colonnes romanes.

Cet édifice dont le plan était cruciforme, est devenu irrégulier

par la reconstruction du chœur avec lequel le transept méridional se trouve confondu.

Sailleville, *Sageville*, *Sacheville*, *Saqueville*, hameau de soixante-dix maisons, est situé dans la vallée au nord du chef-lieu.

On y voit une chapelle dédiée à saint Louis, qu'on vient de reconstruire et qui formait un bénéfice conféré par l'évêque diocésain.

On a trouvé près de l'église, au lieudit le Camp-Janot, des tombes de pierre tendre et des médailles romaines.

On a rencontré des médailles romaines aussi et gauloises, ainsi que beaucoup de tuiles romaines, dans la vallée Dardeuse, du côté de Nogent-les-Vierges.

La route royale de Paris à Dunkerque traverse du midi au nord le territoire et le village de *Laigueville*.

La commune a un presbytère, une école et des terres à l'état de bois, champs et prairies.

Le cimetière clos de murs, entoure l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance, un compagnie de pompiers.

On trouve dans l'étendue du territoire une tourbière, des carrières de pierre de taille, quatre moulins à eau, une fabrique de crayons à *Sailleville*.

Contenance : Terres labourables, 650 h. 18,25. — Jardins, 17 h. 22,55. — Bois, 82 h. 45,65. — Vignes, 0 h. 98,15. — Vergers et pépinières, 0 h. 31,70. — Friches, 11 h. 08,75. — Carrières, 2 h. 66,95. — Prés, 61 h. 03,95. — Sablonnières, 0 h. 23,20. — Eaux, 2 h. 91,60. — Places, rues et chemins, 17 h. 14,50. — Propriétés bâties, 6 h. 89,60. — Total, 853 hect. 14,85.

Distance de *Liancourt*, 5 kil. — De Clermont, 1 myr. 1 kil. — De Beauvais, 3 myr. 8 kil. — Marchés, Clermont, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 753. — Nombre de maisons, 222. — Revenus communaux, 1454 fr. 75 c.

Les Ageux, *Les grands Ageux* (*Agoium*, *Aioium*), sur la limite méridionale entre *Sarron* à l'est, *Monceaux* au nord-ouest, *Brenouille* à l'ouest, Pont-Sainte-Maxence au midi.

Le territoire de cette commune constitue une plaine boisée au nord, de forme à-peu-près quadrangulaire, bornée vers l'est par la route royale de Paris en Flandre; le rû de Popincourt coulant vers l'ouest en traverse l'étendue. Le village, rapproché de la route, consiste en une seule rue large, mal pavée, et alignée sur le chemin de *Brenouille*.

La plaine des *Ageux* n'était dans l'origine qu'un lieu couvert d'un

bois marécageux, dont une partie subsiste encore au nord du territoire et qui dépendait de la paroisse de *Brenouille*. Lorsque cette commune eut été désignée en exécution de l'édit de pacification rendu sous Charles IX comme un des lieux où les protestans pourraient exercer leur culte, la population soutenue par la juridiction de la mairie royale ne voulut pas permettre que les religionnaires s'établissent au chef-lieu; ils furent relégués aux *Ageux* où il n'existait encore que quelques chaumières et une ancienne maladrerie. Le village s'aggrandit bientôt par leurs soins; il fut près d'être entièrement ruiné par l'édit de Nantes; cependant une partie des habitans continua d'y séjourner et même d'exercer secrètement le culte proscrit.

A la révolution de 1789, le hameau des *Ageux* qui s'était accru pendant le dix-huitième siècle, et qui se trouvait éloigné de *Brenouille* de près d'une lieue, prit sans opposition le titre et le rang de commune. Il les conserva jusqu'en 1826, époque à laquelle on le réunit à la commune de *Sarron*. Une ordonnance royale du 15 septembre 1833 lui a rendu son existence indépendante.

Une autre ordonnance du 10 octobre 1831 a créé aux *Ageux* un oratoire desservi par un pasteur et ressortissant de l'église consistoriale réformée de Paris.

C'est le seul établissement religieux non catholique du département de l'Oise.

Une centaine d'habitans, formant les deux cinquièmes de la population totale, professe le culte réformé. Le reste exerce le culte catholique dans l'église de *Brenouille*, quoique la commune fasse partie de la succursale de *Sarron*.

On a construit dans l'année 1824 un temple, auquel on a joint en 1832 un cimetière pour la population réformée; les inhumations avaient lieu jusque-là dans les propriétés privées.

Les catholiques sont enterrés à *Brenouille*.

Une partie du hameau de *Longueau* situé sur la route de Flandre a été détachée en 1806 de la commune de *Monceaux* et réunie à celle des *Ageux*.

Le consistoire de Paris a acquis une maison pour servir de logement au pasteur.

La commune qui n'a pas de propriétés bâties possède des terres à l'état de pâture et de friche.

On trouve un moulin à huile sur le territoire.

On y cultive beaucoup de chanvre, et les travaux agricoles occupent exclusivement la population.

Contenance : Terres labourables, 158 h. — Jardins, 6 h. 14,85. — Bois, 171 h. 60,75. — Friches, 14 h. 83,50. — Prés, 137 h.

Page 179

« à
« pe
« qu
« de
« e
Silv
y a
de
ind

de
ma

il

â-

.

en-
er-
st.
un
de
o-
ar
et

e,
ois

de
é;
ne
du
ta-

ne
es.
t,
t,
te
ait

de
u-
63
s-
le
n
va
d
é-
le

boi
rit
co
rer
rai
de
s'é
n'e
dr
d'é
tie
mé

pe
no
de
le
se

or
to

m

pu
ca
pa

en
av

a
cè

m

à

ci

—

24,95. — Places, rues et chemins, 9 h. 15,80. — Propriétés bâties, 3 h. 18,55. — Total, 500 hect. 18,40.

Distance de *Liancourt*, 5 kil. — De Clermont, 1 myr. 8 kil. — De Beauvais, 4 myr. 5 kil. — Marché, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Pont-Sainte-Maxence. — Population, 253. — Nombre de maisons, 84. — Revenus communaux, 164 fr. 08 c.

LIANCOURT-SOUS-CLERMONT, *Liencourt, Lyencourt, Liencour* (*Liencuria*), dans la vallée de la Brêche, entre *Bailleval* au nord, *Verderonne* à l'est, *Mogneville* au sud-est, *Cauffry, Rantigny* à l'ouest.

Le territoire, de médiocre étendue, forme vers le nord-est un prolongement sur les coteaux entre les territoires de *Bailleval* et de *Verderonne*; des prairies et le parc occupent la région méridionale, limitée en grande partie par la rivière de Brêche ou par des canaux qui en dépendent. La Béronelle venant de *Bailleval* et creusée en canal, traverse aussi le parc de *Liancourt*.

Le bourg est situé au pied du coteau à gauche de la Béronelle, à peu près au centre du territoire. Il est bien bâti et formé de trois rues principales dites de l'Eglise, de Compiègne et du Hamel.

Cambry (monument celtiq., pag. 363), fait dériver le nom de *Liancourt* de deux mots qui signifieraient lieu seigneurial inondé; cette étymologie serait justifiée par la position du pays dans une vallée sujette aux débordemens et par l'antique importance du manoir sous la protection duquel la population s'est autrefois établie.

Le domaine de *Liancourt* était possédé, aux douzième et treizième siècles, par la maison de Cressonsacq qui a fourni des évêques aux diocèses de Beauvais et de Senlis. Anseau de Cressonessart, chevalier et sire de *Liancourt* qu'il tenait de son frère Robert, archidiacre de Beauvaisis, l'un des derniers membres de cette famille, réduisit en 1258 plusieurs droits et priviléges qu'il avait sur les habitans.

La seigneurie appartenait dans le quatorzième siècle à Jean de Popincourt, président au parlement de Paris, mort en 1403. Claudine de Popincourt sa petite-fille et héritière, épousa en 1463 Jean du Plessis, chevalier, seigneur de Périgny en Sologne, substitut du procureur général au parlement; celui-ci qui prit aussitôt le nom de *Liancourt* fut l'un des commissaires de la ville de Paris en 1465, pendant la guerre dite du bien public. Louis XI l'envoya comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre avec le bâtard de Bourbon et l'évêque de Langres. Devenu en 1471 l'un des présidens du parlement, il contribua en cette qualité à instruire le

procès du comte de Saint-Pol, et lui prononça son arrêt de mort en 1475. (1)

Guillaume du Plessis, sieur de *Liancourt*, son petit-fils fut maître-d'hôtel du roi Henri II et son ambassadeur en Suisse; il mourut en 1550. Charles, comte de Beaumont-sur-Oise, son petit-fils, héritier de ses terres, fut gouverneur de Metz et de Paris en 1586, et l'un des premiers chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Il épousa Antoinette de Pons, veuve du comte de La Roche-Guyon, alliance qui réunit dans les mêmes mains la seigneurie de ce nom et celle de *Liancourt*. L'église fut reconstruite par leurs bienfaits.

Leur fils, Roger du Plessis devint l'un des seigneurs les plus remarquables du règne de Louis XIV : duc de La Rocheguyon et de Liancourt, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de ses ordres, il passa pour le plus bel homme de son tems et pour l'un des plus braves. Il avait épousé Jeanne de Schomberg, femme d'un mérite accompli, qui eut l'adresse de l'enlever aux dissipations du monde, en lui inspirant du goût pour sa terre de *Liancourt*. Retiré dans ce beau domaine dès 1638, il se mêla aux disputes religieuses de l'époque, devint ami intime d'Arnauld, et par son influence, l'un des appuis de la maison de Port-Royal. On sait qu'Arnauld fut exclus de la Sorbonne, ainsi que plusieurs autres docteurs, à l'occasion d'une de ses lettres au duc de Liancourt : celui-ci les attira dans son château et les soutint de son crédit et de ses bienfaits.

Il fonda l'hospice de *Liancourt* et obtint l'érection de cette terre en marquisat au mois d'août de l'année 1673, qui précéda celle de sa mort.

Jeanne de Schomberg, devenue duchesse de Liancourt à l'âge de vingt-cinq ans, fut une femme célèbre par sa piété, ses connaissances variées et la part qu'elle prît aux affaires des jansénistes. Le domaine de *Liancourt* fut embelli d'après ses propres dessins et

---

(1) Dulaure prétend (Histoire des environs de Paris, tom. 4, p. 115) que *Liancourt-sous-Clermont* appartenait à la fin du quinzième siècle à Nicolas Damerval, mari de Gabrielle d'Estrées, et que celle-ci porta le titre de dame de Liancourt jusqu'à la dissolution de son mariage arrivée en 1595. C'est une erreur manifeste; Damerval était seigneur de Liancourt-Fosse près Roye (Somme), où l'on conserve encore le lit de Gabrielle. Liancourt-sous-Clermont appartint à la maison du Plessis depuis 1463 jusqu'en 1659. Dulaure commet encore une autre erreur lorsqu'il avance que ce domaine passa en 1611 dans la maison de La Rochefoucauld. Il est vrai que Gabrielle, fille de Charles du Plessis, épousa en 1611 François V de La Rochefoucauld, mais celui-ci n'eut pas *Liancourt*, qui était à Roger, frère de sa femme.

devint une demeure charmante où elle parvint à fixer son mari qu'elle détacha ainsi de la vie de courtisan. Cette dame publia plusieurs écrits de controverse. Elle mourut en 1674, six semaines avant son époux, et fut inhumée comme lui dans l'église de leur terre favorite.

Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, leur petite-fille et unique héritière, avait épousé le 13 novembre 1659, son cousin François VII, duc de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, grand-veneur de France et grand-maître de la garde-robe, apportant ainsi les seigneuries de *Liancourt* et de La Roche-Guyon dans la maison de La Rochefoucauld, d'où elles ne sont plus sorties.

François VIII, duc de La Rochefoucauld, fils aîné du prince de Marcillac, maréchal-de-camp, grand maître de la garde-robe du roi, lui succéda en 1714 dans la possession de ses terres. Son frère Henri Roger, lieutenant-général, porta le titre de marquis de *Liancourt*.

Alexandre, duc de La Rochefoucauld, remplaça en 1728 son père dans la charge de grand-maître de la garde-robe. Marie de Larochefoucauld, l'une de ses filles qu'on nommait la demoiselle de La Roche-Guyon, ayant épousé en décembre 1736 Louis-Armand-François de La Rochefoucauld de Roye, duc d'Estissac, lui apporta le marquisat de *Liancourt*. Il devint comme ses ancêtres grand-maître de la garde-robe. Leur fils fut l'illustre duc de La Rochefoucauld que la France a perdu en 1827.

François-Alexandre-Frédéric, duc de La Rochefoucauld, naquit à Paris le 11 janvier 1747. Entré, au sortir de l'enfance, au service militaire, il fut l'un des jeunes seigneursles plus brillans de la cour où les honneurs lui arrivaient par droit d'hérédité; mais l'entourage de Louis XV ne pouvait convenir à la droiture de son cœur ni à l'élévation de son esprit. Il consacra l'époque de sa jeunesse à d'utiles voyages, à des études sérieuses, à des relations suivies avec les hommes instruits de tous les pays, quelque fut leur position sociale. On le nommait alors le duc de Liancourt, et il fut adjoint dès 1768, à la charge de grand-maître de la garde-robe, dont le duc d'Estissac son père, conserva cependant l'activité jusqu'à la mort de Louis XV. Le jeune duc de Liancourt, accueilli comme un fils par le duc de Choiseul, fut entièrement dévoué à ce ministre dans son exil; il était sans cesse à Chanteloup et ne voulut jamais paraître chez M.me Dubarry. Cette noble conduite lui ayant attiré le mécontentement du roi, il profita de sa disgrace pour habiter la terre de *Liancourt* à laquelle il s'attacha, et qui devint dès ce moment le rendez-vous de toutes les notabilités européennes. Il avait alors vingt-trois ans; de cette époque datent

les bienfaits qu'il n'a cessé de répandre pendant sa longue carrière sur le lieu de sa prédilection.

Ses soins eurent d'abord pour objet l'amélioration de l'agriculture; profitant des documens recueillis dans ses voyages, il établit à *Liancourt* une ferme anglaise, donna le premier exemple de la culture des prairies artificielles, de celle des racines tubereuses, de l'acclimatation des bestiaux suisses et anglais. Il enrichit les habitans du pays en louant ses terres au détail, et consacra sa ferme de la Montagne à la création d'une école des arts et métiers pour l'instruction des fils pauvres des militaires. Cette école est devenue le berceau de celles que le gouvernement établit plus tard, et l'exemple donné par le duc de Liancourt fut imité d'ailleurs par le roi d'Angleterre qui fonda une maison semblable à côté de l'hôpital militaire de Chelséa.

Cependant le règne de Louis XVI le rappela à la cour, mais il n'y restait que le tems nécessaire à l'exercice de sa charge; lié avec les ministres Turgot, Malesherbes, Necker, il devint l'ami véritable du roi; il eut une part active et directe dans toutes les mesures d'amélioration et de bienfaisance qui marquèrent les premières années de ce règne.

Le duc de Liancourt fut élu député de la noblesse aux états généraux par le baillage de Clermont en Beauvoisis. On sait quelle part importante il prit aux travaux de cette assemblée. Il partagea avec une conviction profonde l'opinion de ceux qui désiraient que le roi acceptât franchement la révolution politique devenue inévitable, afin d'en régler la marche et les effets. Il concourut à la conversion des états en assemblée constituante, et professa dès-lors les principes de la monarchie constitutionnelle qui forment aujourd'hui le droit public de la nation française. Président de l'assemblée le 18 juillet 1789, membre du comité de constitution, de celui de mendicité, il y fit de nombreux rapports sur les hôpitaux, sur les établissemens publics; il s'y montra constamment un des défenseurs les plus courageux des principes de toute constitution monarchique représentative, et l'un des membres les plus éclairés sur les intérêts administratifs, économiques et commerciaux du pays.

Le département de l'Oise lui dut sa création et l'organisation qu'il a conservée jusqu'à ce jour.

Ses travaux politiques ne l'empêchèrent pas de continuer les améliorations de tout genre dont sa terre de *Liancourt* était devenue le théâtre. Il y établit en 1790 une filature de coton à la mécanique, et une fabrique de cardes.

Après la dissolution de l'assemblée constituante, le duc de Lian-

court commanda en qualité de lieutenant-général les départemens de Normandie et de Picardie. Il y fit de vains efforts pour résister à la fatalité des circonstances, et fut obligé après le dix août de se dérober aux assassins envoyés contre lui par la commune de Paris. Réfugié d'abord en Angleterre, il y prit sans concurrence le titre de duc de La Rochefoucauld, devenu libre par la mort de son cousin le duc Louis-Armand qui périt à Gisors le trois septembre 1793.

Il employa le tems de son exil à parcourir les Etat-Unis de l'Amérique. Ses observations publiées en 1799 ont été regardées en Amérique même comme un tableau exact de ce pays à la fin du dix-huitième siècle.

Le duc de La Rochefoucauld revint en France sous la protection de M. de Talleyrand quelque tems avant qu'il fût permis aux émigrés d'y rentrer. Ce fut à cette époque qu'il dota son pays de la vaccine dont il rapporta le spécifique, et qu'il propagea à force d'argent et de persévérance. Revenu à *Liancourt* il y reprit la direction des manufactures qu'il avait fondées, dont le produit était alors nécessaire à la médiocrité de sa position.

« Retiré dans un pavillon qui n'a qu'un rez-de-chaussée et un » seul étage, le propriétaire, fermier, cultivateur, manufacturier » de Liancourt réalise, exécute toutes les conceptions que ses lec- » tures, que ses voyages, que la fréquentation des hommes ont » pu lui procurer; il perfectionne toutes les espèces de culture, » soigne les plus belles races d'animaux, et répand chez tous ses » voisins les procédés de la nouvelle agriculture; il leur inspire » pour leur état l'amour qu'il éprouve lui-même, les aide de ses » conseils, de ses moyens, de ses exemples, et réalise tout ce que » nous nous promettons de l'établissement de grandes fermes expé- » rimentales. Si chaque canton de la France possédait un homme » aussi tourmenté de l'amour du bien, faisant pour l'opérer d'aussi » grands sacrifices, la terre de France, aidée dans sa fécondité » naturelle par tous les moyens de l'industrie, effacerait bientôt les » récits vrais, quoiqu'étonnans, de la prospérité de l'agriculture » en Angleterre. » (Cambry. descript. Oise, tom. 1, pag. 313.)

Sous le consulat et pendant l'empire, le duc de La Rochefoucauld fut lié avec les hommes qui occupaient les hautes places de l'état, mais il s'abstint de toute participation aux affaires politiques. Il refusa le portefeuille du commerce et des manufactures à la création de ce ministère en 1811, et n'accepta que des emplois gratuits relatifs aux établissemens de bienfaisance et d'utilité publique. C'est ainsi qu'il devint successivement président du comité de vaccine, membre du conseil des hospices de Paris, inspecteur

général du conservatoire des arts et métiers, administrateur de l'école de Châlons, membre du conseil général des manufactures et du conseil d'agriculture.

Le duc de La Rochefoucauld fit partie de la chambre des pairs en 1814; il fut élu en 1815 à la chambre des représentans par l'arrondissement de Clermont. Rentré dans celle des pairs à la seconde restauration, il ne cessa d'y soutenir jusqu'à sa mort les principes fondamentaux de la monarchie constitutionnelle, en même tems qu'il continuait à s'occuper des prisons, des hospices, des manufactures; il s'était, comme on l'a dit, créé un ministère de bien public.

On se rappelle qu'en 1823 une ordonnance lui enleva sept des fonctions qu'il remplissait gratuitement depuis vingt-trois ans, y compris celles de conseiller-général de l'Oise. Deux jours après on supprima le comité de vaccine. De pareilles mesures ne pouvaient atteindre le duc de La Rochefoucauld; il savait, comme il le disait lui-même, par sa propre expérience et par celle de sa maison, qu'on peut jouir de l'estime publique quoiqu'étant mal à la cour. Il publia un mémoire pour démontrer que la translation de l'école de Châlons à Toulouse, à l'occasion de laquelle on l'avait révoqué, serait destructive de cet établissement, et ses observations parurent tellement fondées, que le déplacement ne fut pas réalisé: ainsi il se vengea de procédés déplorables par un nouveau service. Il continua dans la dernière période de sa vie l'exercice d'une bienfaisance qu'aucune injustice ne pouvait lasser, mais il fut obligé d'agir en secret, et de dérober à une inquisition malveillante la part qu'il ne cessa de prendre à tous les établissemens utiles.

Le duc de La Rochefoucauld mourut le 27 mars 1827.

La France lui est redevable de presque toutes les améliorations qui ont été introduites depuis cinquante années dans le régime des hospices et des prisons. On doit à son influence la création du conservatoire des arts et métiers, celle des écoles de Châlons, la méthode de l'enseignement mutuel appliquée à l'instruction élémentaire; on lui doit encore l'institution des caisses d'épargnes et l'introduction de la vaccine qui a préservé jusqu'à ce jour d'une mort précoce trois millions de Français. L'antiquité eût élevé des statues à l'auteur de pareils bienfaits. On sait que les funérailles du duc de La Rochefoucauld furent troublées par le plus détestable attentat. Son cercueil fut jeté dans la fange; ni l'âge, ni le rang, ni les services rendus ne furent respectés et l'on blessa tous les sentimens religieux et sociaux, pour outrager la mémoire d'un des hommes les plus utiles et les plus vertueux dont le pays puisse s'honorer. On a déjà oublié que cette action infâme demeura sans

châtiment; elle est restée sans réparation jusqu'à ce jour, et l'on chercherait en vain dans le département de l'Oise et dans la France le plus simple monument élevé au souvenir de cet illustre citoyen.

Il fut inhumé dans le lieu qu'il avait lui-même indiqué, au milieu de son parc.

Le duc de La Rochefoucauld a publié beaucoup de mémoires sur divers objets d'administration publique. On lui doit en outre les ouvrages suivans.

Des Prisons de Philadelphie, 1796, in-8.°—Réimprimé en 1819;

Voyages dans les Etats-Unis d'Amérique, en 1795-1798-1800, huit volumes in-8.°;

Etat des pauvres, ou Histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre. — 1800, in-8.°;

Notes sur la législation anglaise des chemins. — 1801, in-8.°;

Recueil de Mémoires sur les établissemens d'humanité, traduit de l'anglais;

Système anglais d'Instruction, ou Recueil complet des améliorations et inventions mises en pratique aux écoles royales en Angleterre, par J. Lancaster. — 1815, in-8.°;

Statistique industrielle du canton de Creil, à l'usage des manufacturiers de ce canton. — 1826, in-8.°.

La terre de *Liancourt* appartient aujourd'hui à M. le marquis Gaëtan de La Rochefoucauld, troisième fils du dernier duc. On lui doit un écrit intéressant publié en 1827, sous le titre de *Vie du duc de La Rochefoucauld-Liancourt*.

Le marquisat comprenait dans son étendue, les communes d'*Angicourt*, *Bailleval*, *Brenouille*, *Cauffry*, *Labruyère*, *Laigueville*, *Liancourt*, *Mogneville*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Monceaux*, *Rantigny*, *Rieux*, *Rozoy*, *Verderonne*, et celle de Cambronne-les-Clermont, canton de Mouy.

Le domaine de *Liancourt*, outre son importance, était célèbre par les agrémens naturels de sa situation et par la beauté de son parc. Jeanne de Schomberg, femme de Roger du Plessis, le fit arranger vers 1640, dans l'intention d'inspirer, comme on l'a dit, au duc son époux, le goût de la retraite. Les eaux de la Béronelle furent canalisées pour l'embellissement des jardins. *Liancourt* passa dès lors pour un des plus beaux lieux de l'Europe. Sa proximité de la capitale et des châteaux de Mello, de Chantilly, de Fayel, de Nointel, de Compiègne y attira quelquefois la cour. Louis XIV qui s'y plaisait beaucoup s'y montra à plusieurs époques. Il y coucha le 11 mai et le 13 juin 1646. Il y vint le 19 juillet 1652, après avoir dîné à Grandfresnoy; il y coucha de nouveau le 17 mai 1667, et le 25 juin 1670, en venant de Creil; il y parut encore le

30 mai 1677 et le 13 mai 1695. Les jardins furent aggrandis et embellis sous le prince de Marcillac, en 1708.

Ce parc éprouva de notables dommages pendant la révolution; une partie du château fut abattue, et on ne sauva le reste des bâtimens d'une entière destruction qu'en y plaçant l'école des arts et métiers.

La cure de *Liancourt*, sous l'invocation de saint Martin, était conférée par l'évêque de Beauvais; il y avait dans l'église deux chapelles sous les titres de Saint-Jean et de Saint-Nicolas, formant des bénéfices particuliers à la nomination du même collateur.

Une autre chapelle, fondée en 1605 par Charles du Plessis, était un troisième bénéfice dont les seigneurs avaient le patronage.

Jeanne de Schomberg, duchesse du Plessis-Liancourt avait établi près de l'église paroissiale une société de prêtres sous le nom de Saint-Nicolas, qui fut réunie au séminaire de Beauvais le vingt-sept août 1651, à cause des affaires du jansénisme. Cette suppression fit grand bruit dans le tems et donna lieu à un livre intitulé : *Apologie de l'église de Liancourt*, publiée par Bourdoise, directeur de la maison et l'un des fondateurs de la communauté du Chardonnet à Paris.

L'église située à l'extrêmité du bourg, près du parc, a été construite en 1578; elle a trente-quatre mètres de longueur, quatorze mètres de largeur et treize mètres de hauteur sous voûte. Le clocher qui est latéral et qui imite le style ogival de la dernière époque, a trente-deux mètres d'élévation.

La nef est sombre à l'intérieur, dallée, garnie de collatéraux; il y a un orgue et une chaire très-remarquable. Le chœur dont les voûtes ont des arêtes vives et des écussons, est orné de tableaux et de stalles; le sanctuaire est décoré de marbre. Une inscription placée derrière l'autel, apprend que « cet autel a été fait aux dépens » de F. Jean-Baptiste Le Prestre, chanoine de Sainte-Geneviève, » prieur de cette église, qui a fait vitrer et paver le chœur, et » sanctuaire et chapelle, et donné les stalles et les lambris de » marbre, en septembre 1725. »

On voit dans la chapelle Saint-Martin, à gauche du chœur, un monument de marbre noir et deux statues de grandeur naturelle à genoux, qu'on regarde comme des chefs-d'œuvre de Nicolas Coustou; elles représentent Charles du Plessis et sa femme, veuve en premières noces du comte de La Rocheguyon, qui avait consacré ce tombeau à la mémoire de son second époux; l'ancienne épitaphe mise par ses ordres et qu'on lit encore entre les deux statues, est ainsi rédigée :

« *Anthoinette de Pons, Marquize de Guercheville dame*
» *illustre et très-vertueuse, et dame d'honneur de la Rey-*
» *-ne Marie de Médicis a faict ériger ce tombeau baigné*
» *de ses larmes perpétuelles en l'hoñeur de la mémoire*
» *de hault et puissant seigneur Charles du Plesseis*
» *son espoux, seigneur de Liencour, Comte de Beaumont*
» *sur Oyze, marquis de Montfort, chevalier des Ordres*
» *du Roy, premier Ecuyer de Sa Majesté, gouverneur et*
» *lieutenant po.r elle-mesme en la ville Prévosté et Vi-*
» *cõté de Paris, et chevalier d'honneur de la mesme royne.* »

Roger du Plessis et Jeanne de Schomberg sa femme, sont inhumés dans le caveau de la chapelle opposée, sans monument ni inscription.

Il y eut dans des tems reculés une maladrerie du côté de *Bailleval*, au lieu où est le bois de ce nom.

Papillon, *Papilion*, écart de trois maisons, est à l'est, très-près du chef-lieu.

Une partie du hameau de *Mognevillette* situé à la limite méridionale, dépend de *Liancourt*, et le reste de *Mogneville.*

La route départementale de Noailles à *Catenoy* traverse du sud-ouest au nord-est le territoire et le chef-lieu.

La commune n'a pas de propriétés bâties, l'école et le presbytère appartenant à l'hospice. Elle possède des terrains à l'état de marais et une sablonnière.

Le cimetière est hors du bourg vers l'est.

Il y a des foires, un marché, une pompe et une compagnie de pompiers.

Le bureau de poste dit de *Liancourt*, est situé sur le territoire de *Cauffry*.

Les établissemens industriels comprennent un moulin à eau, une faïencerie, une filature, une manufacture de coton tissé, une manufacture de cardes, des ateliers de sabotterie et de corderie.

Contenance : Terres labourables, 222 h. 48,80. — Jardins potagers, 17 h. 70,35. — Jardins d'agrément, 14 h. 57,20. — Bois, 78 h. 39,60. — Vignes, 4 h. 00,40. — Vergers et pépinières, 0 h. 10,65. — Friches, 0 h. 74,20. — Carrières, 0 h. 64,30. — Marais, 21 h. 46,70. — Prés, 87 h. 71,70. — Sablonnières, 0 h. 23,10. — Eaux, 4 h. 13,15. — Places, rues et chemins, 11 h. 58,40. — Propriétés bâties, 10 h. 81,25. — Total, 474 hect. 59,80.

Distance de Clermont, 7 myr. — De Beauvais, 3 myr. 4 kil. — Marché, *Liancourt.* — Bureau de Poste, *Liancourt.* — Population, 1266. — Nombre de maisons, 273. — Revenus communaux, 6012 fr. 77 c.

Mogneville, *Mongneville*, *Moyneville*, *Moineville*, *Moigneville*, *Moinneville*, *Moinville*, *Monneville* (*Mognevilla en* 1218, *Monachivilla en* 1300, *Magesivallis*), entre *Liancourt* au nord-ouest, *Verderonne* au nord-est, *Angicourt* à l'est, *Monchy-Saint-Eloy* au midi, *Cauffry* à l'ouest.

Le territoire s'étend sur le plateau de *Liancourt* et descend dans la vallée de Brêche jusqu'au lit de cette rivière ; un canal le sépare du parc de *Liancourt* ; la Béronelle rejoint la rivière de Brêche au sud-ouest du village dont les maisons sont agglomérées au pied du coteau.

La cure de *Mogneville*, réunie aujourd'hui à celle de *Liancourt*, était conférée par l'évêque de Beauvais. Le curé était à portion congrue, les dîmes étant partagées entre l'abbé de Saint-Martin-aux-Bois, celui de Saint-Symphorien près Beauvais et le commandeur d'Ivry-le-Temple.

L'église, sous l'invocation de saint Denis, a une façade en pignon, reconstruite en 1381 ; il y a une porte moderne et trois fenêtres à arc arrondi, mais entourées d'un cordon à vive-arrête qui ne permet pas de les confondre avec les arcades romanes. La nef, au contraire, a sur chaque face trois petites fenêtres de cette époque, entourées de dentelures, et une corniche de petites arcades entremêlées de contre-corbeaux avec des corbeaux en console. Les transepts sont du même tems. Le chœur a trois pignons; dont l'un est percé d'une fenêtre ogive à boudins, divisée en quatre ogivettes trilobées portant trois roses à festons; les fenêtres des deux autres pignons ont été remaniées.

Le clocher est central, carré et fort remarquable par ses ornemens. Le premier étage qui est en partie engagé dans le toit, a des fenêtres romanes bouchées; le deuxième est de l'époque de la transition, ayant des ogives lourdes à boudins, dents de scie, têtes de clous, des colonnettes latérales groupées et une colonnette intermédiaire formant deux arcades. Au-dessus règne une corniche romane à contre-corbeaux aigus et à modillons en têtes plates, puis un cordon de hachures ; une longue colonnette occupe l'angle séparatif des faces de cette tour qui supporte une pyramide octogone élancée à angles émoussés, percée de jours simples; toute la maçonnerie est figurée en écailles de poissons. Les côtés qui répondent aux faces de la tour, portent à leur base une fenêtre ogive trilobée, ornée de deux colonnettes appuyées sur des têtes, et d'un fronton aigu percé d'un trèfle. Au bas de chaque face répondant aux angles, on voit un dais à trois colonnes séparées par des arcades dentelées, se terminant en pyramide trigone, dont les angles ont des têtes saillantes.

La nef est lambrissée à l'intérieur. Le reste est voûté à gros boudins posant sur des colonnes dont les chapiteaux sont à volutes et à feuilles plates ; quelques-uns représentent des animaux monstrueux.

On remarque dans la chapelle de la vierge les débris d'un monument du quatorzième siècle, qui était entouré d'une niche à fronton et crochets.

Les fonts baptismaux représentent un énorme chapiteau roman orné de volutes, de monstres et de palmes.

On appelle pierre de la Roque, un bloc fiché en terre et fendu au milieu, qui est placé sur le coteau à l'est du village ; il passe pour un monument celtique.

Le hameau de *Mognevillette*, *Moinvillette*, *Mongnevillette* (*Monachivilleta*), composé de six maisons, est partagé entre *Mogneville* et *Liancourt*. Le chapitre Notre-Dame de Clermont en avait la seigneurie.

La commune n'a aucune propriété bâtie, mais seulement une pâture marécageuse. Le cimetière est à côté de l'église.

Il y a quelques ateliers de saboterie.

Presque tout le territoire est en petite culture ; il produit beaucoup de noix et de cerises.

Contenance : Terres labourables, 184 h. 13,65. — Jardins, 31 h. 14,65. — Bois, 133 h. 96,35. — Vignes, o h. 67,85. — Oseraies et aunaies, o h. 81,55. — Friches, 1 h. 28,90. — Pâtures, o h. 33,85. — Marais, 21 h. 63,40. — Prés, 34 h. 14,90. — Sablonnières, o h. 19. — Eaux, 1 h. 32,65. — Places, rues et chemins, 7 h. 17,15. — Propriétés bâties, 2 h. 48,45. — Total, 391 hect. 32,25.

Distance de *Liancourt*, 2 kil. — De Clermont, 9 kil. — De Beauvais, 3 myr. 6 kil. — Marché, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 242. — Nombre de maisons, 73. — Revenus communaux, 261 f. o3 c.

MONCEAUX, *Monceaulx*, *Monciaux*, *Montceaux*, *Monchaux*, *Mauciens* en 1295 (*Moncellæ*), entre *Sacy-le-grand* au nord, *Les Ageux* à l'est, *Brenouille* au midi, *Cinqueux* à l'ouest.

Territoire montueux à l'est, en plaine vers l'ouest, marécageux vers le nord où il comprend une partie des marais de *Sacy-le-grand*. Le fossé dit de Fontaine-le-Comte ou de Villette, qui a plus de six mille mètres de longueur sur un même alignement, forme la limite septentrionale.

Le village, placé du côté opposé vers l'angle sud-ouest, au bas de la montagne de Rocq, est formé de plusieurs rues tortueuses

mal alignées, habituellement humides à cause de la nature argileuse de leur sol.

Monceaux ne fut dans l'origine qu'un simple hameau de la paroisse de *Brenouille*. Il y avait un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Quentin près Beauvais; les religieux présentaient un de leurs chanoines réguliers à la nomination de l'évêque; ce bénéfice avait les dîmes de *Brenouille*, *Cinqueux*, *Monceaux*, plus un droit sur le fief dit de Gonnelle ou de l'Eperon, dont le tenancier devait donner une paire d'éperons dorés au prieur comme seigneur de *Monceaux;* il avait aussi haute, moyenne et basse justice avec une prévôté. L'abbaye laissa tomber en ruines l'hôtel seigneurial et n'envoya plus de prieur, au point que vers l'année 1506, le procureur du roi de Senlis fit saisir tous les revenus, pour contraindre l'abbé à remplir ses obligations.

En 1672 les habitans de *Monceaux* représentèrent qu'ils étaient deux fois plus nombreux que ceux de *Brenouille;* qu'il leur était souvent impossible d'aller, pendant l'hiver, au chef-lieu paroissial à cause des mauvais chemins, et que les commandataires ne faisaient aucun service régulier. Ils produisirent le consentement du prieur à ce que son bénéfice fût changé en cure, et celui du curé de *Brenouille* qui se réserva le droit de passer sur le territoire pour faire les convois des habitans des *Ageux*, autre dépendance de sa paroisse. A la suite de ces démarches, le hameau de *Monceaux* fut institué paroisse le 20 juillet 1678, et la chapelle érigée en cure le 15 août suivant sous l'invocation de la vierge, le droit de présentation étant maintenu à l'abbaye de Saint-Quentin. Le curé conserva le titre de prieur.

Monceaux est compris maintenant dans la succursale de *Cinqueux*.

L'église est un petit édifice reconstruit en 1784; on en a retranché le chœur; il reste de l'ancien bâtiment un transept à fenêtres ogives accouplées, dont les arcs en boudins portent sur des têtes et sur des colonnes annelées. Les arcades intérieures du chœur sont des ogives romanes à double zigzags opposés. La nef, toute moderne, est éclairée par des hémicycles élevés.

La seigneurie appartenait dans le seizième siècle à la maison de Villers-Saint-Paul.

Six chaumières dites les *Grands-monts* forment un écart dans la prairie au nord-est du chef-lieu.

La route royale de Flandre passe à la limite orientale du territoire.

La commune n'a pas de propriété bâtie; mais elle possède une tourbière, des pâtures marécageuses et des friches.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Il y a une tuilerie dans l'étendue du territoire. Une petite partie de la population fabrique des toiles de chanvre. Tout le reste est occupé aux travaux agricoles.

Contenance : Terres labourables, 169 h. 04,10. — Jardins, 5 h. 02,05. — Bois, 126 h. 96,60. — Vignes, 2 h. 36,80. — Vergers et pépinières, 0 h. 11,30. — Friches, 11 h. 65,75. — Pâtures, 68 h. 42,90. — Prés, 258 h. 42,60. — Eaux, 1 h. 53,05. — Places, rues et chemins, 12 h. 86,20. — Propriétés bâties, 3 h. 60,45. — Total, 660 hect. 01,80.

Distance de *Liancourt*, 8 kil. — De Clermont, 1 myr. 4 kil. — De Beauvais, 4 myr. 1 kil. — Marchés, *Liancourt*, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Pont-Sainte-Maxence. — Population, 360. — Nombre de maisons, 103. — Revenus communaux, 841 fr. 23 c.

MONCHY-SAINT-ELOY, *Moncy*, *Montchy* (*Monciacum Sancti Eligii*), sur la limite méridionale, entre *Laigueville* à l'ouest, *Mogneville* au nord, *Angicourt*, Villers-Saint-Paul (du canton de Creil) à l'est, Nogent-les-Vierges (du même canton) au midi.

Le territoire s'étend entre la rivière de Brêche, qui lui sert de limite méridionale, et le plateau de *Liancourt*. Le village formé de deux rues, est dans la vallée, au pied de la butte connue sous le nom de petite montagne.

Monchy est l'un des lieux les plus anciens du diocèse de Beauvais. On attribue son origine à une circonstance de la vie de saint Eloy, décrite par saint Ouen archevêque de Rouen, et rapportée en ces termes par Louvet : « Saint Eloy, durant qu'il vivoit avoit » de coustume d'aller en la ville royale de Compiègne, et de venir » prendre son giste au-deçà de la rivière d'Oise chez un nommé » Vualdolenus. Or comme cet homme après la mort de saint Eloy » eut osté le lict et la couche où saint Eloy avoit accoustumé de » coucher, et l'ayant mis en autre lieu, se fut couché en icelle, il » fut surpris d'une grande fièvre durant la minuict, et par révéla- » tion sa femme et luy ayans ésté advertis qu'ils eussent à leur re- » tirer de là et à restablir la couche en sa place : le mary voyant » que la fièvre ne le quittait point, ains qu'elle augmentoit de plus » en plus, il fait remettre les lict et couche en leur place; ce qu'il » n'eut pas si tost fait que la fièvre le quitta et receut guérison. Ce » qu'estant divulgué, plusieurs commencèrent d'y venir faire leurs » vœux et offrandes, et où plusieurs miracles furent faits. Ce qui » donna occasion à cet hoste de quitter sa maison et de la donner » à saint Eloy. Ce qui ne fut pas si tost fait qu'elle fut démolie, et » en sa place construite une église par la permission de Clément,

» évêque de Beauvais, en laquelle furent mis les lict et couche de » saint Eloy, où plusieurs miracles ont esté faits : entr'autres l'un » vers Clotaire et Théodoric, Roys de France, dont Clotaire fut » guéri des fièvres, l'autre est d'une lampe qui fut remplie d'huille » du Ciel, par l'onction de laquelle les malades et les affligez de» venoient guéris. A cause de quoy le village est appellé Moncy-» Saint-Eloy. » (Antiq. dioces. Beauvais, tom. 2, page 133.) La date de cet événement est indiquée vers 660.

On voit à *Monchy* un château flanqué de quatre pavillons, que Poterat évêque de Grasse fit bâtir en 1740; il est entouré de fossés muraillés remplis par les eaux de la Brêche; le parc est distribué à l'anglaise; il y avait une chapelle particulière établie en 1646.

La cure était conférée par l'évêque de Beauvais; ce n'est plus qu'une succursale à laquelle est réunie la commune de *Laigueville.*

Il y avait aussi une maladrerie.

L'église est formée de deux bâtimens juxta-posés qui rendent son plan irrégulier. Le portail est une ogive romane à plusieurs voussures et à boudins portant sur des colonnettes, dont les chapiteaux ont des feuilles saillantes; il y a au-dessus deux fenêtres ogives simples entourées d'un cordon courant de dentelures, et à côté une autre fenêtre semblable. La nef a vers le nord quatre fenêtres pareilles et une corniche à feuillages; la corniche du midi est à arcades romanes, à contre-corbeaux et à têtes plates.

L'abside est polygone, mais la corniche qui règne vers le haut est en hémicycle, bizarrerie apparente provenant de ce que le chœur a été reconstruit en 1667, tout en conservant les ornemens l'église primitive.

Le clocher est latéral, carré; le premier étage a des fenêtres romanes bouchées à arcades de billettes, un cordon d'étoiles courant à la naissance des arcs et une corniche en torsade. Le deuxième étage est percé de lancettes simples avec une corniche à têtes de clous. Il n'y a pas de pyramide.

L'intérieur de l'édifice présente deux parties; celle du midi est plus basse et beaucoup plus ancienne, car le chœur est de l'époque de transition, avec de grosses nervures en zig-zag et des colonnes à chapiteaux portant des animaux, des hommes dévorés par des monstres, d'autres dont des serpens mangent la langue, et divers dessins bizarres; il y a une petite fenêtre en plein-cintre à colonnettes.

Le deuxième chœur a aussi des nervures à boudins, mais elles sont simples et soutenues par de hautes colonnes. La nef a été rétablie en 1667.

L'autel tout moderne est décoré de statues.

Cette église est sombre, entourée de bâtimens. Il y avait autrefois un pélerinage qui paraît être tombé en désuétude.

Cocriaumont ou *Caucriaumont*, hameau de quelques maisons, est au nord-ouest du chef-lieu au pied de la petite montagne.

Candilly, autre hameau comprenant une vingtaine d'habitations, est du côté opposé dans la vallée.

La commune a une école primaire et quelques parcelles de terrain à l'état de prairie.

Le cimetière clos de murs, est à côté de l'église.

Il y a dans l'étendue du territoire une tourbière, plusieurs car rières, un moulin à eau.

Contenance : Terres labourables, 200 h. 57,30. — Jardins potagers, 6 h. 30,70. — Jardins d'agrément, 4 h. 42,25. — Bois, 92 h. 32,15. — Vignes, 4 h. 03,55. — Vergers et pépinières, 7 h. 41,15. — Oseraies et aunaies, 0 h. 69,60. — Friches, 8 h. 24,55. — Carrières, 3 h. 40,25. — Pâtures, 0 h. 95,80. — Prés, 44 h. 77,30. — Sablonnières, 0 h. 29,10. — Eaux, 2 h. 88,65. — Places, rues et chemins, 8 h. 38,25. — Propriétés bâties, 3 h. 26. — Total, 387 hect. 96,60.

Distance de *Liancourt*, 5 kil. — De Clermont, 1 myr. 1 kil. — De Beauvais, 3 myr. 8 kil. — Marché, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 364. — Nombre de maisons, 97. — Revenus communaux, 943 fr. 80 c.

Nointel, *Noientel*, *Noentel*, *Nointel en Beauvoisis*, *Noyntel*, *Nointel-Béchamel* (*Nogentellum*, *Nogentulum*, *Noientellum*, *Noingetelum* (en 1144), *Nointellum*), à la limite nord-ouest entre *Bailleval* au midi, *Catenoy* à l'est, Mainbeville, Saint-Aubin-sous-Erquery, Breuil-le-sec (du canton de Clermont) sur les autres côtés.

Grande commune dont le territoire comprend une partie de la plaine qui constitue la région septentrionale du canton et s'appuie au midi sur le prolongement des coteaux de *Liancourt*. Il n'y a pas d'eau courante dans son étendue. Le chef-lieu placé au bas des coteaux à l'exposition du nord, occupe un espace considérable, ce qui prouve qu'il était partagé autrefois en plusieurs sections que des constructions intermédiaires ont réunies. Une rue principale court depuis la limite occidentale jusqu'au-delà de l'église; deux autres la coupent à angle droit, et joignent la route de Compiègne au bord de laquelle de nouvelles habitations qui s'accroissent journellement, forment une quatrième rue. Toutes ces voies sont pavées.

Ce lieu était possédé vers le milieu du treizième siècle par Ou-

dart, chevalier, dont le fils Jean de Nointel dit Collet, chanoine de Beauvais, fit un chemin rapide par ses talens, et devint cardinal le vingt-trois mars 1281, sous le nom de Chollet et sous le titre de Sainte-Cécile. Il fut envoyé comme légat en France, et institué procureur-général de la croisade qu'il dirigea contre Pierre d'Aragon, après lequel il était si acharné qu'il légua par son testament six mille livres pour aider à la continuation de la guerre contre ce roi; mais étant mort en 1292 et la paix ayant été faite en 1294, ses exécuteurs testamentaires employèrent la valeur de son legs à fonder dans l'Université de Paris le collége qu'on appela des Chollets pour les écoliers des diocèses de Beauvais et d'Amiens.

Le cardinal Chollet eut une très-belle sépulture dans l'abbaye de Saint-Lucien que l'un de ses frères gouvernait.

La seigneurie appartint ensuite à la maison de Laval. Louis de Crevant la vendit en 1602 à François Ollier, notaire et secrétaire du roi qui y réunit successivement les terres de Ronquerolles, Gicourt, Béronne, Autreville, etc. Il obtint au mois d'avril 1611 des lettres portant établissement de foires et marchés à *Nointel*.

Edouard Ollier son fils et successeur, fut reçu conseiller au parlement de Paris en 1633, puis conseiller d'état; le roi Louis XIII le vint voir à *Nointel* les vingt-deux septembre et vingt-huit octobre 1633, et lui accorda au mois de septembre 1634 l'érection de cette terre en un marquisat qui comprit dans son étendue les domaines ci dessus indiqués avec ceux d'Agnetz, Boulincourt, Lessier et Breuil-le-sec.

Son fils Charles-François, conseiller au parlement comme lui, fut ambassadeur à Constantinople; il est connu par les marbres d'Athènes qu'il fit transporter en France. Il vendit le trente-un août 1670 le marquisat de *Nointel* à Louis Béchameil, secrétaire ordinaire du conseil d'état qui obtint en octobre 1691 des lettres de confirmation du marquisat. Ses descendans furent intendans de province.

Nointel fut acquis dans le dix-huitième siècle par le duc de Bourbon.

Le château était au moyen-âge une forteresse qui fut démantelée dans les guerres du quinzième siècle, et dont Charles VII ordonna l'entière destruction par ses lettres du 10 avril 1431.

Les marquis de *Nointel* avaient fait de ce lieu une importante et agréable propriété qui a été démembrée à la révolution; le nouveau château a été rasé après avoir servi de prison.

Les restes de ce domaine appartiennent aujourd'hui à M. *Biot*, membre de l'Institut.

La cure de Saint-Vaast de *Nointel* avait pour patron l'abbé de Saint-Germer; le curé était à portion congrue. Il y avait dans l'église deux chapelles qui formaient des bénéfices séparés à la nomination du diocésain.

Elle a maintenant le titre de succursale.

L'église est vaste, élevée, de style roman dans ses parties les plus anciennes. Le portail est une large arcade à plusieurs boudins, avec des étoiles, des violettes et des nœuds dans les creux des moulures. Il y a de chaque côté quatre colonnettes à chapiteaux représentant des monstres; au-dessus est ouverte une petite fenêtre à plein cintre, entourée d'un ruban qui parcourt toute la façade. Une fenêtre latérale a des restes d'ogives secondaires; une autre est moderne.

La nef est ogivale, mais remaniée.

Le chœur est terminé en pignon orné d'une large fenêtre comprenant cinq ogivettes, quatre roses et cinq trèfles. Les transepts ont été remaniés; des chapelles sont ajoutées entre celui du midi et le chœur.

Les bas-côtés de la nef ont une corniche à corbeaux de monstres et de têtes grimaçantes. Le clocher est carré, central, percé sur chaque face de deux fenêtres romanes à colonnettes grèles, divisées par des meneaux de style ogival aigu, et pourvues à leur base d'une petite balustrade ogive. Les angles de la tour sont garnis d'une longue colonne. Le toit est couvert d'ardoises.

Le chœur et les transepts ont des voûtes ogives à nervures aiguës. Il y a une colonne romane engagée sous le clocher. Tout le reste a été remanié.

L'autel est orné. Les fonts baptismaux sont à huit pans, chargés de sculptures de la troisième période ogivale.

Il y a sur la grande route une petite chapelle dédiée à la vierge, dans laquelle on dit la messe le huit septembre.

La ferme de la *Coaarde* forme un écart au nord du territoire.

La route royale de Rouen à Reims traverse de l'ouest à l'est le territoire en passant près du chef-lieu.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, une place garnie d'une belle plantation de tilleuls, avec une halle couverte en chaume.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Il y a deux tuileries dans l'étendue du territoire.

La population n'a d'autre occupation que le travail de la culture.

Contenance : Terres labourables, 617 h. 67,45. — Jardins, 10 h. 35,45. — Bois, 268 h. 60,50. — Vignes, 6 h. 20,10. — Vergers et pépinières, 0 h. 25,40. — Oseraies et aunaies, 0 h. 46,85. —

Friches, 3 h. 37,35. — Cressonnières, 0 h. 18,80. — Prés, 0 h. 07,59. — Eaux, 0 h. 07,60. — Places, rues et chemins, 19 h. 19,15. — Propriétés bâties, 8 h. 72,20. — Total, 935 hect, 18,35.

Distance de *Liancourt*, 6 kil. — De Clermont, 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marchés, *Liancourt*, Clermont. — Bureau de poste, Clermont. — Population, 649. — Nombre de maisons, 200. — Revenus communaux, 323 f. 30 c.

Rantigny, *Rentigny*, *Rantegny*, *Rantigni* sur la limite orientale entre *Bailleval*, *Liancourt* à l'est, *Cauffry* au midi, Cambronne, Neuilly-sous-Clermont (du canton de Mouy) à l'ouest, Breuil-le-vert (du canton de Clermont) au nord.

Cette commune est formée de deux sections depuis qu'une ordonnance rendue le trente-un mars 1825 y a réuni celle d'*Uny-Saint-Georges*. Les deux territoires n'ont qu'une médiocre étendue limitée par la Brêche et par les coteaux du canton de Mouy.

Le chef-lieu, placé vers le midi, comprend trois rues disposées en triangle, dont les maisons offrent un mélange de chaumières et de bâtimens solidement construits.

Il y avait, sous le titre de Saint-Césaire, un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît auquel nommait l'abbé de Saint-Fuscien près Amiens. Ce bénéfice jouissait de droits et revenus à Courcelles-Epayelles, Méry, Tricot (du canton de Maignelay), Mortemer (du canton de Ressons), et Rollot (Somme).

La cure était sous l'invocation de saint Côme et dépendait aussi de l'abbaye de Saint-Fuscien. C'est aujourd'hui une succursale qui a dans sa circonscription la commune de *Cauffry*.

L'église qui servait en même-tems à la paroisse et au prieuré, tient aux bâtimens de cet ancien bénéfice; elle est petite, obscure, enterrée par l'exhaussement du terrain circonvoisin. Le chœur est polygone; il y a une seule fenêtre en ogive géminée avec rose et colonnettes; les autres sont simples. Un boudin marque la corniche. La nef est lambrissée; les voûtes du chœur appuient sur de hautes colonnes, dont les chapiteaux sont chargés de feuilles saillantes. Le clocher terminé en calotte, a été construit au commencement du dix-septième siècle. L'ensemble de l'édifice ne présente rien de remarquable.

L'ancienne commune d'*Uny-Saint-Georges*, *Uni*, *Uny-sur-Brêche* en 1794, et anciennement *Buy* (*Uniacum*, *Buiacum*), est située au nord de *Rantigny* près de la Brêche; elle comprend vingt-quatre maisons.

Le patronage de la cure appartenait à l'abbé de Saint-Quentin près Beauvais.

L'église a une nef moderne, lambrissée, un clocher central, roman, en batière, percé sur chaque face de deux fenêtres à arcades en boudins, légèrement anguleuses, à colonnettes simples. Les transepts ont été démolis. Le chœur est voûté avec nervures arrondies, croisées, portant sur de hautes colonnes angulaires. Ce petit édifice a été endommagé par le tonnerre en 1832. On y dit la messe le jour de la fête patronale et le jour des morts.

Un moulin à eau forme un écart près de *Bantigny*.

La route royale de Paris à Dunkerque traverse du midi au nord le territoire et le chef-lieu. La route départementale de Noailles à *Catenoy* court sur une partie de la limite méridionale.

La commune possède des terres à l'état de pâtures, de bois et de friches.

Le cimetière a été transféré au sud-est du village; il est clos par des haies vives.

Il y a un second cimetière autour de l'église d'*Uny-St.-Georges*.

On trouve dans cette commune un moulin à eau, une tourbière, une tuilerie, des fabriques de tricot.

Contenance : Terres labourables, 288 h. 01,30. — Bois, 37 h. 24,50. — Vignes, 0 h. 45,75. — Vergers et pépinières, 9 h. 71,10. — Friches, 0 h. 23,05. — Marais, 30 h. 34,40 — Prés, 32 h. 54,95. — Eaux, 1 h. 83,95. — Places, rues et chemins, 11 h. 08,65. — Propriétés bâties, 4 h. 47,60. — Total, 415 hect. 95,30.

Distance de *Liancourt*, 2 kil. — De Clermont, 6 kil. — De Beauvais, 3 myr. 3 kil. — Marchés, Clermont, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 471. — Nombre de maisons, 104. — Revenus communaux, 1833 fr. 73 c.

Rieux-sur-Oise, *Rieux en Beauvoisis*, *Rieu*, *Riu* (*Reus*, *Rivus*, *Rivolæ*), à la limite méridionale, l'Oise formant séparation avec le canton de Pont-Sainte-Maxence, entre *Brenouille* à l'est, *Cinqueux*, *Angicourt* au nord, Villers-Saint-Paul (canton de Creil) à l'ouest.

Petite commune située entre la rivière et les coteaux qui dominent la vallée de la Brèche. Le chef-lieu est disposé en une longue et large rue assez bien bâtie, parallèle à l'Oise; le Rhony venant d'*Angicourt* passe vers l'extrémité orientale du village qui en a tiré son nom.

Le siège de la mairie royale de *Brenouille* était d'abord à *Rieux* ; il en fut ôté lorsque le roi vendit le 2 mars 1537 la seigneurie de *Rieux* au sieur Charles d'Aumaille, moyennant six vingt livres tournois. Cette seigneurie provenait de l'abbaye de Saint-Germer qui la mit en 1190 sous la protection de Raoul, comte de Cler-

mont, ou plutôt la lui céda pour une redevance annuelle de deux mines d'avoine.

Le château fut pillé et dévasté en 1685 par les grenadiers royaux, parce que le sieur Muisson, qui en était propriétaire, professait la religion réformée.

La cure de *Rieux*, sous l'invocation de saint Denis, était conférée par l'évêque de Beauvais, ainsi que trois chapellenies qui y avaient leurs autels sous les titres de Notre-Dame, de St.-Pierre et de Saint-Michel; cette dernière fut unie à la cure en 1619.

L'église est comprise dans la succursale de *Brenouille*.

C'est un édifice dont le plan a subi des modifications successives. Sa façade est en pignon; le portail est une ogive romane à plusieurs boudins inscrits dans un cordon d'étoiles, et portant sur des colonnettes à chapiteaux chargés de feuilles. Au-dessus est une fenêtre ogive simple, et dans le pignon une rose à boudins et à dentelures ayant treize jours circulaires.

La nef avait des collatéraux qui ont été détruits vers 1815; sa corniche est à consoles.

Le transept nord a trois petites fenêtres entourées d'un cordon dentelé et une rose à boudin; on lui a annexé une tourelle hexagone. Le transept du midi a une seule fenêtre embrassant trois ogivettes trilobées et trois roses à boudins; près de l'angle de la nef est une porte à plein cintre et colonnettes.

Le chœur est à pignon, soutenu par quatre contreforts. Il est éclairé par une grande fenêtre divisée en quatre ogives et en trois roses festonnées; deux fenêtres latérales sont simples. Le mur latéral du midi a aussi une fenêtre de quatre ogives et une fausse porte romane.

Le clocher est gros, central, octogone, à fenêtres romanes bouchées avec colonnettes et dents de scie; il supporte une pyramide massive, très-courte, dépourvue d'ornemens.

Ce clocher est soutenu par des arcades à plein-cintre et des colonnes ayant d'énormes chapiteaux chargés de figures bizarres et de monstres.

Le chœur a trois autels et des voûtes à boudins portant sur de longues colonnes. Les murs latéraux sont décorés d'arcades ogives.

La nef n'a qu'une simple charpente sans plancher.

Cafosse de Rieux est un hameau de trois maisons faisant suite à celui du même nom qui dépend d'*Angicourt*, dans le vallon de Rhony.

La commune a un presbytère, une école, quelques parcelles de bois, de marais et de friches.

Le cimetière, fermé de murs, est contigu à l'église.

Il y a deux moulins à eau sur le Rhony.

Toute la population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 163 h. 99,90. — Jardins, 4 h. 87. — Bois, 16 h. 73,70. — Vignes, 8 h. 44,50. — Vergers et pépinières, 1 h. 65,40. — Oseraies et aunaies, 5 h. 48,25. — Friches, 7 h. 99,05. — Carrières, 0 h. 09,35. — Pâtures, 1 h. 09,60. — Prés, 6 h. 04,10. — Sablonnières, 0 h. 01,25. — Eaux, 6 h. 32,90. — Places, rues et chemins, 7 h. 63,75. — Propriétés bâties, 3 h. 46,55. — Total, 233 hect. 85,30.

Distance de *Liancourt*, 5 kil. — De Clermont, 1 myr. 2 kil. — De Beauvais, 3 myr. 9 kil. — Marchés, *Liancourt*, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 213. — Nombre de maisons, 79. — Revenus communaux, 184 fr. 03 c.

Rozoy, *Rosoy*, *Rozoi* (*Rozacum*, *Rosetum*, *Rosaium*, *Rosayum*), entre *Liancourt*, *Bailleval* à l'ouest, *Sacy-le-grand* au nord, *Cinqueux* à l'est, *Angicourt*, *Verderonne* au midi.

Petite commune située entre la montagne de *Liancourt* et les marais de *Sacy-le-grand*, dont une partie s'étend sur son territoire. Le chef-lieu consistant en deux rues sinueuses, étroites, est rapproché des coteaux.

Cette commune qui avait été réunie à celle de *Verderonne* en 1826, a recouvré, le vingt-sept juillet 1832, son existence indépendante.

Le roi Philippe I donna en 1060, à l'abbaye de Saint-Lucien, tous les droits qu'il possédait à *Rozoy ;* le patronage de la cure appartenait aussi à la même abbaye.

Cette cure a été comprise dans la succursale de *Verderonne*.

L'église, sous l'invocation de saint Côme et de saint Damiens, est un petit bâtiment qui remonte à l'époque de la transition. Le portail est une ogive romane au-dessus de laquelle règne une corniche de petites arcades à plein-cintre et de corbeaux à têtes. Une fenêtre à meneau cruciforme est pratiquée dans le pignon. La nef est moderne. Les transepts et le chœur sont à pignon et à fenêtres ogives entourées de dentelures; leur corniche a des corbeaux en console.

Le clocher est central, carré, éclairé sur chaque face par deux fenêtres romanes à colonnettes; les corbeaux de la corniche sont variés dans leur dessin. Le toit est couvert d'ardoises.

On remarque, dans l'intérieur de la nef qui a été retouchée, quatre grosses colonnes romanes, et dans le transept du nord des arcades à plein-cintre figurées sur les parois. Les voûtes ont été remaniées.

Il y avait à *Rozoy* même une seigneurie appelée la baronnie de Pisseleu qui se servait d'une mesure particulière, et relevait du château de Clermont.

Hardencourt, hameau de seize maisons à l'est de *Rozoy*, entre les marais et le coteau de *Verderonne*, avait une chapelle et un château fortifié détruit dès long-tems.

Les propriétés communales consistent en une école, des marais tourbeux et des terres labourables.

Le cimetière fermé de gros murs, entoure l'église.

Il y a un moulin à vent sur le territoire.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 175 h. 51,55. — Jardins, 3 h. 13,05. — Bois, 174 h. 70,10. — Vignes, 0 h. 67,75. — Vergers et pépinières, 0 h. 20,50. — Oseraies et aunaies, 0 h. 04,80. — Friches, 9 h. 35,20. — Pâtures, 42 h. 20,75. — Marais, 0 h. 84,05. — Prés, 76 h. 24,50. — Sablonnières, 0 h. 00,70. — Eaux, 0 h. 01,80. — Places, rues et chemins, 9 h. 55,05. — Propriétés bâties, 2 h. 93,40. — Total, 495 hect. 43,20.

Distance de *Liancourt*, 2 kil. — De Clermont, 8 kil. — De Beauvais, 3 myr. 5 kil. — Marché, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 251. — Nombre de maisons, 85. — Revenus communaux, 208 fr. 40 c.

Sacy-le-grand, *Sachy-le-grand*, *Zauzi* au quatorzième siècle, *Sassy-le-grant* au quinzième siècle, *Sachi-le-grant*, *Saci*, *Sachi* (*Saciacum* en 750, *Salceium* en 1287, *Saceium*, *Saxiacum*, *Sachiacum magnum)*, entre *Catenoy* au nord-ouest, *Labruyère* à l'ouest, *Rozoy*, *Cinqueux*, *Monceaux* au midi, *Sarron*, *Saint-Martin-Longueau*, Choisy-la-Victoire, Avrigny (canton de Clermont) à l'est, Epineuse (canton de Clermont) au nord.

Le territoire de cette grande commune s'étend des coteaux de *Liancourt* vers l'ouest, à la route de Flandre vers l'est; il atteint au nord les limites du canton et descend au midi jusqu'à l'allée plantée de peupliers qu'on appelle l'avenue du Château-Coutard, et qui présente un développement rectiligne de près de sept mille mètres, entre les environs de *Labruyère* et le village de *Longueau*; il s'avançait même au-delà de cette avenue avant la délimitation qui fut faite en 1798 entre les communes de *Sacy*, *Monceaux*, *Cinqueux*, *Labruyère*, *Rozoy* et *Verderonne*.

Le chef-lieu à-peu-près central, est rapproché du cap qui porte le camp de César, dont une partie dépend de *Sacy*. C'est un bourg formé d'une douzaine de rues se croisant à angle droit, dont l'ensemble constitue une agglomération assez considérable; les rues

sont pavées et exposées à de fréquentes dégradations par les eaux qui descendent des coteaux voisins; elles sont même interceptées en entier dans les tems d'orages.

La plus grande partie de la seigneurie de *Sacy-le-grand* appartenait à l'abbaye de Saint-Lucien. . .

Saint-Louis comprit ce lieu au nombre de ceux qu'il ajouta au comté de Clermont et qu'il laissa par testament de 1269 à Robert son sixième fils ; *Sacy* devint dès lors une des châtellenies du baillage et comté de Clermont. Le comte Robert donna au mois d'août 1281 quelques biens aux religieux de Saint-Lucien, qui lui abandonnèrent en échange tous leurs droits sur *Sacy*, afin que la seigneurie ne fût pas partagée.

Elle fut engagée avec le comté, en 1569, au duc de Brunswick-Lunebourg qui les céda le seize septembre 1599 au duc de Lorraine. Celui-ci vendit le sept avril 1603 la châtellenie de *Sacy-le-grand* à Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon, moyennant vingt-cinq mille écus d'or ; ce domaine passa ensuite dans la maison de Gesvres, puis à un sieur Dussault qui le vendit en 1719 à Jean-Jacques Coutard, conseiller au parlement de Paris.

Celui-ci fit construire au bord des marais un château considérable, entouré d'avenues, de jardins et de canaux dont on voit encore les restes ; ce château était placé sur la partie du territoire qui dépend aujourd'hui de la commune de *Monceaux*.

Après la mort de Coutard, un arrêt du conseil du vingt-deux juillet 1749 ordonna la revente de la châtellenie qui fut acquise par le marquis de Villette. Le nouveau propriétaire fit démolir le château pour édifier celui qu'on voit maintenant dans le parc du *Plessis-Villette*.

La châtellenie de *Sacy-le-grand* avait une prévôté royale dont le titulaire était au choix du seigneur engagiste.

La cure, sous l'invocation de saint Germain, était conférée par l'évêque de Beauvais ; devenue succursale, elle comprend la commune de *Labruyère* dans sa circonscription.

Il y avait aussi une maladrerie au nord du village.

L'église, construite en pierres d'appareil, a deux nefs lambrissées, séparées par des piliers du seizième siècle. Les murs de la nef du midi sont décorés d'arcades simulées à boudins et de colonnettes courtes ; les fenêtres sont modernes, sauf une qui a deux ogives trilobées et une rose à quatre feuilles. La nef du nord a un collatéral roman éclairé par trois petites fenêtres très-étroites.

Les arcades du chœur sont de l'époque de la transition, tandis que la fenêtre est une ogive tertiaire à quatre divisions.

Le transept nord est ogival, tertiaire aussi, mais entre ce bras et

l'abside il y a deux autres fenêtres du style à rosaces. Le côté méridional du chœur a ses fenêtres de style flamboyant, ainsi que les voûtes qui portent des pendantifs, en sorte que cette partie de l'église offre un mélange de boudins et de nervures prismatiques.

Le côté méridional du chœur a trois pignons, des restes d'ornemens dentelés et de maçonnerie en écaille de poisson. Le côté opposé est aussi à deux pignons, flanqués d'une tourelle dans le style de la renaissance; on remarque la date de 1554 sur la niche d'un contrefort. L'église terminée carrément au nord, est divisée en trois pignons dont un est posé obliquement. Le portail offre encore deux autres pignons et de larges fenêtres ogives sans meneaux. Le clocher est court, central, en charpente. L'ensemble de l'édifice est irrégulier.

On découvrit en 1804 dans une tourbière, à cinq mètres de profondeur, une barque chargée de tuiles et de briques romaines; il y avait aussi un petit vase rempli de médailles de bronze appartenant à la même époque.

La ferme de *Ladrancourt*, *Ladrencourt*, *Laudrencourt* (*Laudrencurtis*), est un écart à la limite orientale du territoire, dépendant autrefois de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois; il y avait une chapelle fondée en 1345 sous le titre de Saint-Denis, avec une annexe dite du Crocq (*de Croco*). Ce lieu était alors de la paroisse de Choisy-la-Victoire.

La *Maison Paquier* ou le *Pont de Lougueau*, est un autre écart sur la route de Flandre. Une auberge nouvellement bâtie en forme un troisième sur la route de Compiègne.

Cette route qui est celle de Rouen à Reims, courant de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, traverse la plaine au nord de *Sacy*.

La route royale de Paris à Lille marque la limite orientale pendant une longueur de deux cents pas.

La commune a un presbytère, une école, plusieurs fontaines, des prairies et marais tourbeux, des friches.

Le cimetière clos de murs, entoure l'église.

On tient à *Sacy* une foire le lendemain de la Saint-Louis.

Il y a une pompe, une compagnie de pompiers, une compagnie de l'arc qui subsiste depuis l'année 1325.

On trouve dans l'étendue du pays une tourbière, une carrière et deux moulins à vent.

Le territoire est très-morcellé; une grande partie est consacrée à la culture maraichère.

Contenance : Terres labourables, 1096 h. 39,30. — Jardins potagers, 11 h. 59,90. — Jardins d'agrément, 7 h. 26,60. — Bois, 70 h. 75,55. — Vignes, 1 h. 76,40. — Vergers et pépinières,

141 h. 08. — Oseraies et aunaies, 0 h. 05,85. — Friches, 8 h. 94,55. — Cressonnières, 4 h. 31,50. — Pâtures, 22 h. 99,05. — Marais, 40 h. 56,25. — Prés, 514 h. 02,85. — Eaux, 1 h. 63,95. — Places, rues et chemins, 31 h. 17,65. — Propriétés bâties, 8 h. 95,40. — Total, 1761 hect. 52,80.

Distance de *Liancourt*, 7 kil. — De Clermont, 1 myr. 1 kil. — De Beauvais, 3 myr. 8 kil. — Marchés, Pont-Sainte-Maxence, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 770. — Nombre de maisons, 214. — Revenus communaux, 1213 f. 17 c.

Sacy-le-petit, *Sachy le petit*, *Sachi*, *Saci le petit* (*Saceium parvum*, *Sachiacum parvum*, *Saciacus parvus*), à la limite nord-est, entre *Saint-Martin-Longueau* au midi, Grandfresnoy, Moyvillers (du canton d'Estrées) à l'est et au nord, Blinçourt, Choisy-la-Victoire (du canton de Clermont) à l'ouest.

Commune de médiocre étendue qui pénètre au nord par un long prolongement dans le canton d'Estrées-Saint-Denis; elle constitue une plaine vers la partie moyenne latérale de laquelle s'élève la butte boisée de *Sacy* qui tient aux coteaux de Grandfresnoy. Le village est au midi de cette butte sur un sol sablonneux; il comprend une place et cinq rues remarquables par leur bon entretien.

Il n'y a pas d'eau courante sur le territoire.

Sacy-le-petit est au nombre des lieux que Charles-le-chauve donna en 877 à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne.

Ce domaine eut le titre de châtellenie, et fut compris dans le duché-pairie de Fayel érigé en 1653 pour récompenser les services du maréchal de La Mothe-Houdancourt. Après l'extinction de la pairie, *Sacy* passa au marquis de Gamaches, allié de la maison de La Mothe qui l'aliéna en 1757. Le parc fut défriché vers 1760.

La cure, aujourd'hui succursale, était demeurée dans le patronage de l'abbaye Saint-Corneille. Le curé était à portion-congrue.

L'église dédiée à saint Quentin, a été rebâtie en belle maçonnerie dans l'année 1787. C'est un édifice spacieux et bien éclairé. Il y a dans le chœur quelques chapiteaux romans conservés de l'ancienne construction. Le clocher est latéral.

La route royale de Flandre traverse du midi au nord, le territoire, en passant à l'ouest du village.

La commune a un presbytère et une école. Le cimetière entoure l'église.

Il y a un moulin à vent sur la butte.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 657 h. 53,95. — Jardins, 5 h. 40. — Bois, 62 h. 48,05. — Vignes, 1 h. 16,80. — Vergers et

pépinières, o h. 02,75. — Friches, o h. 28,75. — Places, rues et chemins, 14 h. 29,95. — Propriétés bâties, 4 h. 52,25. — Total, 745 hect. 72,50.

Distance de *Liancourt*, 1 myr. 3 kil. — De Clermont, 1 myr. 8 kil. — De Beauvais, 4 myr. 5 kil. — Marché, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Pont-Sainte-Maxence. — Population, 311. — Nombre de maisons; 89. — Revenus communaux, 344 fr. 89 c.

Saint-Martin-Longueau, *Saint-Martin-les-Longueau*, *Saint-Martin-de-Longueau* (*Sanctus Martinus de Longâ aquâ*), dans la région orientale entre *Bazicourt* à l'est, *Sacy-le-grand* au sud-ouest, Choisy-la-Victoire (canton de Clermont) à l'ouest et au nord.

Petite commune comprise dans la plaine qui descend de la région septentrionale du canton vers les marais de *Sacy-le-grand*. Le village est composé de rues distantes entr'elles, et qui ont formé autrefois autant de hameaux distincts; l'une de ces rues est sur l'alignement de la route royale de Flandre.

Il y avait un prieuré simple, sous le titre de Saint-Martin, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Symphorien, près Beauvais. Cet établissement fut réuni au séminaire diocésain le quatre août 1707 par le cardinal de Janson.

Le prieur était curé-primitif avec un vicaire pour dire la messe. Une déclaration du roi du vingt-neuf janvier 1686, ayant ordonné qu'il y eût des curés partout où existaient ces vicaires amovibles, le prieur constitua quatre cent cinquante livres de rente pour obtenir le droit de présenter ce nouveau curé, en se réservant d'ailleurs la faculté de faire le service les fêtes annuelles et le jour du patron. *Saint-Martin* fut ainsi érigé en cure, sous l'invocation de Notre-Dame, par décret du onze juillet 1696.

Philippe le bel coucha au prieuré de *Saint-Martin* le vingt-neuf novembre 1301.

L'église, située à l'extrémité du village, est petite, irrégulière, moderne. Les voûtes seules du clocher sont à boudins croisés; les transepts ont été démolis. Les baies des fenêtres sont carrées.

Le cimetière qui touche à l'église est rempli de tombes en pierre.

Longueau, hameau de vingt maisons, sur la route de Flandre, au midi du territoire, donnait son nom à la paroisse, celui de *Saint-Martin* étant réservé au prieuré.

Le comte de Clermont avait un droit de travers à *Longueau*.

On a trouvé des cercueils de pierre près de ce village au bord de la route.

Le Plessis-Longueau ou *Villette* était autrefois un hameau de

Saint-Martin. La commune de *Bazicourt*, réunie pendant six ans à celle-ci, en a été détachée dans l'année 1834.

La commune a un presbytère. Des terrains considérables, à l'état de prés, ont été partagés en 1793.

Il y a un moulin à vent dans l'étendue du pays.

La population est toute agricole; on cultive beaucoup de chanvre.

Contenance : Terres labourables, 288 h. 23,25. — Jardins, 4 h. 37,75. — Bois, 8 h. 80,45. — Vergers et pépinières, o h. 78,50. — Oseraies et aunaies, o h. 15. — Friches, o h. 89,95. — Carrières, 2 h. 06,70. — Pâtures, o h. 52,95. — Prés, 32 h. 62,80. — Sablonnières, o h. 20,25. — Eaux, o h. 12,05. — Places, rues et chemins, 14 h. 96,35. — Propriétés bâties, 3 h. 99,55. — Total, 357 hect. 55,55.

Distance de *Liancourt*, 1 myr. — De Clermont, 1 myr. 5 kil. — De Beauvais, 4 myr. 2 kil. — Marché, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Pont-Sainte-Maxence. — Population, 347. — Nombre de maisons, 97. — Revenus communaux, 598 fr. 15 c.

SARRON *Saron, Sarrons, Cerron, Charron, Sarron près Pont* (*Charrona* en 1345, *Serrones*), à la limite sud-est, entre *Les Ageux*, *Sacy-le-grand*, *Saint-Martin-Longueau* à l'ouest, *Bazicourt*, Houdancourt (canton d'Estrées) au nord, Pontpoint (canton de Pont) au sud-est, Pont-Sainte Maxence au sud-ouest.

Le territoire de cette commune est compris en grande partie dans la plaine marécageuse qui s'étend sur la rive droite de l'Oise; la section dite de l'Evêché, à gauche de la rivière, affecte assez régulièrement une forme semi-lunaire; l'Oise sert de limite à la commune sur tous les points de son cours où elle ne borde pas cette section. La route royale de Flandre décrit par une seule droite la limite à l'ouest.

Le chef-lieu composé de quelques rues tortueuses et mal pavées, touche à la rivière.

La cure de *Sarron* placée sous l'invocation de saint Lucien, était à la nomination de l'évêque diocésain; c'est maintenant une succursale qui comprend dans son étendue la commune des *Ageux*.

L'église doit être un monument du onzième ou du douzième siècle. Le portail est formé de trois arcades à billettes, au-dessus desquelles règne un ruban transversal d'étoiles, ensuite une petite fenêtre romane, un autre cordon de billettes, et un troisième cordon en étoiles à la base du pignon. La nef a des fenêtres semblables avec le même ornement de billettes passant par-dessus les arcades. Le chœur, plus bas et plus étroit que la nef, a une abside à pignon avec une corniche soutenue par des consoles.

Le chœur se termine à l'intérieur en cul de four; toute l'église a subi des réparations qui ont détruit ses ornemens et ses caractères. La nef et ses collatéraux sont plafonnés. Le clocher central très-court, est en charpente.

La fontaine Saint-Lucien tarie aujourd'hui et à laquelle on a substitué un calvaire, était le but d'un pélerinage très-fréquenté par les malades; on trempait dans l'eau un fil rouge qu'on attachait ensuite au buisson voisin sous prétexte d'enchaîner la fièvre. On y fait maintenant une procession le seize octobre, jour de la translation de saint Lucien.

La section dite de l'Evêché, sur la rive gauche de l'Oise, est un ancien fief du comté-pairie de Beauvais que les évêques aliénèrent en 1565. Elle contient près de cent quarante-huit hectares. Cette section avait été attribuée pendant la révolution à la commune de Pontpoint dont elle est limitrophe : un décret de 1806 la restitua à son chef-lieu primitif.

On réunit en 1826 à *Sarron* la commune du *Plessis-Villette* et celle des *Ageux;* cette dernière en a été détachée de nouveau par ordonnance du quinze septembre 1833.

Le Plessis ou *Plessier-Longueau*, *Le Plessis près Longueau*, *Le Plessis-les-Longueau* (*Plesseyum juxta Longam aquam*), n'était qu'une dépendance de *Saint-Martin-Longueau*, ou, pour parler plus exactement, de *Longueau;* il y avait une cure sous l'invocation de Notre-Dame et sous le patronage de l'abbaye Saint-Symphorien.

La terre qui était considérable, appartenait dans le dix-septième siècle à M. de Lafon, conseiller au parlement de Normandie.

Pierre-Charles de Villette écuyer, en était seigneur en 1742, ainsi que de plusieurs lieux voisins. On a dit que s'étant rendu acquéreur de la châtellenie de *Sacy-le-grand*, il démolit le château Coutard, et qu'avec les matériaux et ceux du château de Verneuil-sur-Oise dont le prince de Condé lui fit l'abandon, il édifia vers 1760 celui qu'on voit maintenant près de la route de Flandre, et l'entoura d'un parc remarquable par ses eaux, ses fabriques, et l'élégante distribution de ses bosquets. Il obtint en avril 1763 l'érection de cette belle terre en marquisat du *Plessis-Villette*, qui comprit dans son étendue *Sacy-le-grand*, *Bazicourt*, *Le Plessis*, *Sarron*, une partie d'Houdancourt et Le Mesnil-Sarron qui était une dépendance de Pont-Sainte-Maxence.

Les jardins de Villette sont comptés à juste titre au nombre des plus remarquables des environs de Paris. Le château est une construction à la romaine, noble et gracieuse. Il servit long-tems de retraite à la marquise de Villette, célébrée par Voltaire sous les noms de belle et bonne. On y conserve le cœur de cet illustre

écrivain, des meubles de Pascal, un cabaret qui servit à Racine.

Le hameau du *Plessis-Villette*, situé au nord de *Sarron*, a trente feux, y compris quelques maisons tenant à *Longueau* sur la route de Flandre.

M. le marquis de *Villette* a fait établir une chapelle dans son parc pour l'usage des habitans.

Il y a un barrage éclusé dans l'Oise, vis-à-vis *Sarron*.

La commune possède une école, un lavoir, des pâtures marécageuses.

Le cimetière entoure l'église; celui du *Plessis-Villette*, situé hors de ce village, a été conservé.

On trouve dans l'étendue du territoire un moulin à vent, un moulin à eau, un moulin à huile.

On y cultive beaucoup de chanvre.

Contenance : Terres labourables, 363 h. 43,30. — Jardins potagers, 12 h. 70,10. — Jardins d'agrément, 2 h. 35,25. — Bois, 135 h. 97,90. — Vignes, 0 h. 20,55. — Vergers et pépinières, 0 h. 54,10. — Friches, 1 h. 40,25. — Pâtures, 15 h. 69,90. — Prés, 58 h. 45,95. — Eaux, 35 h. 77,90. — Places, rues et chemins, 18 h. 97,85. — Propriétés bâties, 4 h. 51,75. — Total, 650 hect. 04,80.

Distance de *Liancourt*, 1 myr. 3 kil. — De Clermont, 2 myr. — De Beauvais, 4 myr. 7 kil. — Marché, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Pont-Sainte-Maxence. — Population, 396. — Nombre de maisons, 112. — Revenus communaux, 694 fr. 72 c.

Verderonne, *Verdronne*, *Verdrone* (*Verderona*), entre *Rozoy* au nord, *Angicourt* au sud-est, *Mogneville* au sud-ouest, *Liancourt* à l'ouest.

Petite commune placée au centre du canton, à l'origine du vallon du Rhony qui prend sa source dans le parc; le village est dominé par les coteaux voisins; il est formé de rues tortueuses et de maisons distantes entr'elles.

La commune de *Rozoy* qui avait été réunie à celle-ci dans l'année 1826, en a été séparée de nouveau au mois de juillet 1832.

Il est question de *Verderonne* dès le onzième siècle dans un diplôme de 1060, par lequel Philippe I.er donna à l'abbaye de Saint-Lucien tous les droits qu'il avait en ce lieu, ainsi qu'à *Cinqueux* et *Rozoy*.

La seigneurie de *Verderonne* appartenait au treizième siècle à la maison de Villers-Saint-Paul, aujourd'hui éteinte, l'une des plus illustres du Beauvaisis. Simon de Villers chevalier qui possédait déjà dans cette province Villers-Saint-Paul, Montigny,

Rieux, *Labruyère*, *Rozoy*, *Mogneville*, une partie de *Liancourt*, reçut vers 1240, d'Alphonse de Portugal et de Mathilde de Boulogne sa femme, comtesse de Clermont, un fief situé à *Verderonne* qui devint la souche de cette nouvelle seigneurie. Elle resta dans cette maison jusqu'en 1575 que Jeanne de Villers, femme de Jean Chasteignier, chevalier de l'ordre du roi, la vendit par contrat du cinq septembre à Louis Potier, baron de Gesvres.

Elle passa de celui-ci à la maison de Laubespine vers 1600, et fut érigée en marquisat, avec foire et marché, au mois d'octobre 1650, par lettres données à Bordeaux en faveur de Claude de Laubespine, capitaine aux gardes françaises; ses successeurs y réunirent, en 1714, les domaines qui formaient la mairie royale de *Brenouille*. Le domaine de *Verderonne*, devenu ainsi très-important, fut cédé le seize décembre 1739, par Louis-Etienne de Laubespine, à François Léonard, comte Dandlau, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, premier des quatre chevaliers héréditaires du saint empire romain, d'une des maisons les plus illustres d'Italie et d'Allemagne. Ses successeurs n'ont pas cessé de le posséder.

Le château fortifié autrefois, encore entouré d'eau, est devenu une habitation moderne remarquable par son élégance et ses agrémens; un parc considérable y est annexé.

La cure de Saint-Hilaire de *Verderonne* était conférée par l'évêque de Beauvais; elle a maintenant le titre de succursale et comprend dans son étendue la commune de *Rozoy*.

L'église a été retouchée; la nef est moderne. Le chœur a deux pignons et deux fenêtres à ogives géminées avec roses festonnées et moulures aiguës. Il n'y a pas de transept. Le clocher est carré, en batière, sans ornemens; on remarque des restes d'un cordon d'étoiles dans le mur. A l'intérieur, le chœur qui a deux autels est voûté, à boudins et hautes colonnes romanes. La nef est sombre et pourvue d'un collatéral séparé par des arcades ogives tertiaires.

Cette église est d'une propreté remarquable; elle est ornée d'une belle chaire, de tapisseries et de tableaux.

La commune a une école, une place garnie de plantations et un marais tourbeux qui est situé sur le territoire de *Rozoy*.

Le cimetière entouré de murs, tient à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 187 h. 22,45. — Jardins potagers, 4 h. 18,80. — Jardins d'agrément, 1 h. 07,80. — Bois, 68 h. 87,60. — Vignes, 2 h. 10,70. — Vergers et pépinières, 0 h. 97,05. — Oseraies et aunaies, 0 h. 07,45. — Friches, 33 h. 28,40.

— Carrières, 0 h. 47,55. — Prés, 20 h. 79,30. — Eaux, 0 h. 79,95. — Places, rues et chemins, 9 h. 46,25. — Propriétés bâties, 3 h. 20,90. — Total, 332 hect. 54,20.

Distance de *Liancourt*, 2 kil. — De Clermont, 9 kil. — De Beauvais, 3 myr. 6 kil. — Marché, *Liancourt*. — Bureau de poste, *Liancourt*. — Population, 262. — Nombre de maisons, 77. — Revenus communaux, 495 fr. 97 c.

Les établissemens ecclésiastiques du canton de *Liancourt* comprenaient, avant la révolution, une prévôté, une commanderie, quatre prieurés, vingt-quatre cures, douze chapellenies. Ils se composent aujourd'hui d'une cure et de douze succursales.

Il convient d'y ajouter l'oratoire de la religion réformée, établi aux *Ageux*.

Les hameaux sont au nombre de vingt-un et les écarts au nombre de neuf; réunis aux vingt-trois chefs-lieux de commune, ils forment ensemble cinquante-trois lieux distincts d'habitation.

La population moyenne, par commune, est de 436 habitans.

La superficie moyenne, par commune, est de 606 hectares.

Les revenus communaux ordinaires s'élèvent à la somme totale de 25,537 f. 34 c., y compris la valeur de la prestation en nature relative aux chemins.

Ces revenus sont composés des articles ci-après détaillés, selon les comptes de l'exercice 1834 :

Centimes additionnels aux contributions. . . .	4,411f	45c
Attribution sur le produit des patentes	465	31
Produit des amendes de police	63	70
Fermages ou locations de propriétés communales (à *Angicourt*, *Bazicourt*, *Brenouille*, *Les Ageux*, *Liancourt*, *Monceaux*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Rantigny*, *Rozoy*, *Sarron*).	2,105	30
Vente d'herbes ou fruits de terrains communaux (à *Bailleval*, *Cinqueux*, *Labruyère*, *Laigueville*, *Liancourt*, *Rantigny*, *Sacy-le-grand*, *Verderonne*)	1,825	10
Exploitation de tourbières (à *Rantigny*).	927	77
Redevances provenant de biens communaux aliénés (à *Bailleval*, *Bazicourt*, *Brenouille*, *Catenoy*, *Cauffry*, *Laigueville*, *Mogneville*, *Monchy-Saint-Eloy*,		
A reporter. . . .	9,798	63

Report.	9,789	63
Rantigny, Sacy-le-grand, Saint-Martin-Longueau, Sarron).	4,651	86
Rentes sur l'état (à *Angicourt, Bailleval, Brenouille, Liancourt, Mogneville, Monceaux, Monchy-Saint-Eloy, Rantigny, Rieux*).	1,279	»
Rentes sur particuliers (à *Liancourt*)	20	»
Produit de taxe sur les bestiaux (à *Bailleval, Cauffry, Cinqueux, Labruyère*).	1,034	60
Droits de place sur les foires et marchés (à *Liancourt, Sacy-le-grand*).	4,815	»
Valeur de la prestations en nature (dans huit communes seulement).	3,938	25
Total.	25,537	34

Le nombre des communes étant de vingt-trois, le revenu moyen de chacune est de 1,100 fr. 31 c., et distraction faite de la prestation en nature, de 939 fr. 09 c.

Si l'on déduit les revenus du bourg de *Liancourt*, qui sont hors de proportion avec ceux des autres localités, le revenu communal moyen n'est plus que de 708 fr. 46 c.

Les dépenses communales comprennent les articles qui suivent :

Frais d'administration	3,517f	80c
Salaire des gardes-champêtres	7,526	»
Contributions et entretien des biens communaux. .	2,974	74
Secours aux établissemens de charité.	293	50
Dépenses relatives à l'exercice du culte.	2,214	»
———————— à l'instruction publique	6,895	»
———————— à la garde nationale	1,776	»
Dépenses imprévues, fêtes publiques.	2,131	26
Entretien des chemins.	5,886	25
Total.	33,214f	55c

La différence entre les recettes et les dépenses constitue un déficit de 7,677 fr. 21 c. auquel il est pourvu par des surimpositions et par des secours accordés sur les fonds départementaux, pour porter au minimum de deux cents francs le traitement des instituteurs.

Le déficit réel est même plus considérable, parce qu'on doit y ajouter une somme égale aux excédants de crédit que présentent les budgets de *Brenouille, Laigueville, Liancourt* et *Rantigny*. Le chif-

fre est alors de 8,234 fr. 02 c. ou du tiers environ des recettes ordinaires.

Le tableau qui suit a pour objet de faire connaître, par série décroissante, la situation comparative des communes, sous le triple rapport de leur population, de leur étendue territoriale et de leurs revenus.

NUMÉROS d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	Liancourt.	Sacy-le-grand.	Liancourt.
2	Sacy-le-grand.	Catenoy.	Rantigny.
3	Laigueville.	Nointel.	Laigueville.
4	Cinqueux.	Laigueville.	Sacy-le-grand.
5	Nointel.	Bailleval.	Brenoui le.
6	Catenoy.	Sacy-le-petit.	Bailleval.
7	Bailleval.	Cinqueux.	Cinqueux.
8	Rantigny.	Monceaux.	Monchy-Saint-Eloy.
9	Sarron.	Sarron.	Catenoy.
10	Monchy-Saint-Eloy.	Les Ageux.	Monceaux.
11	Monceaux.	Angicourt.	Sarron.
12	Saint-Martin-Longueau.	Rozoy.	St.-Martin-Longueau.
13	Sacy-le-petit.	Liancourt.	Cauffry.
14	Cauffry.	Cauffry.	Angicourt.
15	Labruyère.	Brenouille.	Verderonne.
16	Verderonne.	Rantigny.	Labruyère.
17	Angicourt.	Mogneville.	Sacy-le-petit.
18	Les Ageux.	Monchy-Saint-Eloy.	Bazicourt.
19	Rozoy.	Bazicourt.	Nointel.
20	Mogneville.	Saint-Martin-Longueau	Mogneville.
21	Rieux.	Verderonne.	Rozoy.
22	Brenouille.	Labruyère.	Rieux.
23	Bazicourt.	Rieux.	Les Ageux.

La commune de *Catenoy* est la seule qui possède à la fois une mairie, un presbytère, une école. Les communes de *Cinqueux*, *Laigueville*, *Nointel*, *Rieux*, *Sacy-le-grand*, *Sacy-le-petit*, ont chacune un presbytère et une école. *Saint-Martin-Longueau* a seulement un presbytère, et *Angicourt*, *Bailleval*, *Brenouille*, *Labruyère*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Rozoy*, *Sarron*, *Verderonne*, une école. Les communes de *Bazicourt*, *Cauffry*, *Les Ageux*, *Liancourt*, *Mogneville*, *Monceaux*, *Rantigny*, n'ont aucune propriété bâtie.

On trouve dans tout le canton une mairie, huit presbytères, quinze maisons d'école communales.

Les terrains communaux comprennent une étendue totale d'environ six cent trente-huit hectares, savoir :

Terres labourables à *Laigueville, Liancourt, Rozoy*.	21 hect.	22c
Bois à *Labruyère, Laigueville, Rantigny, Rieux*. .	23	33
Prairies à *Angicourt, Cinqueux, Labruyère, Laigueville, Monceaux, Monchy-Saint-Eloy, Sacy-le-grand, Verderonne*.	88	05
Pâtures marécageuses, à *Brenouille, Cauffry, Labruyère, Les Ageux, Liancourt, Mogneville, Rantigny, Rieux, Sarron*	149	63
Marais tourbeux, à *Bailleval, Cinqueux, Labruyère, Monceaux, Rozoy, Sacy-le-grand, Verderonne*. . . .	286	50
Friches et larris, à *Bazicourt, Cinqueux, Labruyère, Les Ageux, Monceaux, Rantigny, Rieux*.	68	94
	637 hect.	67c

La plupart des pâtures sont des tourbières non exploitées.

Il y a une sablonnière publique à *Liancourt*.

Des biens communaux, assez considérables, ont été partagés de 1791 à 1795, à *Senecourt, Bazicourt, Brenouille, Catenoy, Cauffry, Rantigny, Sarron*.

La fabrique de *Bailleval* possède une rente de onze francs; celle de *Liancourt* en a une de vingt francs. Les autres églises n'ont ni propriétés, ni revenu fixe.

Le canton de *Liancourt* a toujours fait partie de l'arrondissement électoral de Clermont. Le nombre de ses électeurs était de vingt-six en 1817, — vingt-trois en 1824, — dix-huit en 1827 et 1828, — vingt-trois en 1830. Il est de cinquante environ depuis 1831.

Etablissemens de bienfaisance. Il y a dans l'étendue du canton un hospice et trois bureaux de bienfaisance.

L'hospice de *Liancourt* fut fondé le trente-un décembre 1645 par Roger du Plessis, duc de La Rocheguyon, seigneur de Liancourt et par Jeanne de Schomberg sa femme, qui firent construire exprès les bâtimens actuels, et ajoutèrent le cinq octobre 1672 de nouveaux revenus à la dotation première. Cet établissement reçut en 1782, de l'abbé Fournier, prêtre de l'oratoire, une rente de cent livres sur l'hôtel-de-ville de Paris. D'autres dons lui furent

faits par M. Villain, propriétaire à Vaux-sous-Cambronne, et par le duc de *La Rochefoucauld-Liancourt* dans son testament de 1827. Il possède aujourd'hui des rentes, des maisons, une ferme à Eloge-les-Bois près de Bailleul-le-Soc, des terres à *Catenoy*, un bois à *Labruyère*, et d'autres domaines exploités directement, qui lui donnent un revenu total d'environ dix-huit mille francs.

Il y a vingt-quatre lits pour des vieillards des deux sexes et quatre autres lits pour des orphelins. Ces lits sont destinés aux indigens des quinze communes qui constituaient le marquisat de *Liancourt*, et l'on distribue en outre des vivres, des secours et des remèdes à domicile aux pauvres des mêmes communes, qui sont soignés gratuitement par le médecin de l'hospice. Celui-ci est logé dans l'établissement. Le service est fait par quatre sœurs hospitalières de la congrégation de Nevers, dont deux tiennent l'école des jeunes filles de *Liancourt*, et dont une autre est chargée de la pharmacie.

Le presbytère et la maison d'école, provenant de l'ancienne communauté de l'abbé Bourdoise, appartiennent à l'hospice qui les loue à la commune.

Le duc de *La Rochefoucauld* a réalisé dans l'administration de cet hospice, autant que l'importance de l'établissement le permettait, toutes les améliorations que son zèle philanthropique lui avait indiquées et qu'il a fait connaître dans ses écrits. Les baux de fermage sont à long terme. Les drogues de la pharmacie sont vendues à un prix modéré et constituent un revenu médiocre mais continuel. Quoique l'école soit gratuite, les filles des familles non indigentes paient une rétribution mensuelle; les vieillards valides sont astreints à un travail productif; tous les bâtimens sont assurés contre l'incendie. Le régime économique et hygiénique est dirigé par les principes de l'expérience la plus éclairée.

La commune de *Cinqueux* a un bureau de bienfaisance qu'a fondé en 1717 M. de *Combet*, curé de la paroisse, et dont les revenus ont été augmentés le quinze novembre 1746 par les bienfaits d'un autre curé nommé *Tarlet*. Cet établissement possède aujourd'hui quelques rentes, des terres situées à *Cinqueux* même et d'autres biens à Nesle, département de Seine-et-Oise. Son revenu annuel ordinaire peut être évalué à six cents francs. Le produit est employé en secours en nature et en argent donnés à domicile.

Il y a à *Laigueville* un autre bureau de bienfaisance récemment organisé pour distribuer le produit des redevances qui doivent être versées au profit des pauvres, afin d'obtenir des concessions de terrain dans le cimetière communal.

Les pauvres de *Verderonne* jouissent d'une rente de cinquante-un francs qui leur a été léguée en 1794 par M.[lle] *Louise Léonard.*

Cette paroisse et celles de *Bailleval* et de *Rozoy* avaient sur le clergé des rentes de bienfaisance que la révolution a fait disparaître.

Routes et chemins. Trois routes royales, une route départementale, plusieurs chemins de grande communication traversent l'étendue du canton de *Liancourt.*

La route royale n.° 16 de Paris à Dunkerque parcourt la région occidentale en remontant la vallée de la Brêche, sur la rive droite de cette rivière. Elle pénètre par la limite méridionale du territoire de *Laigueville* en courant vers le nord-ouest jusqu'à ce village au-delà duquel elle se redresse vers le nord pour atteindre *Rantigny,* puis incline de nouveau un peu à l'ouest jusqu'à la limite du canton de Mouy. Sa longueur totale est d'environ six mille neuf cent quatre-vingts mètres.

Il y a une pente et une contre-pente peu considérables vis-à-vis *Sailleville.* La largeur est uniformément de vingt trois mètres quarante centimètres.

La chaussée large de quatre mètres, est en grès d'échantillon provenant des carrières de Blaincourt dans le canton de Creil; le sable est tiré des coteaux de Nogent-les-Vierges.

Il y a vis-à-vis *Cauffry* un arceau de trois mètres d'ouverture avec deux murs en ailes.

La route est bordée de frênes et d'ormes sur le territoire de *Laigueville*, de pommiers et de peupliers dans le reste de son trajet.

Elle fut construite de 1745 à 1750, depuis Nogent-les-Vierges jusqu'à l'entrée du village de *Rantigny* où finissait la généralité de Paris. La traverse de *Rantigny* ne fut établie qu'en 1788, et comme on voulut respecter l'emplacement du cimetière, on fut obligé au détour que la route fait vis-à-vis l'église. La section au nord du village est un peu plus ancienne que la première.

Avant l'ouverture de cette communication et lorsque la route de Paris en Picardie passait par Saint-Leu-d'Esserent, Montataire, Cambronne, etc., il y avait un embranchement qui, partant de Montataire, arrivait à l'église de *Laigueville* alors entourée de maisons, descendait ensuite à *Sailleville*, à *Cauffry*, à *Uny-Saint-Georges*, et delà à Breuil-le-Vert dans le canton de Clermont; les traces de cette ancienne route sont effacées dans la vallée par des envahissemens.

Il y a à *Laigueville* un relais de poste qui correspond avec ceux de Chantilly et de Clermont.

La route royale n.° 17 de Paris à Lille traverse du midi au nord la région orientale du canton. Elle pénètre dans le territoire de *Sarron* immédiatement après le faubourg de Pont-Sainte-Maxence, et forme jusqu'à *Longueau* une seule droite de trois mille mètres d'étendue, après laquelle elle s'incline légèrement à l'est, pour arriver par une nouvelle ligne jusqu'à la limite du canton de Clermont, en laissant à l'est les villages de *Bazicourt* et de *Sacy-le-petit*. Cette route sert de limite entre le territoire de *Sarron* à l'est, ceux des *Ageux*, de *Monceaux* et de *Sacy-le-grand* à l'ouest; elle parcourt ensuite les territoires de *Saint-Martin-Longueau* et de *Sacy-le-petit*. Elle est toujours sur un terrain plat dans son trajet qui a une étendue totale de sept mille cinq cents mètres.

Sa largeur est de vingt-sept mètres trente centimètres.

La chaussée en grès d'échantillon a cinq mètres de largeur.

Les matériaux d'entretien viennent des carrières du canton de Senlis; le sable est pris autour des *Ageux*, du *Plessis-Villette* et à la butte de *Sacy-le-petit*.

Il y a vis-à-vis la partie du hameau de *Longueau* qui dépend des *Ageux* et sur le ruisseau de la Frète, un pont en pierres de taille nommé arche de Coutard, de quatre mètres d'ouverture et cinq mètres entre les têtes, avec murs en ailes et parapets.

A deux cent cinquante mètres au nord de celui-ci, en face de la voirie de *Villette*, est le pont de *Longueau* ou de *Saint-Martin*, composé de deux arches en pierres de taille, l'une de deux mètres soixante centimètres, l'autre d'un mètre soixante-dix centimètres d'ouverture; la pile a deux mètres d'épaisseur du côté d'amont, et trois mètres trente centimètres du côté d'aval; le pont a des murs en ailes et des parapets.

Cette route est bordée sur toute la traverse du territoire de *Sarron*, d'un canal ou fossé servant de lit au ruisseau de la Frête et fermant le parc de *Villette*; elle est plantée sur les deux côtés de peupliers qui forment une longue avenue depuis Pont-Sainte-Maxence jusqu'à *Longueau*; elle est bordée de peupliers aussi et d'ormes sur les territoires de *Saint-Martin* et de *Sacy-le-petit*.

Elle a été reconstruite vers 1785 pour être alignée sur le pont de Sainte-Maxence; elle passait avant cette époque dans le village de *Saint-Martin-Longueau* et sur la limite des communes de *Bazicourt* et de Choisy-la-Victoire.

La route royale n.° 31, de Rouen à Reims, parcourt de l'ouest

à l'est les territoires de *Nointel*, de *Catenoy* et de *Sacy-le-grand.*

Elle pénètre sur le territoire de *Nointel* en quittant celui de Breuil-le-sec, et court à l'est parallèlement et au nord de la grande rue du village jusqu'au chemin dit de la Petite-Allée; elle incline ensuite au sud-est, puis reprend sa première direction pour arriver à Saint-Antoine de *Catenoy*; elle suit après ce hameau un nouvel alignement vers le nord-est pendant trois mille cinq cents mètres au moins jusqu'à la limite d'Avregny, après avoir dépassé le bois de Favière. Sa longueur totale peut être évaluée à sept mille deux cent cinquante mètres.

Sa largeur est de quatorze mètres sur le territoire de *Nointel* et de *Catenoy* jusqu'à *Saint-Antoine*, et de douze mètres y compris les fossés depuis *Saint-Antoine* jusqu'à la limite.

Elle est construite en pavé de blocage entre *Nointel* et *Catenoy*, et en cailloutis de silex dans le reste de son étendue.

Elle est bordée de jeunes pommiers.

La section du territoire de *Nointel* a été commencée en 1788, puis interrompue pendant la révolution et achevée vers 1809. Toute la partie au delà de *Catenoy* a été ouverte de 1820 à 1823; elle est remarquable par sa belle construction. Il n'y a aucune pente considérable dans son trajet.

L'ancienne route passait au midi de celle-ci à partir de *Saint-Antoine* en suivant le chemin qu'on nomme encore de Clermont à Compiègne; après avoir traversé l'enclave de Choisy-la-Victoire, elle se continuait au nord de la butte de *Sacy-le-petit* et delà à Grandfresnoy.

La route départementale n.° 7 de Noailles à *Catenoy* pénètre dans le canton en sortant de celui de Mouy et en passant à-peu-près sur les limites des communes de *Rantigny* et de *Cauffry*; elle décrit un large arc de cercle pour descendre le coteau d'Ars, et courant à l'est elle coupe la route royale n.° 16 au lieudit la Poste de *Liancourt*; elle arrive par un seul alignement au bourg de ce nom qu'elle traverse dans la direction du nord-est; elle s'élève ensuite sur les coteaux, et après un crochet vers le nord reprend sa direction au nord-est en courant dans les bois sur les limites de *Bailleval*, de *Rozoy* et de *Labruyère.* Parvenue au-dessus de *Catenoy* elle descend la colline par un lacet qui arrive au hameau de *Courcelles*, d'où un nouvel alignement à angle droit sur le précédent la fait aboutir sur la route royale de Rouen à Reims, à six cents mètres environ à l'ouest de *Saint-Antoine.*

La section comprise entre la limite d'Ars et la route royale n.° 16 a douze cents mètres d'étendue; de la route à l'entrée de *Liancourt*

il y a onze cent cinquante mètres. La traverse du bourg jusqu'à la patte-d'oie au sommet du coteau forme une ligne de douze cent soixante mètres; de là, à l'origine du lacet de *Catenoy*, on compte environ quatre mille mètres ; la petite section entre *Courcelles* et la route royale n.° 31 a sept cents mètres de développement rectiligne. La longueur totale de la route dans la traversée du canton peut être évaluée à neuf mille six cents mètres.

Elle est construite en pavé de grès depuis Ars jusqu'à la poste de *Liancourt*, et en blocage dans tout le reste de son développement, excepté une petite section vis-à-vis le parc de *Liancourt* que le duc de *La Rochefoucauld* fit établir en 1825 d'après le système anglais.

Elle a dix mètres de largeur dans toute son étendue.

La descente de la cote d'Ars a une inclinaison de six centimètres au moins par mètre.

Il y a sur la Brêche un pont en pierres de taille de deux arches, ayant chacune trois mètres trente centimètres d'ouverture, et une pile de huit mètres d'épaisseur avec avant et arrière-becs, murs de soutenement et parapets.

Un autre pont servant au passage de la Béronelle, a trois arches, une intermédiaire de quatre mètres, et les deux autres de trois mètres trente centimètres d'ouverture; les piles ont chacune un mètre trente centimètres d'épaisseur ; il y a quatre murs en ailes et des parapets en pierres de taille.

La route est en remblais entre ces deux ponts.

La montagne de *Liancourt* a, pendant un quart de lieue environ, une inclinaison de onze centimètres par mètre, dont l'excès rend presqu'impossible la circulation des voitures de roulage.

La partie supérieure du lacet de *Catenoy* a une pente de neuf centimètres par mètre.

Les matériaux d'entretien, tant en sable qu'en pierre, sont tirés des coteaux d'Ars et de *Liancourt*, et les grès de Blaincourt dans le canton de Creil.

La section à l'est de la poste de *Liancourt* a été construite vers 1812; l'ancien chemin, dit cavée d'Ars, qu'on voit au midi du tracé actuel, était devenu impraticable par l'action continue des eaux et le défaut d'entretien.

La section de la poste jusqu'au sommet de *Liancourt* formait avant la révolution un embranchement de la route royale de Picardie par Chantilly et Creil, et elle fut conservée comme route royale dite de *Liancourt* à *Catenoy* jusqu'en 1813, époque d'institution des routes départementales.

Il y avait même trois branches qui étaient considérées aussi comme routes royales, savoir; à droite :

Le chemin allant au moulin de *Cauffry* sur une longueur de deux cents mètres;

Le chemin de la place de *Liancourt* à *Mogneville* formant la rue dite de l'Eglise, sur une longueur de trois cents mètres ;

Et à gauche, l'ancien chemin de Clermont partant aussi de la place de *Liancourt* et formant la rue dite du Hamel, sur une longueur de cent vingt mètres.

Le lacet de la colline de *Catenoy* a été construit en 1788 pour remplacer un ancien chemin qui descendait à la ferme de Fayel avec des pentes de vingt cinq à trente centimètres par mètre ; il n'était pas considéré comme route, et on le nommait simplement avenue de Paris à *Nointel*. L'assemblée provinciale du Soissonnais demanda en 1787, sur la proposition du duc de *La Rochefoucauld*, l'établissement d'une grande communication qui se continuât avec la route royale de *Liancourt*.

Cette route est plantée de beaux peupliers formant une avenue depuis la route n.° 16 jusqu'à *Liancourt;* elle est garnie de pommiers dans toutes les autres parties de son trajet qui ne traversent pas des bois.

Le chemin de grande communication de *Catenoy* à *St.-Martin-Longueau* a été projeté pour établir des relations directes entre les villes de Clermont et de Pont-Sainte-Maxence, et pour amener sur ce dernier marché les grains des communes dont il parcourait le territoire. Quoique classé depuis plusieurs années, ce chemin n'a reçu aucune amélioration jusqu'à présent. Il doit partir de *Saint-Antoine de Catenoy* en suivant l'ancienne route de Compiègne, et rejoindre dans la plaine de *Sacy-le grand* une voie romaine qui court en droite ligne vers le sud-est jusqu'au village de *St.-Martin-Longueau*, après lequel elle aboutit à la route royale de Flandre. Selon ce tracé, la ligne à parcourir serait d'environ huit mille mètres.

Un autre chemin dit de *Liancourt* à Pont-Sainte-Maxence par *Verderonne* et *Monceaux* emprunterait la route départementale n.° 7 jusque sur le plateau, et tournant ensuite au midi, rejoindrait une large voirie qui conduit par une pente rapide au village de *Verderonne;* la communication en tant que chemin important n'existe pas au-delà de *Verderonne;* l'utilité de sa direction par *Monceaux*, et la possibilité de l'établir aisément, paraissent fort contestées; on attendrait plus d'avantage d'un tracé qui, du sommet

de la montagne de *Liancourt*, descendrait vers le midi en ligne presque droite jusqu'à *Rieux*, et prenant ensuite vers l'est par *Brenouille*, se raccorderait avec un chemin déjà ouvert à l'extrémité du faubourg de Pont-St.-Maxence. Cette ligne avait été projetée pour communiquer de Clermont à Pont-Sainte-Maxence, par l'assemblée provinciale du Soissonnais en 1787, et le duc de *La Rochefoucauld* qui l'avait indiquée fit tracer à ses frais, vers cette époque, la large voirie qui traverse dans sa largeur tout le plateau de *Liancourt* pour arriver à la cavée de *Rieux*.

Un troisième chemin classé comme important sous la désignation de Compiègne à Pont-Sainte-Maxence pénétrerait dans le canton en sortant d'Houdancourt ; il courrait de l'est à l'ouest au nord et très-près de *Bazicourt*, et tournerait ensuite vers le sud-ouest pour rejoindre la route royale de Flandre vis-à-vis *Longueau* : cette communication est à-peu-près à l'état de terrain naturel.

Les chemins communaux ordinaires reconnus par l'administration au nombre de cent quatre, ont un développement total de cent soixante-dix-sept mille mètres : cette longueur ajoutée à celle des routes royales, départementales, et des chemins de grande communication, donne une ligne générale de deux cent vingt-cinq mille six cents mètres environ, ou cinquante-six lieues un quart pour l'ensemble de la voirie dont l'utilité a été constatée.

Les chemins considérés dans leur ensemble sont entretenus dans un état passable de viabilité; on y exécute des travaux périodiques avec une certaine régularité; la nature en général sablonneuse du terrain, sa disposition qui offre beaucoup de surfaces inclinées, sont favorables au maintien de la voie publique; les matériaux nécessaires à l'amendement existent dans toutes les communes. Cependant les abords des villages situés dans les marais, tels que *Bazicourt*, *Sarron*, *St.-Martin-Longueau*, *Les Ageux*, *Monceaux*, mauvais en tout tems, deviennent presqu'impraticables pendant l'hiver. Les voiries vicinales sont plus étroites dans ce canton que dans ceux qui dépendent de la Picardie ou de l'ancien Valois ; il y a moins de plantations sur le bord des routes ; mais dans la région montueuse, les arbres fruitiers à haute tige, dont les produits forment un revenu considérable, couvrent tout le pays ; ainsi que les chemins qu'ils maintiennent dans un état constant d'humidité. Les intérêts et les habitudes de localité s'opposent à l'opération de l'élagage qui pourrait seule faire cesser cette cause permanente de dégradation.

Les municipalités de *Catenoy*, de *Rieux*, de *Liancourt*, de *Mon-*

chy, de *Laigueville*, entretiennent leurs communications avec un soin continuel; M. le comte *Dandlau* a fait exécuter des réparations considérables sur les chemins des communes qui avoisinent sa terre de *Verderonne*.

On peut signaler parmi les autres chemins importans, soit par leur étendue, soit par leur ancienneté ou leur utilité spéciale :

1.° La voie romaine ou chaussée Brunehaut qui s'embranche à *Saint-Martin-Longueau* sur la route de Flandre et qui, au sortir de ce village, court en ligne droite dans la direction du nord-ouest; parvenue à l'ouest du tertre de *Sacy*, elle incline un peu au nord, longe le bois de Favière, celui de *Luchy*, laissant à l'ouest la ferme de ce nom, et suivant toujours le même alignement, traverse les cantons de Clermont, de Saint-Just et de Breteuil pour arriver à Amiens.

Cette voie a un embranchement appelé basse-chaussée qui commence en formant un angle aigu près du tertre de *Sacy*, et se dirige vers l'ouest-nord-ouest en courant au nord de *Catenoy*, au bord du bois de *Nointel*, et de là à travers le canton de Clermont et celui de Nivillers en passant à Litz et à Laversines pour rejoindre Beauvais.

Les deux branches de ce chemin construit en remblais et en cailloutis, sont partout reconnaissables quoique fort dégradées.

La tradition locale assure que cette voie se continuait au-delà de *Saint-Martin-Longueau* vers le sud-ouest, dans la direction de Verberie. On n'en voit plus aucune trace dans le canton, mais il y a sur le territoire de *Sarron* un sentier nommé la *haie des Romains* qui pourrait bien être le dernier vestige de cette antique communication.

2.° Le chemin de Creil à Compiègne, ancienne route importante du moyen-âge. Il vient de Villers-Saint-Paul, parcourt la grande rue de *Rieux*, passe au nord de *Brenouille*, au midi de *Monceaux*, et aux *Grands-monts* où sa largeur est considérable, il aboutit à la route de Flandre aux friches des *Ageux*; il quitte cette route à *Longueau* pour traverser le petit bois de *Bazicourt*, et se dirige ensuite au midi de *Sacy-le-petit*, et delà vers Grandfresnoy et Fayel dans le canton d'Estrées.

3.° L'ancien chemin de Beauvais à Creil venant de Rousseloy, passant sur le plateau à l'ouest de *Laigueville*, allant aboutir à Nogent-les-Vierges.

4.° L'ancien chemin de Clermont à *Liancourt* et à Nogent sur la rive gauche de la Brêche. Il vient de Breuil-le-vert, passe à *Sénecourt*, à *Louveaucourt*, dans les rues du Hamel et de l'Église à

Liancourt qui étaient considérées comme de grande voirie avant la révolution, puis à *Mogneville*, ensuite entre la petite montagne et le bois de *Monchy-Saint-Eloy*, et dans le village de *Monchy*; de là à Nogent-les-Viergès; il y a dans cette dernière section trois ponts de pierre et deux ponts de bois, tous établis en 1747 à l'occasion de la construction du moulin de *Monchy*.

5.° Le chemin de *Bailleval* à Pont-Sainte-Maxence partant du précédent à *Sénecourt*, passant par *Bailleval*, *Béthencourt-Saint-Nicolas*, descendant ensuite à *Labruyère*, puis à *Sacy-le-grand* et à *Ladrancourt* pour aboutir à *Saint-Martin-Longueau*.

Navigation. La navigation de l'Oise a lieu au moyen du hallage pratiqué sur la rive droite.

On voit devant *Sarron* un barrage éclusé construit sur les projets de M. *Brière* de *Mondétour*, ingénieur en chef, en exécution de la loi du cinq août 1821, relative à l'amélioration du cours de l'Oise. Les ouvrages terminés en 1832 comprennent un sas, trois pertuis, un déversoir et une maison éclusière. Le sas a sept mètres quatre-vingts centimètres de largeur sur une longueur de quarante-huit mètres dix-huit centimètres.

Il n'y a point de bac sur la partie de la rivière qui dépend du canton de *Liancourt*.

Finances. Les contributions et redevances de toute nature perçues annuellement dans le canton de *Liancourt*, et les dépenses payées, comprennent les articles ci-après détaillés, relevés sur les comptes de l'exercice 1834.

RECETTES.

Contributions directes.	Foncière.	124,088f 70c	155,119f	80c
	Person.lle et mob.e	16,624 32		
	Portes et fenêtres.	9,943 78		
	Patentes	4,463 »		
Formules de patentes (504).			630	»
Frais d'avertissement.			408	45
Produit de la vérification des poids et mesures.			134	83
Domaine et enregistrement			70,301	»
Contributions indirectes			44,616	43
Poste aux lettres (pour mémoire, le bureau de *Liancourt* n'est qu'une distribution).			»	»
Produit de la prestation en nature (dans huit communes seulement)			3,938	25
			275,148f	76c

DÉPENSES.

Centimes communaux ordinaires	4,348	45
——————— extraordinaires	6,807	17
Entretien des chemins communaux.	5,886	25
Remises des percepteurs	5,253	36
Frais d'avertissement.	163	38
Attribution des communes dans le droit de patentes	465	31
Dépenses du clergé	7,716	22
——— de la justice de paix	1,314	92
——— de la gendarmerie (pour mémoire (1).	»	»
Travaux des ponts et chaussées.	15,253	90
Pensions et rentes	9,613	»
Ordonnances de décharge pour non-valeurs et cotes irrecouvrables	579	05
Frais des domaines et de l'enregistrement. . .	2,301	24
—— des contributions indirectes.	3,968	56
	63,670f	81c

RÉCAPITULATION.

Sommes perçues dans le canton	275,148f	76c
Sommes acquittées dans le canton.	63,670	81
Différence versée au trésor royal ou à la caisse du département	211,477f	95c

Le contingent moyen payé par chaque individu est de vingt-sept francs trente-huit centimes.

Les contributions payées dans le canton forment environ la quarante-unième partie du contingent du département.

Le canton de *Liancourt* a été cadastré en 1833; voici le tableau de sa contenance :

Terres labourables	8,288h	74a	55c
Jardins potagers.	165	12	05
Bois taillis.	2,467	73	35
Vignes.	59	09	00
Vergers et pépinières.	170	67	70
Oseraies et aunaies	53	65	30
Friches	184	94	05
A reporter	11,389	96	00

(1) Le service du canton est fait par les brigades de Clermont, de Creil et de Pont-Sainte-Maxence.

Report	11,389	96	00
Marnières, carrières et tourbières	9	36	55
Cressonnières	4	50	30
Pâtures	200	21	90
Sablonnières et argilières	1	36	85
Marais.	278	94	10
Prés.	1,529	75	65
Jardins d'agrément	29	74	95
Eaux.	77	67	05
Routes, chemins et places	323	15	60
Superficie des propriétés bâties.	111	22	85
Total. . . .	13,955 hect	91	80

§. 4. *Agriculture.*

Nature du sol. Les terres labourables présentent une assez grande variété, due en majeure partie à la configuration du sol sur lequel elles reposent. Toutes les terres du plateau crayeux situé vers le nord du canton, sont plus ou moins argileuses et mêlées de cailloux; toutes celles assises sur des terrains en pente sont sablonneuses et quelquefois argilo-sablonneuses. On trouve des sols calcaires sur la lisière des collines de *Liancourt*, dont le plateau est couvert d'une couche argileuse, mais moins compacte cependant que celle de la région crayeuse. On rencontre aussi quelques parcelles calcaires sur les coteaux de Moimont, de Rocq, de *Verderonne*, ainsi qu'au-dessus de *Soustraine* et de *Laigueville*. Le sol des vallées est plus ou moins tourbeux ou argileux, selon les localités. Il y a des terres marécageuses très-fortes aux *Ageux*, à *Bazicourt*.

Les plateaux sont occupés par la culture des céréales; les pentes sont couvertes d'arbres fruitiers et de légumes de toute sorte; une partie des sols sablonneux est garnie de bois; les sables marécageux sont particulièrement propres à la production du chanvre.

Les meilleurs sols appartiennent aux territoires de *Nointel*, *Catenoy*, *Sacy-le-grand*, *Sacy-le-petit*.

L'épaisseur de l'humus varie entre dix et dix-huit centimètres; il a en général plus de profondeur du côté de la Brêche que dans le reste du canton.

Mode de culture. La culture à la charrue est la seule pratiquée dans la région orientale; les communes voisines de la Brêche ont au contraire une partie de leurs terres labourables cultivées à bras d'homme; on évalue aux deux tiers du sol l'étendue ainsi façonnée

à *Bailleval*, *Liancourt*, *Mogneville*; au tiers à *Rantigny*; à un sixième autour de *Brenouille*, *Monceaux*, *Cinqueux*, *Angicourt*, *Verderonne*; à un dixième vers *Laigueville* et *MonchySaint-Eloy*; et à la moitié de cette dernière quantité vers *Nointel* et *Catenoy*; cette diversité provient dans l'origine de la disposition du sol, dont on retrouve l'influence dans toutes les opérations de l'agriculture.

Le territoire est très-morcellé, et l'on pense que ce canton est celui de tous où la division des propriétés est la plus considérable. Le nombre des propriétaires imposés à la contribution foncière est de près de trois mille; sur cette quantité, onze cents environ ne paient pas vingt francs d'impôt; mille paient de vingt à cent francs; cent trente de cent à cinq cents francs; et trente seulement au-delà de ce dernier taux.

Le nombre des parcelles dépasse cent huit mille.

Les fermes ou exploitations principales sont celles de *Sacy-le-petit*, forte de cent quatre-vingt-six hectares; de *l'Evêché*, près *Sarron*, de *Sacy-le-grand*, qui comptent chacune environ cent quarante hectares; le domaine de *Saint-Antoine* de *Catenoy* qui en a cent vingt-cinq; les fermes de *Mognevillette* et de *Bazicourt* comprenant chacune une centaine d'hectares; la ferme de *Brenouille* ayant quatre-vingts hectares; et au-dessous de ces contenances, les fermes de *La Couarde* près *Nointel*, *Laigueville*, *Rieux*, *Louveaucourt*, *Uny-Saint-Georges*, etc.

Les domaines de *Luchy* près de *Catenoy*, et de Chaalis à *Brenouille*, ont été divisés depuis quelques années.

La quantité des terres cultivées par leurs propriétaires est plus considérable que celle des terres affermées, ce qui est une conséquence de l'extrême division du sol. La proportion est de deux à un dans le midi du canton, et de trois à un aux environs de *Liancourt*, *Bailleval*, *Rantigny*.

Le nombre des baux est évalué à quatorze cents.

Leur terme général est toujours de neuf ans; on commence cependant à en consentir d'une durée double. Les fermiers sont chargés des contributions de toute espèce. La mention de l'assolement triennal est encore insérée dans les actes, mais on n'exige plus son observation rigoureuse; seulement on est tenu de rendre un tiers des terres en jachère. Les menues réparations sont à la charge du fermier, ainsi que l'entretien des fossés; il n'a droit de couper le taillis qu'une fois dans la période novenaire. Toutes les pailles doivent être converties en fumier et employées pendant le bail, sans aucune réserve pour le successeur; cependant il n'est pas exigé d'engrais pour les terres affermées sans bâtimens. Le fermier est tenu de l'entretien des plantations et du remplace-

ment des arbres morts, clause qui n'est pas toujours bien observée. Les cas fortuits sont en entier à sa charge. Ces conditions ne varient pas sensiblement dans toute l'étendue du canton.

Assolemens, labours, etc. L'assolement triennal, encore stipulé par les baux, a subi depuis vingt ans de grandes modifications; il continue d'exister dans la partie qui se rattache au plateau crayeux de Picardie, ainsi que sur les collines d'*Angicourt*, de Rocq et de *Laigueville*. Il n'y a plus d'assolement régulier aux environs de *Liancourt*, de *Catenoy*, de *Verderonne*, et sur les parties sablonneuses et inclinées du sol. A *Sacy-le-petit*, et sur toute la lisière du canton, on est dans l'usage de laisser reposer les terres une année sur deux.

Les jachères ont subi une diminution considérable; on n'en voit plus dans les communes où l'assolement a cessé d'être régulier, et dans les autres lieux leur superficie s'est réduite d'un à deux tiers.

Les terres à blé et à seigle reçoivent quatre labours et au moins autant de hersages; celles des grains semés en mars n'ont que deux façons.

On se sert partout de la charrue mobile à tourne-oreille et avant-train. On l'attèle de deux chevaux seulement.

On voit aux environs de *Liancourt* l'araire ou charrue anglaise que le duc de *La Rochefoucauld* rapporta d'Angleterre à sa rentrée en France. M. *Dumont* emploie à *Catenoy* la charrue à cinq socs, dite de Cambray. La herse à dents de fer est en usage dans plusieurs communes. M. le marquis *Gaëtan de La Rochefoucauld* a fait, avec la charrue Grangé, quelques essais qui n'ont pas trouvé d'imitateurs jusqu'à présent.

Une charrue peut faire valoir vingt-cinq à trente hectares en grande culture, et quinze à vingt en culture moyenne ou petite. Les modifications de l'assolement rendent ces proportions très-variables.

On évalue à cent cinquante le nombre total des charrues dans le pays.

Engrais, Amendemens. Le *fumier* est employé sur toutes les natures de sol alternativement avec le parcage. On en met environ vingt voitures à trois chevaux par hectare dans les terres argileuses, et vingt-huit à trente dans les sols sablonneux; le fumier le plus consommé est réservé pour les terres légères, et le plus long pour les terres consistantes où il fait office à la fois d'engrais et d'amendement.

Le *marnage* n'est pas usité dans le canton de *Liancourt*.

Le parcage des moutons a lieu de préférence sur les meilleures terres; on estime qu'il faut une quantité de bêtes égale à cinq mille journées pour assurer l'engrais complet d'un hectare.

L'usage du *plâtre* qui a été connu dès 1780, est néanmoins peu répandu, quoiqu'il ait pris quelque extention depuis vingt années. On tire cette substance des magasins de Creil, de Pont-Sainte-Maxence, de *Liancourt*, et des plâtrières de Luzarches, Epinay, Saint-Martin-du-Tertre.

On emploie de préférence dans la région orientale des *cendres végétatives* qu'on tire d'Arsy, canton d'Estrées; on en met douze hectolitres à-peu-près par hectare.

On se sert aussi de *cendres de tourbe*, notamment à *Saint-Martin-Longueau*; mais en général ces trois espèces de stimulans sont moins répandues que dans plusieurs autres cantons.

On fait peu d'usage de la *poudrette*.
La *colombine* et la *poulée* sont considérées comme d'excellens engrais; on emploie avec soin tout ce que le pays en peut produire; on les répand de préférence sur les terres froides dans le mois de mars.

Semailles, moissons, etc. L'époque des semailles n'a rien qui soit particulier au canton; elle a lieu pour le seigle du vingt-huit septembre au dix octobre; pour le blé du cinq au vingt-huit octobre; pour l'avoine au commencement de mars, et quelquefois en avril avec l'orge; les fourrages légumineux sont semés en octobre et à la fin de mars: en général, l'ensemencement s'opère avec quelque lenteur.
Le seigle fleurit du dix au vingt mai, le blé du huit au quinze juin, et l'avoine vers le vingt juillet.

Les plantes les plus nuisibles aux récoltes sont le chiendent qui est devenu très-abondant depuis l'extension des prairies artificielles, l'ivraie, le coquelicot ou *paon*, le mouron (*veronica agrestis*), la *roussole* (*melampyrum arvense*), diverses espèces des légumineuses confondues sous le nom de *vesseron*, la *sanve* ou moutarde des champs, le chardon (*cirsium arvense*), et la *raveluche* ou chou sauvage.
On combat la multiplication de ces herbes par des hersages répétés pendant un tems sec, et par le sarclage qui est usité surtout

à *Sarron*, aux *Ageux* et à *Saint-Martin-Longueau*; on pratique aussi l'arrachage à la main des chardons et des raveluches. On remarque que les fourrages légumineux qui favorisent le développement des graminées nuisibles, détruisent au contraire les vesserons et autres plantes de la même famille.

La *nielle* et le *blé noir* sont assez communs dans les parties humides du territoire, notamment dans les champs voisins de l'Oise. L'*ergot* n'est jamais qu'accidentel.

Quelques cultivateurs ont soin d'ôter de la semence les grains tachés ou mal venus, dans le but d'éviter le développement des champignons parasites.

Le chaulage qui est partout pratiqué, a lieu de deux manières. Les uns font éteindre la chaux dans l'eau chaude dans la proportion d'un décalitre de chaux et deux hectolitres d'eau pour cinq hectolitres de grains, et répandent ensuite ce mélange sur la semence qu'on remue à la pelle. D'autres versent la semence dans l'eau de chaux avec un demi-kilogramme d'alun pulvérisé; on a soin de n'en jeter qu'une petite quantité à la fois et d'enlever les mauvaises graines qui surnagent; deux heures suffisent à l'enchaulage qu'on nomme aussi *chaufourage* dans quelques communes.

Le mulot, la taupe, le ver blanc ou larve du hanneton causent souvent des dégâts considérables. On essaie d'empoisonner les mulots en introduisant dans leurs galeries du blé saupoudré d'arsenic et en donnant aux gens de campagne une gratification de deux centimes pour chaque bête détruite. Des individus ambulans venant de Normandie font profession de prendre les taupes. Un froid rigoureux fait périr en masse toutes ces races nuisibles.

La moisson a lieu pour le seigle vers le quinze juillet, pour le blé du vingt juillet au dix août, pour l'avoine et l'orge vers le milieu d'août.

Les moissonneurs reçoivent un hectolitre cinquante à quatre-vingts litres de méteil par hectare du blé ou du seigle scié, lié et ramassé, et douze à quatorze francs par hectare d'avoine ou orge. Ils lient les avoines et les luzernes fauchées à raison de cinquante centimes par cent.

Le glanage a lieu à la main après l'enlèvement des récoltes et conformément aux réglemens municipaux. Les moutons n'entrent sur les champs qu'après les glaneurs.

Grains. Les terres labourables, contenant huit mille deux cent quatre-vingt-huit hectares, occupent un peu plus des deux tiers de

la superficie du canton. La culture des céréales ne couvre pas beaucoup plus de la moitié de cette étendue.

Celle du blé embrasse environ mille hectares qui appartiennent en grande partie à la région septentrionale et qui forment un huitième de la contenance des terres labourables. On cultive le blé blanc sans barbe ou blé du Soissonnais, et le blé roux ou rouge de Picardie. La quantité moyenne de la semence est de deux hectolitres soixante litres par hectare; elle est reproduite environ huit fois, mais cette proportion diffère beaucoup selon la nature des terres.

Le poids moyen de l'hectolitre varie entre soixante-quinze et quatre-vingts kilogrammes.

Le *méteil* est formé partout de deux parties de blé contre une de seigle; il est moins répandu que le froment et occupe chaque année une superficie qu'on évalue à huit cents hectares. On le sème dans la même proportion que le blé, et il reproduit à-peu-près un sixième de plus. Son poids moyen est de soixante-douze kilogrammes l'hectolitre.

La culture du *seigle* s'étend sur une superficie égale à celle du blé, mais elle embrasse une plus grande quantité de terres médiocres. Deux hectolitres suffisent pour ensemencer un hectare qui rapporte neuf à dix fois la semence. Le poids moyen de l'hectolitre est de soixante-cinq kilogrammes.

L'*orge* occupe environ deux cents hectares, ou à-peu-près la quarante-troisième partie des terres labourables. On la sème seule dans les dernières classes de terre, ou mélangée avec la luzerne sur les bons fonds. On cultive l'orge d'été, et l'*escourgeon*, *sucrillon* ou orge d'hiver que les bestiaux mangent en vert. Ces plantes exigent deux hectolitres de semence par hectare, et reproduisent de sept à douze fois selon le sol; on évalue leur poids moyen à soixante kilogrammes par hectolitre.

L'*avoine* couvre environ douze cent soixante-dix hectares qui forment la sixième partie des terres labourables. La variété noire est la plus répandue, mais on voit aussi quelques parcelles d'avoine dite de Brie. Cette graminée est semée dans la proportion moyenne de deux hectolitres par hectare, et se reproduit de neuf à quinze fois; dans les lieux où elle est sarclée, comme à *Sarron* et aux *Ageux*, elle donne un cinquième de plus que lorsqu'elle est sim-

plement façonnée à la herse. Le poids moyen de l'hectolitre est évalué à quarante-cinq kilogrammes.

Les grains sont battus et nettoyés au moyen du fléau à main, du tarare et du crible normand.

Le tableau suivant fait connaître le produit moyen annuel de chaque commune en céréales.

COMMUNES.	NOMBRE D'HECTOLITRES.					
	BLÉ.	MÉTEIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	TOTAL.
Angicourt	235h	466h	1065h	96h	1200h	3062h
Bailleval	152	234	1260	110	360	2116
Bazicourt	440	1750	400	90	540	3220
Brenonille	600	540	544	300	3240	5224
Catenoy	6160	2760	1260	700	5400	16280
Cauffry	1368	275	360	120	2700	4823
Cinqueux	249	498	1872	65	130	2814
Labruyère	"	"	290	10	10	310
Laigueville	1170	600	540	220	3750	6280
Les Ageux	460	153	460	60	900	2033
Liancourt	300	350	300	22	1440	2412
Mogneville	36	88	425	16	650	1215
Monceaux	190	200	800	144	720	2054
Monchy	425	432	540	120	2100	3617
Nointel	2200	1680	759	520	4200	9359
Rantigny	900	190	250	120	1950	3410
Rieux	180	368	352	85	480	1465
Rozoy	180	342	270	32	504	1328
Sacy-le-grand	1292	3060	2244	340	3952	10888
Sacy-le-petit	3480	1496	210	25	2000	7211
St-Martin-Longueau	330	1375	900	72	1620	4297
Sarron	1540	250	1800	450	1296	5336
Verderonne	45	90	1120	288	468	2011
TOTAUX	21,932	17,197	18,021	4,005	39,610	100,765

La consommation des grains comprend :

1.° Pour le blé, la semence calculée à raison de deux hectolitres soixante litres par hectare, terme moyen : pour mille trois hectares. . . . . 2,607h »

La nourriture des habitans à raison de un hectolitre et demi par tête. . . . . 15,070 »

17,677h »

2.° Pour le méteil, la semence calculée à raison de deux hectolitres soixante litres par hectare : pour huit cents hectares. 2,080 »
Pour la nourriture, à raison de un hectolitre quatre-vingts litres par habitant. . . . . 18,084 »

20,164 »

3.° Pour le seigle, la semence évaluée à deux hectolitres par hectare . . . . 2006h »
La nourriture à raison d'un hectol. par habitant. 10,047 »

12,053h »

4.° Pour l'orge, la semence calculée à raison de deux hectolitres par hectare : pour deux cent soixante hectares. . . . . 400h »
La nourriture à raison de vingt litres par tête . . 2,094 »

2,494h »

Comparaison

	de la *Production*	à la *Consommation.*	Différence.	
Blé . . .	21,932h	. . . 17,677h » . .	4,255h »	en plus.
Méteil . . .	17,197	. . . 20,164 » . .	2,967 »	en moins.
Seigle . . .	18,021	. . . 12,053 » . .	5,968 »	en plus.
Orge . . .	4,005	. . . 2,494 » . .	1,511 »	en plus.
	61,155h	52,388h »	11,734h »	en plus.
Et en déduisant le déficit du méteil . . .			2,967	
			8,767h	en plus.

La nourriture est évaluée à quatre hectolitres cinquante litres par tête. La proportion est plus forte dans la partie crayeuse du canton; mais elle est moindre dans la région sablonneuse où l'on consomme une grande quantité de fruits et de légumes. Elle est encore plus faible dans les années où la récolte est mauvaise; on tire alors fort peu de graines du dehors, et l'on augmente la consommation des fruits et des légumes.

La consommation de l'avoine comprend :

1.° Pour l'ensemencement calculé à raison de deux hectolitres par hectare. 2,540h

2.° Pour la nourriture des chevaux, évaluée à dix-huit hectolitres par tête 30,960

33,500h

La différence en plus de la production à la consommation est de six mille cent dix hectolitres.

Le produit moyen dans tout le canton d'un hectare de terre labourable, est de 2 hectol. 60 l. en blé. — 2 hectol. 07 l. en méteil. — 2 hectol. 17 l. en seigle. — 0 hectol. 48 l. en orge. — 4 hectol. 77 l. en avoine. — 12 hectol. 18 l. en toute sorte de grains.

Menus grains. Les *vesces* d'hiver et d'été, la *bisaille*, sont cultivées sans que leur étendue acquierre l'importance qu'elle a dans les pays de grande culture; les jardins occupent une partie de l'espace qui pourrait être consacrée aux menus grains.

Il y a quelques parcelles de *lentillon* à *Sarron* et aux *Ageux*.

On rencontre çà et là des champs de *féverolle* et de *sarrasin*. Cette dernière plante est cultivée surtout à *Laigueville*.

Pomme de terre. L'introduction de cette plante dans le canton est due à M. le duc de *La Rochefoucauld* qui en fit des essais vers 1780 autour de *Liancourt*. Sa culture n'est devenue générale qu'après la révolution, et elle n'a pris une extension considérable qu'à dater de 1816; elle occupe maintenant une étendue d'au moins cinq cents hectares. On plante cette racine à la charrue, on la herse deux fois, on la butte avec soin. Les variétés les plus répandues sont celles appelées grosse blanche ou dormeuse qu'on donne aux bestiaux, jeune hâtive, violette et grosse rouge.

Autres cultures. On voit quelques parcelles de *colsa* sur les territoires de *Nointel*, *Catenoy*, *Sacy-le-grand*, *Sacy-le-petit*. Cette plante est semée au commencement d'août; elle fleurit du vingt-cinq avril au dix mai, et se récolte vers le mois de juillet. Sa culture a une tendance marquée à l'accroissement.

Les mêmes communes cultivent aussi une petite quantité de *navette*; celle-ci est semée à la fin de septembre et récoltée vers le milieu de juin.

On voit également, mais en moindre étendue, quelques semis de *cameline*.

On cultive dans toutes les communes une énorme quantité d'*oignons* qui trouvent un débit assuré sur les marchés voisins.

La *betterave* est encore peu répandue, et employée seulement à nourrir les bestiaux.

Le *haricot* occupe une place considérable dans l'agriculture de la vallée de la Brêche; cette plante paraît avoir succédé à la vigne qui couvrait il y a cent ans les pentes de la vallée d'où elle a disparu peu à peu. La culture du haricot entreprise vers 1750,

n'a cessé de s'étendre chaque année, le sol léger et sablonneux du pays lui étant tout-à-fait favorable; il est semé sur une partie de la seconde sole et sur les terres non assolées. On fume fortement; on donne deux labours et deux hersages, ensuite on sème à la main en disposant les touffes en quinconces; chaque trou est distant de dix-huit pouces et contient de douze à quinze grains, quantité considérable, mais rendue nécessaire par la destruction que causent les moires ou larves de hanneton. Lorsque les tiges sont hautes de quatre à six pouces, on sarcle, on butte les pieds en les garnissant d'échalas. La récolte se fait en octobre. Les haricots de *Liancourt* sont de la même race que ceux du Soissonnais d'où la graine est tirée; ils sont larges, pesans, polis, et de couleur blanche mate. La production a lieu dans la proportion de dix-huit à vingt hectolitres par hectare. On sème aussi une variété dite à deux touffes qui est d'un plus grand rapport, quoique la récolte en soit moins assurée.

Le *chanvre* cultivé dans toutes les communes, occupe notamment une partie très considérable des territoires de *Sarron*, de *Bazicourt*, de *Saint-Martin-Longueau*, *Monceaux*, *Brenouille*, *Les Ageux*, qui ont beaucoup de terres noires et légères. Sa culture a lieu en parquets, c'est-à-dire par petites pièces de six à trente ares au plus. On fait alterner cette plante avec les céréales, et surtout avec celles de la deuxième sole, ou bien avec des légumes. Les chenevières exigent une quantité de fumier supérieure d'un *tiers* ou de moitié à celle des terres à blé; on choisit le fumier de vache le mieux consommé; on fait aussi usage du parc, et l'on emploie d'ailleurs tout ce qu'on peut recueillir de poulée et de colombine. On sème du quinze avril au quinze juin selon les localités. Le chenevis de *Bailleval* est préféré pour la semence dans tout le canton. Cependant on emploie aussi des graines de Tours qui donnent des tiges très-hautes et produisent une tiers de plus en filasse qu'on réserve pour la corderie; mais cette variété dégénère constamment et l'on est obligé de renouveler les graines à des intervalles plus ou moins rapprochés. La semence de Tours a remplacé celle qu'on tirait autrefois de Varrède en Brie.

La quantité de la graine par hectare varie de trois à quatre hectolitres, étant plus considérable vers la région orientale que dans la vallée de Brêche. On fait surveiller les chenevières pendant les quinze jours qui suivent l'ensemencement pour éloigner les oiseaux qui recherchent le chenevis avec une avidité étonnante et qui empêcheraient toute récolte s'ils n'étaient soigneusement écartés. La cuscute et l'orobanche nommé *canada* sont les plantes les plus

nuisibles à la production du chanvre ; cette dernière arrête la fructification et se multiplie quelquefois avec tant d'abondance qu'on est obligé de convertir la chennevière en une autre sole.

La récolte a lieu dans le courant de l'été et surtout en août ou en septembre, en commençant par les pieds mâles qu'on appelle cependant femelles, et en finissant par les tiges fructifères auxquelles on réserve l'épithète de mâles.

On rouit à eau courante quand on le peut et le plus souvent dans l'eau stagnante ou dormante ; cette opération a été interdite depuis quelques années dans la rivière d'Oise. On lie les tiges par petites bottes nommées *sergeons* ; on les fait sécher au soleil pour détacher les feuilles ; quand elles sont bien nétoyées on réunit deux ou trois cents sergeons en un seul faisceau qu'on appelle *trousse* ; on le couche dans l'eau de manière à ce qu'il ne touche pas le fond du rouissoir, et qu'il soit cependant immergé en entier. On retire cette trousse après vingt à trente jours ; on détache les sergeons qu'on étale en plein air pour recevoir l'action alternative de la rosée et du soleil.

Le rouissage a lieu au printems et en automne ; le premier est considéré comme préférable, mais on est obligé de préparer une certaine quantité de chanvre aussitôt après la récolte, afin que les fileuses aient de l'ouvrage pendant l'hiver.

Les tiges sont passées à la broie, et ensuite frappées avec un battoir nommé *échangue* ; la dernière opération consiste à carder la filasse, dont la moitié sert à faire des toiles de ménage, et dont la partie la plus rude est destinée à la corderie ou à la confection de grosses toiles.

Les habitans de *Bazicourt* achètent les chanvres des pays voisins pour les préparer et en livrer les filasses au commerce.

L'étendue des chennevières paraît avoir doublé depuis 1789.

On estime qu'un hectare peut donner mille kilogrammes de filasse, et l'on évalue à trois cents hectares environ la superficie de terrain annuellement consacrée à la production du chanvre. Il y a une tendance marquée à l'extension de cette culture.

Le *chardon drappier*, autrefois fort répandu dans le nord du canton, n'est plus cultivé que sur le territoire de *Sacy-le-petit*, où il a été introduit vers 1790, à l'exemple de ce qui se pratiquait dans le canton d'Estrées. Cette plante exige une terre argileuse, un premier fumage en automne et un second au printems, deux façons avant l'ensemencement ; on passe ensuite le rateau, on piétine tout le champ, et on ratelle une seconde fois. Le repiquage a lieu avant

ou après la moisson, selon qu'il est pratiqué sur une jachère ou sur une terre empouillée : on tire aussi quelques plants de Grandfresnoy et de Neuilly-sous-Clermont. La récolte se fait dans le mois de juillet à trois reprises, et elle donne trois qualités; les grosses têtes, appelées *foulons*, comprennent les deux tiers, le reste se divise par parties égales en *moyens* et *petits chardons*. Les têtes sont liées en *rondelles* de mille chacune qu'on vend aux marchands de Grandfresnoy pour le commerce de Reims et de Sedan. On évalue de cent cinquante à deux cents rondelles la production annuelle d'un hectare.

L'*osier* est cultivé dans le plus grand nombre des communes, sans que nulle part sa production ait quelque importance; on en distingue les variétés en rouge et jaune.

Il y a des *saussaies* dans toutes les vallées, et notamment aux environs d'*Angicourt*.

Vignes. La *vigne* couvrait autrefois une étendue considérable dans toute la partie montagneuse du canton; les vins de la vallée de *Liancourt* avaient quelque réputation, et Loysel (Mém. Beauvoisis, pag. 21), cite ceux de *Bailleval* et de *Labruyère* au nombre des meilleurs crus de Beauvaisis. La médiocrité et l'incertitude des récoltes ont amené une diminution graduelle des vignobles pendant les deux derniers siècles, ainsi que leur remplacement par divers légumes et des arbres à fruits. On comptait encore en 1789 environ deux cent soixante-dix hectares couverts de vignes. On en trouve maintenant à peine soixante, dont la moitié appartient aux communes de *Brenouille*, *Cinqueux*, *Rieux*, et dont le reste est disséminé sur les territoires d'*Angicourt*, *Bailleval*, *Cauffry*, *Labruyère*, *Laigueville*, *Liancourt*, *Mogneville*, *Monceaux*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Nointel*, *Rantigny*, *Rozoy*, *Sacy-le-grand*, *Sacy-le-petit*, *Sarron* et *Verderonne*; cette quantité est partagée entre cinq cents propriétaires environ.

Les vignes sont *basses*, c'est-à-dire cultivées à la rangée et sur échalas autour de *Rieux* et de *Brenouille*; dans les autres lieux, les ceps forment des treilles sur les arbres fruitiers et sur les plantations qui bordent les chemins; c'est ce qu'on nomme les hautes vignes; elles exigent moins de soins, mais donnent un vin de qualité inférieure. La culture des basses vignes réclame des façons multipliées à la bêche, un fumage abondant, une extirpation répétée des mauvaises herbes.

On cultive les variétés connues sous les noms de *blanc doux*,

gouet bleu, *meillé*, *gros blanc*, *gammé noir*, *rochette*, *gros noir* d'Argenteuil, *blanc meunier*, *franc rouge*, *touboin*, *gamet*.

On estime de vingt-cinq à trente hectolitres la production d'un hectare, mais cette quantité est très-variable selon les circonstances locales et les années. La production totale du canton ne paraît pas dépasser dix-neuf cent cinquante hectolitres.

La consommation est évaluée à trois mille sept cents hectolitres. On supplée à l'insuffisance de la récolte locale par des vins tirés du canton d'Estrées-Saint-Denis, des environs de Paris, d'Orléans et de la basse Bourgogne. Une partie de l'approvisionnement est fournie par les négocians de Creil et de Pont-Sainte-Maxence.

Arbres fruitiers. La culture des arbres à cidre est loin d'être aussi répandue que dans la partie du département dépendant de la Picardie. Les communes de *Nointel* et de *Catenoy*, dont le territoire confine à cette ancienne province, sont les seules où la production du cidre dépasse les besoins habituels de la population; la quantité de cette boisson diminue à mesure qu'on descend vers l'Oise; le sol en général sablonneux du pays paraît convenir peu à la croissance des pommiers. Le cidre est tout-à-fait inconnu dans la partie du canton, voisine de Pont-Sainte-Maxence, aux *Ageux*, à *Sarron*, *Bazicourt* et *Sacy-le-petit*. On y supplée par de petits vins et surtout par l'eau.

Les variétés cultivées du pommier à cidre sont désignées sous les noms de *bondy*, *courte queue*, *renette*, *fracatu*, *glènes*, *blanche*. On a introduit depuis trente années environ à *Catenoy* les pommes normandes dites *roguet rouge* et *roguet vert*, qui donnent un cidre de qualité supérieure; elles fleurissent peu de tems après les précédentes.

Les poiriers sont bien moins nombreux que les pommiers; leur quantité diminue chaque jour parce qu'on ne remplace pas les vieux troncs. Les variétés les plus répandues sont celles dites *carisi gros* et *petit*, *tronquart* ou plutôt *trois quarts*, *gros gouillard*, *messire Jean*.

La préparation du cidre est faite en général avec peu de soin. La consommation intérieure absorbe au-delà de la production. L'une et l'autre varient beaucoup selon les lieux et les années. On va chercher des pommes dans le Bray pour suppléer aux mauvaises récoltes.

On ne fabrique pas de bière dans le pays.

Il y a sur les pentes orientales de la vallée de Brêche et dans toute la région montueuse du canton une immense quantité de co-

risiers et de noyers dont les fruits sont l'objet d'un commerce considérable ; ils occupent une partie du terrain consacré autrefois à la culture de la vigne, spécialement dans les communes d'*Angicourt*, *Bailleval*, *Catenoy*, *Cinqueux*, *Liancourt*, *Rieux*, *Nointel*.

On distingue les cerisiers en guignier ou griottier, à fruit acide, et en bigarrautier, à fruit doux. L'arbre le plus commun est le griottier hatif qui couvre plus de la moitié du territoire; on le greffe sur le merisier pour lui donner plus d'élévation. On cultive encore dans la même race le guignier à gros fruit noir, le guignier à fruit luisant; une autre variété à courte queue, le guignier à gros fruit, blanc de cire d'un côté, rouge de l'autre, et le guignier *cœur de poule* dont le fruit ne mûrit qu'en septembre.

Parmi les bigarrautiers on distingue celui à gros fruit rouge qui est le plus répandu; le bigarreau blanc qui est plus rare et qu'on trouve seulement à *Senecourt*, *Bailleval*, *Mogneville*, une autre variété dite *gobet* dans les mêmes communes, ainsi qu'à *Monchy-Saint-Eloy*. On voit encore à *Mogneville* et à *Uny-Saint-Georges* le bigarreau *napoléon* venu des pépinières de M. Parmentier à Enghien. Il y a aussi autour de *Liancourt* quelques griottiers de Montmorency.

Toutes ces variétés donnent une masse prodigieuse de fruits qui est vendue dans les villes voisines; on en exporte dans les départemens du Nord et jusqu'en Angleterre.

La production des noix n'est pas moins abondante que celle des cerises; elle suit les mêmes voies d'écoulement.

On remarque depuis quelque tems une tendance vers la diminution de ce genre de culture. On abat des arbres qu'on ne remplace point; les gelées de printems détruisent souvent les récoltes et il est possible qu'on cherche bientôt à obtenir des produits moins incertains.

On cultive une assez grande quantité de fruits à couteau qu'on vend aux marchés voisins.

La production des légumes forme encore une des ressources de la population dans plusieurs communes, notamment à *Cauffry*, *Senecourt*, *Sacy-le-grand*. Les habitans de *Labruyère* cultivent en quantité des *pois* que des marchands ambulans transportent dans toutes les villes à dix lieues à la ronde.

Bois. Le sol forestier, dont la contenance totale est de deux mille quatre cent soixante-dix hectares environ, couvre un peu plus de la sixième partie de la superficie générale. Cette contenance est répandue fort inégalement entre les communes; les trois quarts au

moins occupent les coteaux situés entre la vallée de Brêche et le marais de *Sacy-le-grand*. Voici l'indication des principaux bouquets :

Le bois de la Montagne à *Bailleval*, comprenant deux cent quatre-vingts hectares;

Celui de *Louveaucourt* dans la même commune, trente-un hectares : ces bois ont été plantés vers 1747 par la maison de *La Rochefoucauld*. Les coteaux qu'ils garnissent étaient avant cette époque à l'état de friche stérile.

Le buisson des *Ageux* contenant cent vingt-sept hectares. Il appartenait par indivis au roi et à l'abbaye de Saint-Denis, et se trouvait compris dans la capitainerie royale de Halatte;

Le bois des Côtes à *Nointel* qui compte cent quatorze hectares;

Le bois de *Nointel* au nord de ce village, quatre-vingt-seize hectares;

Le bois de *Labruyère* planté en 1747 par la maison de Liancourt, quatre-vingt-dix hectares;

Le bois de *Luchy* au nord de *Catenoy*, provenant du comté de Beauvais, soixante-sept hectares;

Le bois de *Mogneville*, soixante-six hectares;

Le bois de *Sarron*, cinquante-six hectares;

Le bois de *Courcelles-les-Catenoy*, et la garenne de *Liancourt*, chacun quarante-six hectares;

Le bois de *Favière*, pour la partie dans le canton, trente-trois hectares;

Celui du Corbonval à *Monchy-Saint-Eloy*, trente huit hectares;

La garenne d'*Hardencourt*, trente-cinq hectares;

Et en-dessous de ces contenances, les bois de *Bazicourt*, de la Montagne à *Liancourt*, le bois Saint-Martin à *Monceaux*, la garenne de *Monchy*, le bois Jean à *Nointel*, le bois Charbon près de *Sarron*, ceux du Châtaignier et du Clos-Calin à *Rozoy*, la garenne de *Verderonne*, etc.

Les bois dits du Catinoy sur le revers nord de la montagne de *Catenoy*, et le bois d'Ourscamps tenant au bois de Favière, contenant ensemble cinq hectares et demi environ, appartiennent à l'hospice de *Liancourt*; ils sont exploités à l'âge de dix-huit ans en six coupes triennales.

Tous ces bosquets sont en taillis sous baliveaux, peuplés de chênes, ormes, frênes, bouleaux, aunes, coudriers, peupliers, merisiers. Il y a du châtaignier sur les coteaux de *Nointel* et de *Moyenneville*; le hêtre est fort rare, excepté dans les bois dits de *Nointel*, de *Luchy* et de Favière. On coupe les taillis à six, huit, neuf,

douze et vingt ans, selon les lieux, l'étendue des pièces, le besoin des propriétaires. On ne fait pas de charbon, et l'on évalue à sept cents fagots la production d'un hectare qu'il est d'ailleurs fort difficile d'apprécier, attendu l'irrégularité des coupes. Une partie est employée à la confection d'échalas pour les vignes et les légumes. Le reste sert au chauffage.

Il a été fait depuis cinquante ans des plantations assez nombreuses, notamment dans la commune de *Monceaux*. On a garni en bois tendre les terrains tourbés à *Laigueville* et aux environs de *Sacy*. Les friches communales, partagées en divers lieux pendant la révolution, ont été couvertes de bouleaux, de saules, de boursaudes et de chênes.

Il n'a pas été opéré de défrichement important dans le même intervalle.

Prairies et pâturages. Les prairies naturelles forment une contenance d'environ quinze cents hectares équivalant à la neuvième partie de la superficie totale du canton. Sur cette quantité, trois cent quarante hectares sont situés dans la vallée de la Brêche; mille hectares au moins sont compris dans le bassin de Fontaine-le-comte; le reste est dans le vallon de Rhony et sur les territoires de *Sarron* et de *Bazicourt*. Les communes de *Catenoy* et de *Sacy-le-petit* sont les seules qui n'aient point de prés. Cette nature de contenance se confond sur plusieurs points avec les marais, et une partie repose sur la tourbe.

Les foins de la Brêche sont préférables aux autres.

On évalue à cinq ou six cents bottes le produit en nature de l'hectare dans la vallée de Brêche, à cinq cents vers *Bazicourt* et *Sarron*, et à huit cents dans le marais de *Sacy-le-grand*.

La production totale peut être portée à cinq millions quatre cent mille kilogrammes par année.

Les terrains laissés à l'état de pâture ont une contenance totale de deux cents hectares, dont les trois quarts environ sont compris dans la plaine de *Sacy-le-grand*; ils pourraient être facilement améliorés et rendus à une culture régulière.

Les marais proprement dits forment une étendue de deux cent quatre-vingts hectares, partagée entre la vallée de Brêche et le bassin de Fontaine-le-comte; mais on doit considérer comme terrains marécageux presque toutes les contenances désignées par le cadastre sous les noms de prés et de pâtures. Leur ensemble forme une superficie de plus de deux mille hectares ou un septième de la contenance générale du canton. Sur cette quantité, quatorze

cents hectares environ, appartiennent au bassin de Fontaine-le-comte, deux cents hectares aux territoires de *Bazicourt* et de *Sarron*, six cents à la vallée de Brêche. Une partie considérable de ces terrains contient de la tourbe. Une autre partie est garnie de médiocres plantations.

Un petit marais de vingt hectares, situé dans le vallon de Rhony, a été desséché depuis 1825 par M. le comte *Dandlau*.

L'introduction des prairies artificielles est due à M. le duc de *La Rochefoucauld* et à M. *Prevost* de *Catenoy*, qui, dès 1788, donnèrent une grande extension à la culture de la luzerne, et firent des semis réguliers de trèfle rouge. C'est depuis le commencement du siècle seulement que ces fourrages ont pris place dans la rotation des assolemens.

On estime que la *luzerne* occupe environ un tiers du terrain consacré aux fourrages légumineux; on la sème avec l'avoine ou l'orge; elle est plus spécialement cultivée vers le nord du canton.

Le *sainfoin* est moins répandu que la luzerne; on voit aux environs de *Sacy-le-petit* la variété à deux coupes; cette plante est plus abondante du côté de la Brêche que dans les autres lieux du pays.

On cultive le trèfle des prés, le trèfle blanc et le trèfle incarnat qui a reçu beaucoup d'extension dans ces dernières années. Cette plante est semée en septembre pour être récoltée à la fin de mai; les autres accompagnent les grains de mars.

La *minette* a été plus commune qu'elle ne l'est maintenant; comme elle produisait peu, il y a eu avantage à lui substituer du trèfle.

Animaux ruraux. Les *chevaux* du canton de *Liancourt* appartiennent aux races picarde et normande; ils sont amenés à l'âge de dix-huit mois, par des marchands ambulans des environs d'Abbeville et de basse Normandie, aux foires de Saint-Just-en-Chaussée et de La Neuville en-Hez, où les cultivateurs font leurs achats. Il y a aussi quelques bêtes du Perche employées au service des voitures publiques.

La production des chevaux est à-peu-près nulle dans le canton; on fait seulement quelques élèves de luxe au *Plessis-Villette*.

La nourriture journalière d'un cheval de ferme se compose de huit à dix kilogrammes de fourrage sec, tel que foin, luzerne, sainfoin, vesce d'hiver garnie de ses fruits, et de huit à dix litres d'avoine. Les chevaux de la petite culture qui sont de beaucoup les plus nombreux, ne reçoivent pas une nourriture aussi abondante, surtout en avoine. Les maladies les plus communes sont: le vertigo,

les inflammations de poitrine et d'entrailles, provenant d'un travail excessif et d'une nourriture mal réglée; elles affectent surtout les chevaux des petits propriétaires.

Le nombre actuel de ces animaux est de 1720, comprenant une quantité à-peu-près égale de chaque sexe. On n'en comptait pas beaucoup plus de huit cents au commencement du siècle.

Le *mulet* est un animal presque inconnu dans le pays; on en trouve à peine quelques-uns chez les meuniers qui les emploient comme bêtes de somme.

Les *baudets* sont assez nombreux dans la vallée de Brêche et dans les autres lieux où la culture maraichère a quelque extension. Ce sont des animaux de race poitevine ou auvergnate, achetés aux foires voisines; on fait aussi des élèves assez vigoureux dans les prairies; cependant la tendance actuelle est vers leur remplacement par des chevaux nés dans le pays.

M. *Granger*, fermier à *Mognevillette*, a introduit depuis deux années dans son exploitation l'usage du labour par les *bœufs;* il a tiré de Bourgogne ces animaux, les seuls qui existent encore dans le canton. Ils sont nourris, partie en fourrage sec, et partie en vert dans les prairies.

Le nombre actuel des vaches est de 1860. Ce sont des bêtes communes de race picarde ou normande, qu'on achète aux foires de Saint-Just, de *Liancourt*, de *Catenoy*, de Chevrières; on ne fait presque pas d'élèves dans le pays. On les nourrit en été avec des fourrages légumineux coupés en vert; on les met au pâturage pendant toute la durée de l'automne : on leur donne en hiver des regains de luzerne et de trèfle, du foin, de la paille d'avoine et de blé, des pommes de terre, des carrotes ou navets hachés et depuis quelque tems, beaucoup de betteraves. Ils sont sujets à la rafle ou échauboulure, à la limace, à la phtisie; les météorisations sont aussi des affections communes; on les combat par la ponction et par l'ammoniaque administré en breuvage.

L'éducation des *veaux* ne donne lieu à aucun commerce important; presque tous sont consommés dans le pays.

La préparation du beurre et du fromage n'est l'objet d'aucune spéculation considérable.

On estime que la nourriture locale consomme annuellement trois cents vaches et cinq cents veaux.

Les bêtes à laine appartenant à la petite culture sont de race pi-

carde; on y voit aussi quelques moutons flamands et des métis grossiers. On évalue le nombre de ces moutons communs à deux mille.

La race espagnole fut introduite dans le canton vers 1787 par le duc de *La Rochefoucauld* qui fit venir des béliers et des bergers du département des Pyrénées-orientales. La vente du troupeau, à la suite de l'émigration, répandit ces nouvelles bêtes parmi les principaux cultivateurs; mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elles dégéneraient et qu'il était plus prudent de se borner à multiplier les métis. Sauf quelques exceptions, il n'y a plus maintenant de bêtes de race pure. Les troupeaux des fermes sont composés de métis forts et vigoureux qu'on reproduit avec soin, et qui donnent une laine longue très-fine.

On évalue le nombre actuel des béliers à cinquante, et celui des moutons et brebis à quatre mille six cents.

On les nourrit en hiver avec les pailles de blé, d'avoine, d'orge, les deuxièmes coupes de fourrage et du son. En été on leur fait manger, sur pied, de l'escourgeon, de la minette et du trèfle.

Leurs maladies les plus habituelles sont le piétin, la cachexie aqueuse, le tournis, et quelquefois le claveau qu'on prévient par l'inoculation.

Le piétin se reproduit constamment tous les hivers.

Les troupeaux communs sont renouvelés sur les foires de *Liancourt*, de Maignelay, de Grandfresnoy, de Saint-Denis.

La force ordinaire d'un troupeau est de trois cents têtes.

La toison d'un métis pèse jusqu'à quatre kilogrammes, celle d'un mouton commun de deux à trois.

On évalue à quatorze cent cinquante le nombre de ces animaux détruits annuellement par la consommation locale.

Les étables et les bergeries sont, pour la plupart, de vieux bâtimens, mal aérés, sombres, étroits, réunissant en un mot toutes les conditions d'insalubrité; c'est surtout dans la vallée de la Brêche que ces locaux sont défectueux; ceux des fermes ont reçu quelques améliorations imparfaites.

On évalue à seize cents le nombre des porcs élevés dans le canton, mais cette quantité se renouvelle plusieurs fois pendant l'année; on les achète jeunes sur les foires et marchés de *Catenoy*, de *Liancourt*, de Pont-Sainte-Maxence, de Clermont, pour les revendre sur les mêmes lieux après les avoir engraissés. Ce sont tous animaux de race normande, dont une partie est expédiée sur Paris, tandis que l'autre entre pour une portion considérable dans la consommation du pays. On les nourrit aisément avec des pommes de

terre, de l'orge, de la bisaille, du petit lait et des eaux grasses mêlées de son.

Le nombre des *chèvres* ne dépasse pas trente; on en voit surtout dans la vallée de Brêche.

Il n'y a point de ferme qui n'élève une grande quantité de volailles et de pigeons dont le débit est assuré sur les marchés des villes voisines.

On voit un petit nombre de ruches dans chaque commune; c'est plutôt un objet de fantaisie que de spéculation.

L'extrême division des terres a imprimé à l'agriculture du canton de *Liancourt* un caractère tout-à-fait exceptionnel au milieu de la grande culture habituelle dans la Picardie et le Beauvaisis. L'un des premiers effets de ce morcellement a été la disparition presque générale des jachères, due non à un système perfectionné d'assolement, mais à la suppression de tout assolement régulier. La culture à la bêche a dans ce canton une étendue considérable, et elle n'admet aucun ordre périodique dans la succession des récoltes. Toutes les terres de la partie montueuse sont tenues constamment en état de production, et l'exemple de cette fertilité continuelle a réagi sur les plaines voisines où l'assolement triennal a cessé depuis long-tems d'être observé avec rigueur. La culture à la bêche a favorisé encore la propagation des plantes à racines tubéreuses, si profitables pour l'amélioration des récoltes et pour l'éducation des bestiaux. Le canton a dû à l'influence bienfaisante du duc de *La Rochefoucauld* et à ses exemples, l'introduction de charrues perfectionnées, celle de la pomme de terre, la plantation des friches sablonneuses, la culture des fourrages artificiels, la multiplication des bêtes à laine de race fine : ces innovations auraient amené des résultats importans dans un pays de grande culture; ils ont eu ici pour effet de faire cultiver toutes les parties du sol qui étaient propres à la production, et d'augmenter ainsi l'une par l'autre la masse du travail et celle de la richesse du pays. La région morcellée du territoire ne paraît pas appelée désormais à beaucoup de progrès; elle cherche plutôt à varier ses produits qu'à en accroître la quantité. Quant à la grande culture, elle pourrait perfectionner encore l'assolement; elle devrait donner un soin particulier à l'amélioration de l'espèce bovine, et à l'accroissement du nombre des bestiaux pour obtenir ainsi des engrais dont la quantité actuelle semble insuffisante. On pourrait faire un plus grand

usage des instrumens modernes si utiles et cependant si peu répandus. L'éducation des chevaux pourrait devenir, dans certaines localités, l'objet de spéculations profitables. La culture des arbres à cidre serait aisément propagée dans toutes les parties du canton, où elle remplacerait avec succès les récoltes toujours incertaines des vignobles. Le germe de ces améliorations existe déjà dans le pays, et il n'est pas douteux que l'esprit éminemment laborieux et intelligent de la population en facilitera le prochain développement.

§. 5. *Industrie.*

Matières principales provenant du règne minéral. — *Carrières.* — La couche de calcaire grossier qui couronne les coteaux de ce pays, fournit d'assez bons matériaux de construction, et a donné lieu dans tous les tems à des exploitations dont le nombre est maintenant fort réduit. Les seules carrières importantes sont situées sur les flancs de la vallée de Brêche, à *Laigueville* et à *Monchy-Saint-Eloy*.

Les carrières de *Laigueville* ont commencé d'être exploitées vers 1780 par le sieur *Soye* (*René*), dont les descendans continuent encore aujourd'hui l'exercice de la même industrie; les ateliers sont ouverts sur le couronnement du plateau qui porte l'église de *Laigueville* et à deux cents pas au nord de cet édifice. Les travaux ont lieu à ciel découvert; ils occupent pendant neuf mois de l'année trois ouvriers dont le salaire journalier moyen est d'un franc soixante-quinze centimes. La masse exploitable a dix à douze mètres de puissance; elle est divisée en onze bancs d'autant plus épais qu'ils sont plus bas; elle est recouverte de huit pieds environ de décomble et de calcaire feuilleté friable. Les bancs supérieurs donnent la pierre de grain connue sous le nom de *vergelet* qui résiste bien à la gelée, convient aux soubassemens et aux constructions hydrauliques; on distingue ce vergelet en gros et en fin selon le volume de ses molécules. Il repose à huit ou dix mètres de profondeur sur la *pierre douce* qui est tendre, gélive, facile à scier, analogue à la pierre de Saint-Leu.

Le vergelet pèse 1480 kilogrammes le mètre cube, et la pierre douce 1620 kilogrammes.

On extrait annuellement cinq cent cinquante mètres cubes et cent vingt mètres de moellons.

La pierre de taille se vend seize à dix-sept centimes le pied cube, et le moellon à raison de quatre francs par corde.

La pierre de *Laigueville* est fort estimée des constructeurs; on l'emploie à huit ou dix lieues à la ronde. Une partie de la manufacture royale et de l'hôtel de la préfecture à Beauvais est en ver-

gelet de ce lieu, ainsi que le nouveau château de Fitz-James près Clermont.

Une autre carrière fort ancienne, voisine de celle-ci, et appartenant en dernier lieu à M. *Daniel*, a cessé son activité depuis quelques années. Il existe autour de l'église de *Laigueville* des traces évidentes d'autres ateliers qui ont été dès long-tems abandonnés.

Les carrières de *Monchy-Saint-Eloy* sont situées à l'origine du plateau qui couronne à l'est la vallée de la Brêche, précisément en face de celles de *Laigueville*. On y comptait trois ateliers appartenant à MM. *Dubreuil*, *Desjardins* et *Compiègne*; mais les deux premiers ayant suspendu leurs travaux en 1834, il ne reste plus que la carrière *Compiègne*, dont l'ouverture date seulement de 1829; M. *Gérardin* de *Mogneville* en est propriétaire. Cette extraction occupe deux ou trois ouvriers et présente, sous un décomble de six mètres, une masse de huit mètres environ, divisée en autant de bancs inégaux en épaisseur. La partie supérieure est un vergelet plus dur, mais moins puissant que celui de *Laigueville*; la masse inférieure est une pierre douce, traversée par des filets et des nœuds siliceux qui en rendent la taille difficile.

Elle est employée comme pierre d'appareil dans les lieux voisins; le vergelet sert en outre à faire des marches, des dalles, etc.

On évalue à trois cents mètres cubes et à cinquante cordes de moellons les produits annuels de cette carrière.

Il existe encore des ateliers pratiqués à ciel ouvert dans le calcaire grossier près de *Rieux*, entre *Angicourt*, *Verderonne* et *Mogneville*, et sur les pentes du coteau de *Labruyère* et de *Sacy-le-grand*, mais ces extractions irrégulières ont peu d'importance et ne fournissent guère que des moellons pour l'usage local.

Les rognons siliceo-calcaires des coteaux de *Catenoy* et de *Nointel* sont employés dans les travaux des ponts et chaussées. On en a tiré de pareils autrefois sur la butte de *Sacy-le-petit*.

Il y a des sablonnières ouvertes à *Liancourt*, à *Mogneville*, à *Monchy-Saint-Eloy*, aux *Ageux*, à *Sacy-le-petit*. On pourrait extraire du sable sur tous les talus de la région montueuse.

On trouve de l'argile grossière à *Rozoy*, *Rieux*, *Nointel*, *Catenoy* et probablement dans plusieurs autres lieux.

Toarbières. Les dépôts tourbeux de la vallée de Brêche sont exploités dans les communes de *Bailleval*, *Rantigny*, *Laigueville*, *Monchy-Saint-Eloy*.

Le tourbage de *Bailleval* est pratiqué dans la partie du marais

voisine du hameau de *Senecourt ;* il occupe vingt ouvriers et livre à la consommation environ deux mille stères de tourbe grossière par année.

L'exploitation de *Rantigny* est de moitié moindre que la précédente quant au nombre des ouvriers et à la quantité de matière extraite. Ces deux entreprises ont à peine dix années d'existence.

L'origine du tourbage de *Laigueville* remonte à l'année 1800; les habitans s'étant partagé un marais de vingt hectares, furent amenés, par la cherté du bois, à entreprendre l'extraction du combustible que leur nouvelle propriété recélait. Les travaux ont eu une grande activité pendant vingt ans; ils occupaient quinze individus; mais la matière étant presque épuisée, le nombre des ouvriers s'est réduit successivement à quatre et la quantité de tourbe extraite ne dépasse pas deux cents stères par an. La couche a une puissance de un mètre cinquante centimètre recouverte d'une égale épaisseur de détritus; cette tourbe est mêlée de sable limoneux.

Le dépôt de *Monchy-Saint-Eloy* était comme celui de *Laigueville* un terrain communal qui fut partagé en 1798 ; les propriétaires au nombre d'une centaine, exploitent en majeure partie pour leur usage personnel et quelques-uns pour le commerce. L'étendue du banc tourbeux paraît être de huit hectares, et son épaisseur d'un mètre à un mètre soixante centimètres; la tourbe est mêlée d'un limon blanchâtre qui en altère la qualité. Quarante ouvriers, tant hommes que femmes et enfans, travaillant pendant les mois d'été, débitent environ deux mille cinq cents stères et gagnent un salaire journalier moyen d'un franc cinquante centimes. L'épuisement de la matière fait prévoir ici comme à *Laigueville* la cessation prochaine des travaux.

Les tourbières dites de *Sacy-le-grand* ont une toute autre importance.

Elles occupent, comme on l'a déjà dit, l'emplacement d'un ancien lac connu sous le nom de bassin de Fontaine-le-comte, et qui était devenu avec le tems un marais impraticable. Ce marais appartenait en indivis, avant le quinzième siècle, aux paroisses de *Sacy*, *Labruyère*, *Rozoy*, *Verderonne*, *Cinqueux*, *Monceaux* et *Saint-Martin-Longueau*, selon un acte de main-levée donné le trente août 1603 par la chambre des comptes.

Henri IV voulant rendre à la culture toutes les terres vagues et improductives, publia le six avril 1599 un édit portant concession au sieur Bradley et compagnie, ingénieurs brabançons, du droit d'entreprendre à leurs frais et par privilége même sur les proprié-

taires, le desséchement de tous les marais du royaume sans aucune distinction d'origine, soit particulière, domaniale, seigneuriale ou cléricale. En dédommagement des travaux à faire, ce concessionnaire fut déclaré propriétaire incommutable, franc de tout droit d'impôt et à perpétuité, de la moitié de tous les terrains dont le desséchement aurait été opéré. Cet édit fut confirmé ou modifié par divers actes postérieurs, notamment par des déclarations de 1607 et 1613, par d'autres déclarations de Louis XIV en 1643, de Louis XV en 1764, par la loi de 1791, et ses principes ont servi de base à la loi du sept septembre 1807.

L'étendue du marais de *Sacy* et la facilité d'opérer son desséchement en ouvrant des canaux qui déboucheraient dans l'Oise, déterminèrent la compagnie Bradley à commencer ses opérations sur ce point. Après avoir entrepris les travaux et avoir rendu évidens leurs avantages, cette compagnie soutraita de son privilége avec les sieurs Josse Van Dal et Midorge, aussi ingénieurs hollandais. Ceux-ci transigèrent le neuf novembre 1628 avec les paroisses pour la délimitation de leurs droits d'usage; ce sont les terrains délaissés pour l'exercice de ce droit qui conservèrent spécialement le nom de prairie de Fontaine-le-comte, tandis que la superficie dont la compagnie Van Dal devint propriétaire eut le titre de grand marais; cette superficie comprit la moitié des terrains desséchés, à la charge pour la compagnie d'entretenir à ses frais, et à perpétuité, les travaux de desséchement dans toute l'étendue du bassin.

Il paraît que cette obligation ne fut pas remplie ou qu'elle ne le fut pas long-tems, car on voit dans le mémoire manuscrit de la généralité de Paris, rédigé en 1700 pour l'instruction du duc de Bourgogne, que le desséchement du marais de *Sacy* avait coûté beaucoup d'argent, et qu'on avait rendu le terrain labourable; « mais les vapeurs humides qui s'élevaient de ces lieux marécageux » gâtaient les grains, ce qui a obligé à l'abandonner, en sorte que » depuis ce tems il est demeuré inculte et inutile. »

Après la mort de Van Dal, la propriété passa en différentes mains, jusqu'à ce qu'elle fût acquise par M. de *Villette* comme dépendance de la châtellenie de *Sacy-le-grand*, et comprise dans l'étendue du marquisat de Villette érigé vers 1763. Il paraît que les ouvrages exécutés pour l'embellissement du parc de ce marquisat contribuèrent à la dégradation toujours croissante du marais. Les communes réclamèrent pendant la révolution la reprise des travaux d'entretien sans pouvoir l'obtenir : enfin, un décret rendu le vingt-huit novembre 1809 concéda à madame de Villette et à son fils mineur, le desséchement et l'exploitation des tourbes du marais de *Sacy* sous diverses conditions, dont les principales por-

taient que le desséchement serait exécuté dans l'espace de trente mois et le tourbage achevé en trente années.

Ces conditions n'ayant pas été remplies, il s'est élevé entre les communes, l'administration et le concessionnaire, des contestations qui ne sont pas encore terminées.

L'étendue superficielle du marais de *Sacy* est de mille quarante-cinq hectares; quatre-cent-un hectares appartiennent aux communes de *Sacy-le-grand*, *Labruyère*, *Rozoy*, *Verderonne*, *Cinqueux*, *Monceaux*, *Saint-Martin-Longueau*; cent vingt-quatre hectares sont des propriétés particulières; cinq cent un hectares sont possédés par M. le marquis de Villette comme étant aux droits de la compagnie Van Dal. Deux canaux principaux nommés l'un rivière de Fontaine-le-comte, l'autre contre-canal, traversent de l'ouest à l'est sur une longueur de sept mille mètres toute l'étendue du marais; ils se réunissent à l'extrémité en un seul fossé qui borde la route de Flandre jusqu'à la rencontre de l'Oise : des rigoles parallèles à ces deux canaux et un grand nombre de fossés transversaux complètent l'ensemble des travaux exécutés par Van Dal. Un autre canal ou étang nommé la cuiller-à-pot, creusé pour l'ornement de l'ancien château Coutard, coupe à angle droit la rivière vers le milieu du marais.

Les recherches des ingénieurs des mines ont constaté que ce marais recèle de la tourbe dans la plus grande partie de son étendue, mais que cette substance y est très-variable dans son épaisseur et dans sa consistance; la puissance de la couche varie entre trente-deux centimètres et trois mètres trente centimètres; elle n'atteint ce maximum que dans la partie supérieure de la prairie. Elle a, sur le terrain communal de *Rozoy*, deux mètres soixante-quatre centimètres, tandis que vers le marais de *Cinqueux* on trouve seulement un mètre soixante-quatre centimètres. La tourbe noire et compacte, qui est la meilleure, occupe la partie inférieure du dépôt.

La quantité de combustible contenue dans ce bassin marécageux a été évaluée en 1809, par MM. *Lefroy*, ingénieur des mines, et *Marchant*, ingénieur des ponts et chaussées, à 3,960,000 stères. Des estimations plus récentes la portent à 2,450,000 stères seulement.

Des extractions ont été pratiquées en différens tems sur quelques points du marais.

Les sieurs *Briet*, *Deneux* et *Delafraye* ouvrirent en 1801 un atelier d'exploitation dans la partie de la prairie qui appartient aux territoires de *Sacy-le-grand* et de *Labruyère*. Cette entreprise qui n'a pas été interrompue, occupe aujourd'hui une trentaine d'ouvriers dont le travail, tant au grand qu'au petit louchet, débite

environ trois mille quatre cents stères (mille cordes) par an : ces produits sont consommés dans les villages voisins.

On a tiré de la tourbe depuis 1807 jusqu'à 1817 sur le territoire de *Saint-Martin-Longueau ;* cette extraction qui donnait environ mille stères par campagne, n'avait pour objet que la consommation locale. Comme le dépôt avait seulement deux hectares d'étendue et que la tourbe était médiocre, les ateliers se sont réunis depuis une vingtaine d'années à ceux de *Sacy-le-grand.*

M. *Debonne* a établi en 1830, au milieu du marais, une exploitation importante qui contribue en même-tems à l'amélioration du terrain et à la prospérité des populations voisines. Ayant acquis de M. de *Villette* le droit d'extraire la tourbe de cent vingt-huit hectares situés sur les territoires de *Sacy-le-grand*, de *Monceaux* et de *Cinqueux*, il a donné à son entreprise un développement considérable en expédiant sur Paris la plus grande partie des produits. A cet effet il a élargi et approfondi le canal de Fontaine-le comte de manière à rendre possible l'arrivage par eau des tourbes jusqu'à la route de Flandre. Cette première opération a suffi pour procurer à toute la prairie un degré convenable d'asséchement.

L'extraction a lieu au grand louchet. Elle occupait d'abord soixante ouvriers, elle en emploie maintenant près de cinq cents et donnerait de l'ouvrage à huit cents personnes si le pays fournissait assez de bras. Il y a parmi ces ouvriers environ moitié d'hommes, un quart de femmes et autant d'enfans. Les deux tiers au moins sont étrangers à la localité. Soixante chefs d'ateliers sont payés à raison de quatre francs par jour; les simples ouvriers gagnent de deux francs cinquante centimes à trois francs, et les femmes et enfans de soixante-quinze centimes à un franc vingt-cinq centimes. On voit que ce travail, continué pendant toute la belle saison, répand dans le pays une masse considérable de salaires.

La tourbe est foulée et moulée sur place. Une petite partie est vendue pour la consommation locale ; tout le reste est transporté dans quelques dépendances qui ont échappé à la démolition du château Coutard, où cette matière est pulvérisée au moyen de manèges, et convertie en une poudre charbonneuse qui est expédiée sur la capitale pour concourir avec le produit des vidanges à la confection d'un excellent engrais.

Un dépôt de cette substance est établi à *Longueau* sur la route de Flandre.

L'extraction annuelle dépasse maintenant quinze mille stères de tourbe moulée. Cette entreprise excite un grand intérêt dans le pays, et mérite à juste titre de fixer l'attention publique.

Tuileries et briqueteries. — On compte cinq usines de cette sorte dans l'étendue du canton.

La plus ancienne fut créée vers 1775 à *Bantigny* par le duc de *La Rochefoucauld* qui la céda au sieur *Morenvillez*, père du propriétaire actuel. Elle n'a jamais occupé plus de six ouvriers qui travaillent seulement quatre mois par année et gagnent un salaire moyen d'un franc cinquante centimes. On met en œuvre une argile plastique tirée sur les lieux mêmes. La production annuelle comprend environ quarante mille briques et quatre-vingt mille tuiles, à quoi il faut ajouter deux cents hectolitres de chaux. Tous ces produits trouvent une consommation facile dans les villages voisins.

La commune de *Nointel* a deux tuileries qui ont été créées vers 1760 à l'occasion de reconstructions considérables exécutées dans les dépendances du château de ce lieu. L'une est située au nord du village contre le bois de *Nointel*; la deuxième touche à la route royale de Rouen à Reims. L'une et l'autre sont passées du sieur *Battard* (*François*) dans les mains de M. *Lejeune* leur propriétaire actuel. Les terres employées sont tirées à pied d'œuvre. L'importance de ces établissemens diffère peu ; chacun occupe cinq ouvriers, y compris deux enfans, dont le salaire ne dépasse pas un franc par jour. Les produits des deux usines se composent de cent quatre-vingt mille tuiles, quatre-vingt mille briques, vingt mille carreaux, deux mille cinq cents hectolitres de chaux. Il y a tendance plutôt vers la diminution que vers l'accroissement. L'activité n'a lieu que cinq mois par année.

M. *Coppy* (*Jean-Marie*), après avoir travaillé dans les tuileries de *Nointel*, a formé il y a douze ans pour son propre compte, une usine pareille sur le territoire de *Catenoy*. Cet établissement est obligé de tirer ses terres de la glaisière de *Nointel*; on extrait l'argile sur place. Deux hommes et deux enfans sont occupés pendant cinq mois chaque année à la fabrication de cent quarante mille tuiles, cinquante mille briques, sept mille carreaux, deux cents hectolitres de chaux. Les produits de cet atelier sont absorbés, comme ceux de *Nointel*, par la consommation locale.

M. *Coppy* (*Nicolas*) a établi dans le mois d'août 1826 une tuilerie au nord du village de *Monceaux* sur un terrain qui contient des couches d'argile plastique propre à la fabrication. Il occupe pendant toute l'année deux ouvriers travaillant à la tâche, dont l'un reçoit un salaire moyen de trois francs, tandis que l'autre employé seu-

lement comme aide, ne gagne guère plus de soixante-quinze centimes. Cet atelier qui est en voie d'accroissement, produit chaque année cinquante-cinq mille tuiles, quarante-cinq mille briques, cinq mille carreaux, cent hectolitres de chaux.

Faïencerie. Une usine de ce genre a été fondée en 1805 à *Liancourt* dans l'ancienne ferme de la Montagne que M. le duc de *La Rochefoucauld* avait convertie avant la révolution en école militaire. Cette école ayant été transférée vers 1800 dans le château de Compiègne, M. le duc d'Estissac, fils aîné du duc, fit approprier le local devenu vacant à sa nouvelle destination; il occupa environ quinze ouvriers jusqu'en 1813, époque à laquelle il céda cette fabrique à M. *Gabry* qui l'avait long-tems dirigée : celui-ci construisit deux nouveaux fours, plusieurs ateliers, six tours français et une machine qui sert en même tems à tirer de l'eau, à préparer les pâtes, et à pulvériser les émaux et les ciments; il augmenta aussi le nombre des ouvriers. L'usine appartient depuis 1829 à M. le marquis *Gaëtan de La Rochefoucauld.*

Cette fabrique emploie de l'argile commune extraite à *Liancourt* même, des glaises venant de Neuilly-sous-Clermont (canton de Mouy), de la craie ou cran apportée de Nointel; les métaux qui fournissent la couverte sont achetés à Paris. On occupe aujourd'hui vingt-deux ouvriers appartenant au bourg de *Liancourt* surtout et aux villages d'*Angicourt*, *Bèthencourt-St.-Nicolas*, *Rantigny*. Les hommes, au nombre de quinze, gagnent par jour de un franc cinquante centimes à deux francs; les femmes et enfans reçoivent un salaire qui varie entre un franc et soixante centimes. M. de *La Rochefoucauld* fait soigner gratuitement les ouvriers malades.

La production est variable comme dans tous les ateliers de cette espèce qui font une partie de leur fabrication sur demande. On estime qu'elle peut être évaluée moyennement ainsi qu'il suit : six mille douzaines d'assiettes blanches, douze cents douzaines d'assiettes brunes, cinq mille plats, onze mille soupières, dix mille tasses ou pots, quatre mille carreaux. Tous ces articles sont vendus à Paris, Versailles, Beauvais et dans les autres villes voisines.

M. *Deyeux* avait établi vers 1825, à *Monchy-Saint-Eloy*, une fabrique de carreaux étrusques et de creusets qui n'a eu qu'une durée passagère.

Cardes. La manufacture de cardes pour laine et coton, fondée en 1790 à *Liancourt* par M. le duc de *La Rochefoucauld*, est le premier établissement de cette sorte que la France ait possédé.

Voulant introduire le travail industriel dans le lieu de sa résidence favorite, et considérant que l'art de confectionner les cardes était encore dans l'enfance, tandis qu'il était très perfectionné en Angleterre, M. de *La Rochefoucauld* s'associa un négociant irlandais nommé *Leclerc*, et fit venir un ouvrier anglais très-habile, le sieur *Metcalff*, le même qui établit vers 1798 une manufacture pour son propre compte à Chantilly.

Des bâtimens furent construits exprès pour cette entreprise. *Metcalff* apporta avec lui quelques machines imparfaites, et la fabrique commençait son activité lorsque les événemens politiques obligèrent M. de *Liancourt* à sortir de France. L'établissement demeura sous la seule direction de M. *Leclerc*. Quelques ouvriers furent formés, et l'art du cardier, d'après les procédés anglais, fut fixé à *Liancourt*. Vers 1795, *Metcalff* ayant quitté la manufacture, M. *Leclerc* appela de Paris un second contre-maître nommé *Pelluart*; celui-ci ajouta à la machine unique servant à percer, deux autres mécaniques à faire les dents importées des Etats-Unis, qui faisaient d'un seul mouvement les opérations pour lesquelles les machines anglaises en exigeaient deux. L'usine prit néanmoins peu d'essor, car en 1800 elle ne comptait que dix ouvriers et ne travaillait guère que sur commande.

Le retour de M. de *La Rochefoucauld* imprima à cet établissement une activité soutenue. On fit usage en 1801 d'une machine construite par le sieur Lesvier de Troyes qui exécutait des perçures régulières. Ces machines furent portées au nombre de quatre; on augmenta successivement jusqu'à trente-six le nombre de machines à faire les dents et on les fit marcher par un moteur. M. de *La Rochefoucauld* établit en 1803 une corroyerie pour la préparation des cuirs; il appela vers 1810 des ouvriers de Laigle en Normandie pour former une tréfilerie mue par un manége et destinée exclusivement au travail de l'usine; cet atelier accessoire occupa un blanchisseur, trente-six petits métiers et six bobines à redresser et à éclaircir. Le nombre des ouvriers, qui n'était que de vingt-deux en 1802, s'éleva pendant les vingt années suivantes à quatre cent quarante-six, savoir : cinq pour la corroyerie, dix-sept pour la tréfilerie, pour la fabrication des cardes dix hommes et quatorze femmes ou filles, et pour boutter, quatre cents enfans dont cent seulement étaient réunis en atelier, tout le reste travaillant à domicile à *Liancourt* et dans les communes voisines.

Cette manufacture employait en 1826 quatre mille peaux de veau et quinze mille bottes de fil de fer, tirées en gros numéros des usines du Jura. On estimait alors qu'elle avait répandu dans le pays environ deux millions cinq cent mille francs en salaires. Le travail était calculé de manière à ce que les femmes y concourraient sans quitter leur ménage, et à ce qu'un enfant de cinq ans pouvait déjà gagner plus que sa nourriture.

Depuis la mort de M. le duc de *La Rochefoucauld*, arrivée en 1827, cet établissement est devenu la propriété de son fils aîné, héritier de son titre, mais non de la terre de *Liancourt*. La fabrique a été transportée dans de nouveaux bâtimens.

Le nombre des ouvriers n'est plus que de cent dix-sept, quatorze hommes, trois femmes et cent enfans bouteurs presque tous de *Liancourt*. Ils travaillent à la pièce; le salaire journalier de chacun peut être évalué de deux francs à deux francs vingt-cinq centimes pour les hommes, de soixante-quinze centimes à un franc pour les femmes, et pour les enfans à cinquante centimes. On a ajouté à la fabrique, depuis 1831, deux machines très-ingénieuses qui, d'un même mouvement, percent le cuir, taillent les dents et les placent dans les trous.

Une retenue d'un cinquantième sur les salaires assure aux ouvriers les soins du médecin et les secours nécessaires en cas de maladie.

On évalue à cinquante mille le nombre des plaques, rubans et autres pièces fabriquées annuellement.

Crayons. — M. *Humblot*, gendre de Conté, qui a continué la fabrication des crayons connus sous le nom de crayons-Conté, a transporté depuis 1816, à *Sailleville*, la préparation des matières propres à cette industrie. Un ancien moulin à eau sert de moteur aux mécaniques qui débitent les bois et agitent les tines contenant les différentes pâtes mises en œuvre. On fait emploi de bois de cèdre d'Amérique; les autres substances sont tirées d'Angleterre, d'Allemagne et de Paris. Les principales machines en usage sont une scie à planche, une fraise et neuf meules à broyer. Le travail n'a jamais occupé plus de quatre hommes qui sont payés à raison de deux francs cinquante centimes par jour; un contre-maître étranger dirige l'établissement. Les ouvriers malades reçoivent moitié de leur salaire pendant tout le tems de leur inactivité.

On indique ainsi qu'il suit les différentes qualités de crayons dont la pâte est préparée à *Sailleville* et la quantité de chaque espèce.

Ferme	10,000 kil.
Vernis	6,000
Vernis gris	3,500
Tendre	3,000
Tendre n.° 3	2,500
Velours	1,500
Briqueté	1,000
Rouge	1,000
Mine	1,000
Mine n.° 3	500
Total	30,000

Les pâtes préparées sont renvoyées à Paris, où l'on achève la confection des crayons.

M. *Humblot-Conté* s'est associé depuis quelques années ses deux gendres, M. le baron *Thénard*, pair de France comme lui, et M. *Laurent*, membre de la chambre des députés.

Matières principales provenant des règnes végétal et animal. — Mouture des grains. — Il y a dans l'étendue du canton douze moulins à vent, savoir : un à *Brenouille* sur la montagne de Rocq; un autre bâti en 1769, au milieu du camp romain de *Catenoy*, et nommé Moulin de César; à côté de celui-ci est un autre moulin ruiné; deux au nord de *Catenoy*, dits le Moulin-Rouge et le Moulin-d'en-Bas; deux à *Cinqueux*, dont l'un sur la montagne de *Verderonne* et l'autre sur la montagne de Moimont; un à *Rozoy*; deux dans la plaine de *Sacy-le-grand*; un sur la butte de *Sacy-le-petit*; un autre près de *Saint-Martin-Longueau*; un à l'ouest de *Sarron*.

On évalue à dix mille hectolitres la quantité des grains convertis en farine chaque année par ces moulins.

Le nombre des moulins à eau est de quatorze; ils sont ainsi répartis :

Sur la Brêche, un à *Senecourt*, un à *Rantigny*, deux à *Cauffry*, quatre à *Laigueville*, un à *Monchy-Saint-Eloy*;

Sur la Béronelle, un à *Liancourt*;

Sur le rû de Rhony, deux à *Rieux*;

Sur la Contentieuse, un à *Bazicourt*;

Et sur la Frête, un autre à *Sarron*.

Le moulin de *Senecourt* est une vieille usine qui dépendait de la seigneurie de *Liancourt*.

Celui de *Liancourt* a été construit en 1790 pour servir de moteur à la filature de coton fondée à cette époque ; on y substitua en 1794 un moulin à tan. M. de *La Rochefoucauld* le rendit en 1800 à sa première destination, et il n'est devenu moulin à blé qu'en 1829.

L'un des moulins de *Cauffry*, appartenant à M. de *La Rochefoucauld*, a été bâti en 1794 ; il a deux paires de meules.

L'un des moulins de *Laigueville*, celui situé à *Sailleville*, dépendant de la seigneurie de *Liancourt*, fut établi comme moulin à huile et à tan vers 1750. Il appartient à M. *Humblot-Conté*, et a trois tournans, dont l'un est employé à la fabrique de crayons.

Ces quatre usines sont montées d'après l'ancien système et travaillent seulement pour la consommation locale. Les six autres moulins de la vallée de Brêche sont des usines perfectionnées, exploitées par des fariniers.

Le moulin de *Rantigny* est l'un des plus anciens de la vallée; il dépendait autrefois, comme plusieurs autres, du marquisat de *Liancourt*. M. *Nicolle* aîné, propriétaire actuel, ayant fait renouveler les mécaniques vers 1826, y a introduit une roue à la Poncelet, et mis en œuvre trois paires de meules. Cette usine convertit en farine vingt-deux mille hectolitres de grains par an. On s'occupe en ce moment d'y monter huit paires de meules en établissant toutes les mécaniques d'après le système américain.

Le deuxième moulin de *Cauffry*, provenant encore du marquisat de *Liancourt*, appartient à M. *Nicolle* (*Félix*) qui l'a fait entièrement réorganiser d'après le système anglais; il a trois étages, une roue à aubes fermées, large de cinq mètres sur un diamètre de quatre mètres deux tiers, et huit paires de petites meules, dont sept peuvent marcher ensemble. Toutes les opérations de montage, nettoyage, engrenage, ainsi que le blutage, ont lieu au moyen de cylindres décrasseurs, ventilateurs, cribles inclinés, chapelets, vis sans fin, adaptés au mécanisme de l'usine. Le travail annuel opère sur dix-sept mille hectolitres de grains.

Le moulin dit de la Commanderie de *Laigueville* était une usine bannale qui appartenait à l'ordre de Malte. M. *Pénotet* qui le possède aujourd'hui, y a introduit divers perfectionnemens tout en conservant l'ancien système; les mécaniques sont à l'anglaise; le blutage a lieu au moyen de chaînes et godets; il y a deux tournans et deux paires de grandes meules. On exploite environ dix mille hectolitres de blé par an.

Le troisième moulin de *Laigueville*, dit du Bois-Bernier, a été construit en 1787; il appartient aujourd'hui à M. *Lemaire*, et est demeuré complètement dans l'ancien système, avec une paire de grandes meules et deux roues, dont l'une sert seulement au mouvement des nettoyages et des montages. Il consomme par an trois mille cinq cents hectolitres de grains.

Le quatrième moulin situé à *Caucriaumont*, était dans l'origine une usine à tan et à huile, dépendant de la seigneurie de *Monchy-Saint-Eloy*, convertie en moulin à blé vers 1796; il est devenu plus tard la propriété de M. *Deschamps* qui, tout en conservant l'ancien système, y a introduit de notables améliorations; on y voit un nettoyage à sec composé de trois ventilateurs, quatre machines appelées diables, trois chaînes de chapelets allant jusqu'au troisième étage, une bluterie anglaise, une sasserie, deux machines à monter les sacs : toutes ces mécaniques approchent de la perfection. Il y a deux roues à aubes et deux paires de grandes meules. Cette belle usine manutentionne par an environ huit mille hectolitres de blé.

Le moulin de *Monchy-Saint-Eloy* a été construit en 1747 sur la

grande Brèche. Il est resté à la française ; mais M. *Martel*, propriétaire actuel, a introduit quelques améliorations dans les mécaniques. Il manipule environ sept mille hectolitres par an.

Toutes ces usines importantes achètent leurs grains sur les marchés de Clermont, de Pont-Sainte-Maxence, Noyon, Roye, Péronne et même Soissons. La plus grande partie des farines est livrée au commerce de la capitale; le reste est dirigé sur Amiens, Abbeville et Beauvais.

Les moulins de *Rieux* et de *Bazicourt* sont des établissemens anciens travaillant pour la consommation locale.

L'usine de *Sarron*, appartenant à M. le marquis de *Villette*, et créée en 1772, fut expropriée sur M. *Alix* pour être démolie, en exécution de la concession des marais de *Sacy-le-grand*. Cette usine qui fait des farines de commerce, est demeurée dans l'ancien système, mais avec beaucoup d'améliorations dans les mécaniques. Son travail n'est pas régulier, à cause des variations de niveau de la Frête. On évalue à neuf mille hectolitres la quantité de grains qu'elle mout chaque année.

On estime que les moulins à eau manutentionnent ensemble cent dix mille hectolitres de grains, ce qui, réuni au travail des moulins à vent, porte à cent vingt mille hectolitres la quantité des céréales converties en farine dans le canton.

Moulins à huile. Il y a deux usines de cette sorte dans l'étendue du pays.

L'une, située aux *Ageux*, est mue au moyen d'un manège; elle date de cinquante ans. M. *Gayant* qui est en même tems le propriétaire et l'unique ouvrier, travaille à peine quatre mois par an et confectionne au plus dix hectolitres d'huile de chenevis ou de farine.

L'autre moulin qui marche aussi par un manège, existe depuis 1780 environ dans la commune de *Sarron*. M. *Morel* auquel il appartient, n'emploie qu'un seul ouvrier dont le travail ne dépasse pas celui de l'usine des *Ageux*.

Des établissemens de même nature ont été abandonnés depuis douze années à *Angicourt* et à *Rieux*.

Pressoirs. On compte quatorze pressoirs principaux à vin; un à *Angicourt*, *Laigueville*, deux à *Brenouille*, *Monceaux*, trois à *Cinqueux*, cinq à *Monchy-St.-Eloy*. Il y a un grand nombre de petits pressoirs à *Bailleval*, *Labruyère*, *Liancourt*, *Rieux*.

On trouve quatre pressoirs à cidre à *Catenoy*, autant à *Nointel*, deux à *Sacy-le-petit*, un à *Saint-Martin-Longueau*, un aux *Ageux*, deux à *Sarron*.

Sabotterie. La confection des sabots communs en bois de noyer et en bouleau a été introduite vers 1787 dans le bourg de *Liancourt*, par un étranger nommé *Bigot*, dont les enfans ont ensuite propagé ce genre de travail qui s'est étendu à la commune de *Mogneville.* Cette industrie a subi avec le tems plusieurs variations, notamment dans le prix de ses produits qui a éprouvé une forte diminution. On trouve maintenant à *Liancourt* une vingtaine de saboliers, et huit à dix à *Mogneville*, travaillant isolément pour le compte de quelques maîtres; ils gagnent un franc ou un franc cinquante centimes par jour. Ils fabriquent environ soixante mille paires par an, dont moitié pour femmes, le surplus pour hommes ou enfans. Les deux tiers sont en bouleau et le reste en noyer, ce qui est l'inverse de la fabrication primitive. La moitié du produit est vendue au marché de *Liancourt* et dans les lieux voisins; l'autre moitié est enlevée par des marchands en gros qui habitent Paris, Amiens ou Beauvais. La tendance de cette industrie est plutôt vers la diminution que vers l'accroissement, à cause de l'amoindrissement du prix de vente qui fait abaisser forcément les salaires.

Corderie. On trouve à *Liancourt* deux ouvriers qui fabriquent chaque année environ deux cents pièces de cordes de tille longues de quarante-cinq mètres, et deux à trois cents kilogrammes de ficelle de chanvre. Les écorces sont tirées des forêts de Chantilly et de La Neuville-en-Hez. On comprend que ces produits sont facilement absorbés par la consommation locale.

Filature de coton. La filature de *Liancourt* fut fondée en 1790 par le duc de *La Rochefoucauld* en même tems que la manufacture de cardes et dans les mêmes vues d'utilité publique.

On construisit exprès un moulin à eau sur la Béroncllo, de vastes ateliers, deux machines à carder en gros et en fin, et trente-quatre métiers appelés *jeannettes*, les seuls connus alors pour remplacer le travail à la main; ces jeannettes produisaient chacune par jour vingt-cinq kilogrammes en gros numéros. Les travaux étaient dirigés par M. *Leclerc*, associé de M. de *La Rochefoucauld* dans ses deux entreprises industrielles; ils souffrirent de fréquentes interruptions pendant l'émigration, et l'établissement était en complète stagnation lorsque son fondateur revint en France. L'acte d'association étant près d'expirer, ne fut pas renouvelé, et M. de *Liancourt* eut pour décompte final la propriété des machines devenues inutiles par les progrès de l'art.

Il les vendit à vil prix pour les remplacer par les nouvelles mécaniques inventées en Angleterre, connues sous les noms de *mul-*

jenny et de *troffels* ou continues. L'établissement prit bientôt, sous la direction éclairée de son illustre propriétaire, un développement dont rien n'entrava la prospérité.

La position politique que M. de *La Rochefoucauld* recouvra en 1814 ne lui permettant plus de résider constamment à *Liancourt*, il choisit pour associé-gérant M. *Poilleu* qui dirigeait la comptabilité de la manufacture. Cette société, terminée en 1823 et que la santé de M. *Poilleu* empêcha de renouveler, fut remplacée par une nouvelle association avec trois jeunes gens déjà employés dans l'établissement; elle fut connue sous la raison commerciale de Philippe et compagnie. Ces changemens n'entravèrent en rien la voie d'amélioration dans laquelle la fabrique avait constamment marché..

Elle se composait en 1826 de trente-deux machines à carder, de trente-deux mul-jenny et de onze troffels formant en tout sept mille broches. Elle filait environ cent vingt-cinq kilogrammes par jour et occupait vingt-six hommes, quarante-neuf femmes, vingt-quatre enfans; en tout une centaine de personnes. La fabrication annuelle employait deux cent cinquante balles de coton louisiane, et produisait trente-cinq mille kilogrammes au n.° 32 métrique.

Cette manufacture est devenue, depuis 1828, la propriété de M. le marquis *Gaëtan de Larochefoucauld*.

Elle occupe actuellement soixante-quinze personnes, dont moitié femmes et un quart environ d'enfans.

Les prix de journées sont de deux francs cinquante centimes pour les hommes, un franc soixante-quinze centimes pour les femmes, soixante-quinze centimes pour les enfans. Les ouvriers sont soignés dans leurs maladies aux frais du propriétaire.

La production annuelle comprend sept mille deux cents kilogrammes de fil fin, et dix mille kilogrammes de coton à mèche, genre d'industrie que M. *Gaëtan* a établi pour procurer du travail à domicile aux femmes et aux enfans. On prépare aussi depuis peu de tems quelques pièces de calicot.

Tissus de coton. Cette sorte de travail fut introduite à *Liancourt* vers 1805, pour donner un écoulement certain aux produits de la filature. M. le duc de *La Rochefoucauld* fit élever quelques apprentis; il prit ensuite, en 1810, cinquante enfans trouvés des hospices de Paris qu'il se chargea de nourrir, de vêtir, de loger, d'instruire et fournit à chacun un métier à tisser. Cette entreprise prospérait, lorsque les événemens de 1814 dispersèrent les ouvriers. Il en resta seulement une quinzaine qui continuèrent, jusqu'en 1827, d'occuper dix métiers sous la direction de M. *Bas-*

set; ils produisaient environ cinq cents pièces par an. Ce travail cessa d'être exercé en manufacture à la mort de M. de *La Rochefoucauld-Liancourt*.

M. *Gaëtan de La Rochefoucauld* a entrepris de le rétablir depuis peu de tems. Il a déjà six métiers en activité et se propose d'en augmenter successivement le nombre : onze ouvriers et un teinturier mettent en œuvre ces mécaniques qui ont été montées dans les bâtimens de l'ancienne filature.

La moitié des personnes employées habite *Liancourt*; le reste appartient aux villages voisins. Les salaires sont d'un franc cinquante centimes pour les travailleurs et de cinquante centimes pour les apprentis. On confectionne des toiles de différentes finesses, en bleu, en blanc et en mélange.

La création récente d'une caisse d'épargnes auprès des manufactures de *Liancourt*, est une conception aussi utile que généreuse, due à la bienfaisance de M. le marquis de *La Rochefoucauld*.

Toiles de chanvre. Il y a dans les communes de *Monceaux* et de *Brenouille* une vingtaine de tisserands qui confectionnent pendant huit mois de l'année des toiles de ménage. On estime que leur travail annuel produit environ cinq cents pièces de quarante aunes chacune. Ce qui n'est pas consommé dans la localité est vendu aux foires de Mello et de Saint-Leu-d'Esserent.

Tricot. C'est encore un genre de travail dont le canton est redevable à M. le duc de *La Rochefoucauld*. Il avait établi en 1789, dans sa ferme de *Rantigny*, dont la distribution des terres en différentes mains rendait le local inutile à la culture, plusieurs métiers anglais pour le tricot à côtes, sorte d'industrie inconnue en France. Ayant ensuite formé des manufactures sur une plus grande échelle, il renonça à la bonneterie qu'il vendit à M. *Cahours*, fabricant de Paris. Celui-ci vint se fixer à *Rantigny*, où il augmenta le nombre des métiers qu'il confia aux ouvriers dans leur domicile; il installa aussi un atelier de teinture et un autre de blanchissage du coton d'après les procédés anglais. Le fils et successeur de M. *Cahours* porta à quarante-cinq le nombre des métiers auxquels il ajouta des opérations de couture, de broderie et autres travaux accessoires; mais ses spéculations dépassant l'étendue de ses ressources, il fut contraint de céder, en 1811, son entreprise à MM. *Germain* et *Jouguet*; ceux-ci se défirent de tout ce qui était étranger au travail de la bonneterie et vendirent même, vers 1825, une partie de leurs métiers. M. *Jouguet*, gendre de M. *Germain*,

demeura seul chargé des opérations qu'il dirige encore avec autant de prudence que de succès.

Le nombre des ouvriers qui était de vingt-cinq du tems de M. *Cahours* père, de soixante-dix, sous son fils et sous M. *Germain*, est maintenant de quarante-cinq, y compris douze femmes occupées à la couture ; ils emploient, outre les métiers dits à côtes, des métiers unis pour l'ouvrage fin. Ils travaillent à la pièce, et leur salaire journalier peut être évalué d'un franc à un franc soixante-quinze centimes pour les ouvrages à côte, et à moitié au-dessus pour les tricots simples.

On met en œuvre des cotons d'Amérique filés et préparés à Paris.

On fabriquait dans l'origine des bas à côtes dits anglais ; on y a substitué depuis 1830 des tricots en coton ou en bourre de cachemire, tels que gilets, camisoles, jupons, etc., et des gants en fil d'Ecosse : cette dernière industrie occupe la moitié des métiers. On évalue la production annuelle à quinze cents douzaines de gants et trois cents douzaines de tricots.

M. *Mazurier*, de Paris, ayant acquis les métiers vendus par MM. *Germain* et *Jouguet*, continua pour son compte la fabrication de tricots en coton auxquels ils étaient propres; il emploie maintenant dix-huit hommes, sept femmes et cinq enfans, à *Rantigny*, *Uny-Saint-Georges*, Ars (canton de Mouy) et autres lieux voisins; il consomme chaque année une quantité moyenne de neuf mille kilogrammes en coton des Iles, filé à Paris.

M. *Magnière*, négociant à Paris, occupe aussi, tant à *Rantigny* que dans les villages voisins, depuis 1829, soixante ouvriers bonnetiers, hommes, femmes et enfans, qui confectionnent des mitaines de laine et des tricots de coton. On évalue à trois mille cinq cents kilogrammes de coton et à mille kilogrammes de laine la masse des matières premières mises en œuvre annuellement pour le compte de ce fabricant.

M. *Libert*, négociant à Gonesse, emploie encore à *Rantigny*, depuis 1830, quatorze ouvriers qui confectionnent des tricots de coton pour une quantité de mille kilogrammes. Ce coton est envoyé tout filé de Paris, où l'on renvoie aussi les produits de l'entreprise.

Enfin, MM. *Raguet* et *Dubuy*, fabricans de Paris, occupent quarante personnes à préparer des tricots de laine et coton pour gilets, camisoles, caleçons, pantalons, jupons. Leur consommation en matières premières est évaluée à treize cent trente kilogrammes.

Ainsi, les fabriques de tricot emploient à *Rantigny* et lieux voi-

sins environ cent quatre-vingts personnes, dont le salaire moyen peut être évalué à un franc vingt-cinq centimes; elles mettent en œuvre dix-sept mille kilogrammes de laine ou coton filé, et travaillent pour le commerce de la capitale. Cette industrie est jusqu'alors en voie d'accroissement.

Tabletterie. On trouve dans la commune de *Labruyère* une petite industrie qui consiste dans la confection de tabatières de corne faites au moule. On en doit l'introduction à M. *Amiot*, fabricant de Paris, qui s'étant retiré dans ce village vers 1818, y forma quelques ouvriers; ses essais ayant réussi, il fit établir des ateliers et trouva bientôt des imitateurs. On compte aujourd'hui quatre maîtres ou fabricans, à la tête desquels on doit placer la veuve de M. *Amiot*. Les autres sont M. *Picout* qui a commencé en 1819, M. *Fontaine* dont l'entreprise date de 1828, et M. *Féron* dont les premières opérations ont eu lieu en 1832. Les matières employées sont de la sciure de bois d'acajou et de la corne rapée venant de l'hospice de Bicêtre près Paris. Chaque fabricant occupe cinq ouvriers qui, travaillant à la journée, gagnent d'un franc à un franc vingt-cinq centimes, selon leur âge. Ils confectionnent chaque année environ dix-huit cents grosses de tabatières, dont un dixième au plus est uni, et le reste imprimé, c'est-à-dire chargé de dessins ou guillochages donnés par le moule. Tous ces produits sont livrés au commerce de Paris qui en répand une partie en France, et en expédie au moins les trois quarts en Espagne, en Portugal ou en Amérique.

On fabrique aussi depuis 1833, à *Labruyère*, des boutons de corne, plats et bombés, transparens ou colorés. Six ouvriers adonnés à cette nouvelle spéculation, peuvent préparer chacun par jour environ huit grosses, ce qui produit une quantité de quinze mille grosses, ou deux millions cent soixante boutons pour une année de travail.

On voit par cette énumération des établissemens industriels que le travail de manufacture appartient presque tout entier à la vallée de la Brêche. Cette disposition a sans doute pour motifs principaux la médiocrité du sol et la multiplicité des villages dans un espace peu étendu, mais on doit y reconnaître une cause bien plus énergique dans l'influence si puissante et si salutaire que M. le duc de *La Rochefoucauld* ne cessa d'exercer pendant cinquante années sur ce canton, dont il est à tant de titres le bienfaiteur. En même tems qu'il donnait l'exemple de toutes les innovations utiles dans l'art de l'agriculture, il fondait la manufacture de cardes et la fila-

ture de *Liancourt*, la tuilerie et la fabrique de tricot de *Rantigny*. Il imprimait ainsi à la population une direction qui devait suppléer à l'insuffisance des produits naturels et apporter de notables améliorations dans la situation du pays. Cette impulsion, conforme aux besoins locaux, ne s'est pas ralentie, et le canton de *Liancourt* sera désormais un des centres principaux d'industrie du département. L'esprit de perfectionnement qui se développe avec tant de facilité sous l'influence du travail industriel, s'est porté depuis peu sur les moulins à farine dont plusieurs sont déjà devenus des usines très-importantes; il est probable que les autres subiront bientôt les mêmes modifications.

Le travail industriel occupe environ un sixième de la population dans la partie de la vallée de Brêche qui dépend du canton de *Liancourt*. Il a quadruplé depuis quarante années la richesse du pays.

Commerce. Les objets importés dans le canton se composent de grains, vins, cidre en petite quantité; sel, poudre et tabacs, chevaux et bestiaux, plâtre, cendres végétatives, fer, cotons, laines, cornes, écorces.

L'exportation comprend surtout des pierres de taille, des matériaux pour les routes, des tourbes, des tuiles et briques, des sabots, des grains, des fruits en quantité; des cardes, faïences, fils et tissus de coton, des tricots, des tabatières, du chanvre, des légumes, des chardons drappiers, des farines.

Il y a des foires dans les communes de *Catenoy*, de *Liancourt*, de *Sacy-le-grand*, et un marché hebdomadaire à *Liancourt*.

La foire de *Catenoy* qui a lieu le vingt-neuf septembre, jour de Saint-Michel patron de la paroisse, a été instituée dans le moyen âge à la demande des évêques de Beauvais, seigneurs châtelains de ce bourg. On ne connaît plus la date précise de sa fondation. Elle était très-fréquentée il y a plusieurs siècles, mais elle a perdu depuis long-tems la plus grande partie de son importance. On y fait cependant un commerce assez étendu de bestiaux, de génisses normandes, de porcs amenés du même pays; on y vend aussi de la draperie, des articles de mercerie, de la vannerie, des cribles et ustensiles en bois. Les populations de *Labruyère*, *Nointel*, *Sacy-le-grand*, celles d'Avregny, Bailleul-le-soc, Breuil-le-sec, Epineuse, Mainbeville, Saint-Aubin-sous-Erquery, canton de Clermont, s'approvisionnent à cette foire.

Elle fut transférée au quatre vendémiaire, par décret du vingt-deux brumaire an 14, parce qu'elle tombait le même jour que les

foires de Maignelay et de Luzarches (Seine-et-Oise); mais l'usage ayant prévalu sur les réglemens, la réunion n'a pas cessé d'avoir lieu le vingt-neuf septembre.

La foire de *Sacy-le-grand* qui était une dépendance de la châtellenie royale, était tombée en désuétude après avoir eu une grande importance dans des tems reculés. Elle a été réinstituée et fixée au deuxième lundi après la Saint-Louis, par ordonnance royale du vingt-huit mars 1820; mais cet acte n'a pu lui rendre son ancienne activité, et elle tend vers son extinction totale. On y vend des bestiaux et de menus objets de consommation.

Cette foire et celle de *Catenoy* ne durent qu'un jour.

Le bourg de *Liancourt* a trois foires. La plus ancienne qui a lieu le douze novembre et qu'on nomme par ce motif foire de la Saint-Martin d'hiver, dure deux jours; elle a été fondée en 1673 par les lettres d'érection de la terre de *Liancourt* en marquisat. Les deux autres qui ne durent qu'un jour chacune, se tiennent le mercredi après le dimanche de la Passion et le mercredi qui suit le quatre juillet, jour de la Saint-Martin d'été. On a essayé sans succès, sous le régime républicain, d'assigner des jours invariables à ces établissemens. On avait fixé le vingt-deux brumaire pour la foire Saint-Martin d'hiver, le douze germinal à celle de la Passion, et le dix-sept messidor à celle de la Saint-Martin d'été.

La foire de Saint-Martin d'hiver est très-considérable; les autres ont moins d'importance. On y vend beaucoup de bestiaux, des chevaux, mulets, ânes, des toiles, des sabots, une grande quantité de porcs maigres et gras, beaucoup d'objets de ménage, du chanvre, de l'avoine, des haricots ou fèves de *Liancourt*. Toutes les communes du canton viennent à ces foires, et en outre celles de Breuil-le-sec et Breuil-le-vert, du canton de Clermont; Bury, Neuilly-sous-Clermont, Rousseloy, du canton de Mouy; Cramoisy, Montataire, Nogent-les-Vierges, Villers-Saint-Paul, du canton de Creil; Balagny-sur-Thérain, du canton de Neuilly-en-Thelle. On y trouve aussi les marchands coquetiers des environs de Creil, les jardiniers maraîcheurs de Senlis, de petits cultivateurs de Coivrel et Tricot, canton de Maignelay, qui viennent échanger de l'avoine et des menus grains contre d'autres productions; enfin, on y rencontre des épiciers d'Amiens et des pourvoyeurs des halles de Paris.

Le marché de *Liancourt* fut institué en 1673 en même tems que la première foire. Il se tient le mercredi, depuis le lever du soleil jusqu'à deux heures après midi, et a une certaine importance; on

y trouve, sauf les bestiaux, les mêmes objets que sur les foires. On y vend chaque jour, entr'autres articles, de trois à quatre mille hectolitres de méteil et de seigle, une égale quantité d'avôine, deux mille à deux mille quatre cents hectolitres de haricots, une quantité immense de fruits. Il y vient de trois lieues à la ronde deux à trois mille personnes.

Les autres marchés fréquentés par la population sont ceux de Clermont, Pont-Sainte-Maxence, Senlis.

Voici le tableau des poids et mesures qui étaient usités dans le canton avant l'adoption du système décimal :

MESURES AGRAIRES.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Mine de 60 verges, verge de 20 pieds 2 pouces. (*Mesure de Clermont.*)	En usage à *Angicourt*, *Bailleval*, *Béthencourt*, *Catenoy*, *Cauffry*, *Labruyère*, *Liancourt*, *Mogneville*, *Nointel*, *Rantigny*, *Sacy-le-grand*, *Verderonne*, *Uny-Saint-Georges*.	25 ares 74,88.
Arpent de 64 verges, verge pareille. (*Mesure de Liancourt.*)	En usage à *Angicourt*, *Bailleval*, *Béthencourt*, *Catenoy*, *Liancourt*, *Mogneville*, *Nointel*, *Rantigny*, *Sacy-le-grand*, *Nointel* (pour les vignes).	27 ares 46,54.
Arpent de 75 verges, verge pareille. (*Mesure de la mairie de Cinqueux.*)	En usage à *Angicourt*, *Cinqueux*, *Le Plessis-Villette*, *Mogneville*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Rozoy*, *Verderonne*.	32 ares 18,60.
Arpent de 75 verges, verge de 18 pieds 9 pouces. (*Mesure de Brenouille.*)	En usage à *Brenouille*, *Monceaux*, *Rieux*.	27 ares 82,28.
Arpent de 75 verges, verge de 22 pieds. (*Mesure de Creil.*)	En usage à *Bazicourt*, *Les Ageux*, *Le Plessis-Villette*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Sacy-le-petit*, *Saint-Martin-Longueau*, *Sarron*.	38 ares 30,40.
Mine de 60 verges, verge de 22 pieds.	En usage à *Labruyère*, *Le Plessis-Villette*.	30 ares 64,32.
Arpent de 64 verges, verge de 22 pieds.	En usage à *Labruyère*.	32 ares 68,61.
Arpent forestier de 2 mines, mine de 50 verges, verge de 22 pieds, pied de 11 pouces.	En usage à *Laigueville*, *Hardencourt*, *Béthencourt-St-Nicolas*.	51 ares 07,20 l'arpent. 25 ares 53,60 la mine.

K.

Anciennes mesures.		Nouvelles mesures.
Arpent de 72 verges, verge de 20 pieds 2 pouces.	En usage à *Rozoy* pour la baronnie de *Pisseleu*.	30 ares 89,85.
Arpent de 90 verges, verge de 22 pieds, pied de 12 pouces.	En usage à *Sailleville*.	45 ares 96,48.

MESURES POUR LE BOIS.

Corde de 8 pieds sur 4, bois de 3 pieds 8 pouces.	En usage à *Angicourt*, *Bailleval*, *Béthencourt*, *Brenouille*, *Cauffry*, *Cinqueux*, *Labruyère*, *Laigueville*, *Les Ageux*, *Liancourt*, *Mogneville*, *Monceaux*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Rantigny*, *Rieux*, *Rozoy*, *Verderonne*, *Uny-St-Georges*.	4 stères 02,19.
Corde de 8 pieds sur 4, bois de 4 pieds.	En usage à *Bazicourt*, *Catenoy*, *Le Plessis-Villette*, *Nointel*, *Sacy-le-grand*, *Sacy-le-petit*, *Saint-Martin-Longueau*, *Sarron*.	4 stères 38,75.

MESURES POUR LES LIQUIDES.

Muid de 36 veltes, velte de 8 pintes, pinte de Paris.	En usage à *Angicourt*, *Bailleval*, *Béthencourt*, *Brenouille*, *Cauffry*, *Cinqueux*, *Labruyère*, *Laigueville*, *Les Ageux*, *Liancourt*, *Mogneville*, *Monceaux*, *Monchy-Saint-Eloy*, *Rantigny*, *Rieux*, *Rozoy*, *Sacy-le-petit*, *Saint-Martin-Longueau*, *Sarron*, *Verderonne*, *Uny*.	2 h. 68,22 le muid. 0 h. 7 l 45,05 la velte. 0 h. 1 l 39,70 la pinte.
Muid de 36 veltes, velte de 7 pintes ⅓, pinte de Clermont.	En usage à *Bazicourt*, *Catenoy*, *Le Plessis-Villette*, *Nointel*, *Sacy-le-grand*.	2 h. 45,87 le muid. 0 h. 6 l 82,97 la velte. 0 h. 1 l 28,06 la pinte.

MESURES POUR LES GRAINS.

1.° POUR LE BLÉ.

Muid de 3 sacs, sac de 4 mines, mine de 4 quartiers, quartier de 11 pintes ⅜ de Paris. (*Mesure de Clermont.*)	En usage à *Angicourt*, *Bailleval*, *Béthencourt*, *Catenoy*, *Cauffry*, *Labruyère*, *Laigueville*, *Nointel*, *Rantigny*, *Uny-Saint-Georges*, *Sacy-le-grand*.	5 h. 08,50 le muid. 1 h. 69,50 le sac. 0 h. 42,37 la mine.